

SOCIÉTÉ NATIONALE DES PÉTROLES DU CONGO

Rapport Annuel

—
2023



SOCIÉTÉ NATIONALE DES PÉTROLES DU CONGO

Rapport Annuel

—
2023



Table des Matières

I. Introduction

– Mot du Directeur général	6
1 Présentation du fonctionnement des établissements publics à caractère industriel et commercial	10
2 Structure organisationnelle de la SNPC	12
3 Activités principales	14
– Amont pétrolier	15
– Aval pétrolier	17
– Gestion de portefeuille de titres de participations	19
4 Historique	20
5 Business model	22
– La gouvernance au cœur du développement maîtrisé de la SNPC	22
– La chaîne de valeur des hydrocarbures au cœur du savoir-faire de la SNPC	24
– La transition énergétique au cœur de l'engagement et de la pérennité de la SNPC	26
6 Outlook du marché de l'énergie 2023	28

II. Performance

1 Bilan de l'année 2023	32
– Faits marquants	33
2 Performance par activité	38
– Exploration et production	38
– Raffinage et distribution	48
– Commercialisation	53
3 Point d'étape sur la transition énergétique	54
4 Nouveaux investissements et projets	59

III. Gouvernance

1	Conseil d'administration et Direction générale	64
–	Organigramme	64
–	Présentation du Conseil d'administration	66
–	Présentation de la Direction Générale et des Directeurs filiales	70
2	Ressources humaines	76
–	Effectif et répartition du personnel	76
–	Programmes RH mis en œuvre	78
3	La SNPC s'engage	81
–	Engagement international : les objectifs de développement durable	81
–	Engagement national : le Plan National de Développement	84
–	Obligations réglementaires de la SNPC : cadre de compliance	85
–	Charte éthique et gouvernance d'entreprise	86
4	Programme Qualité	89

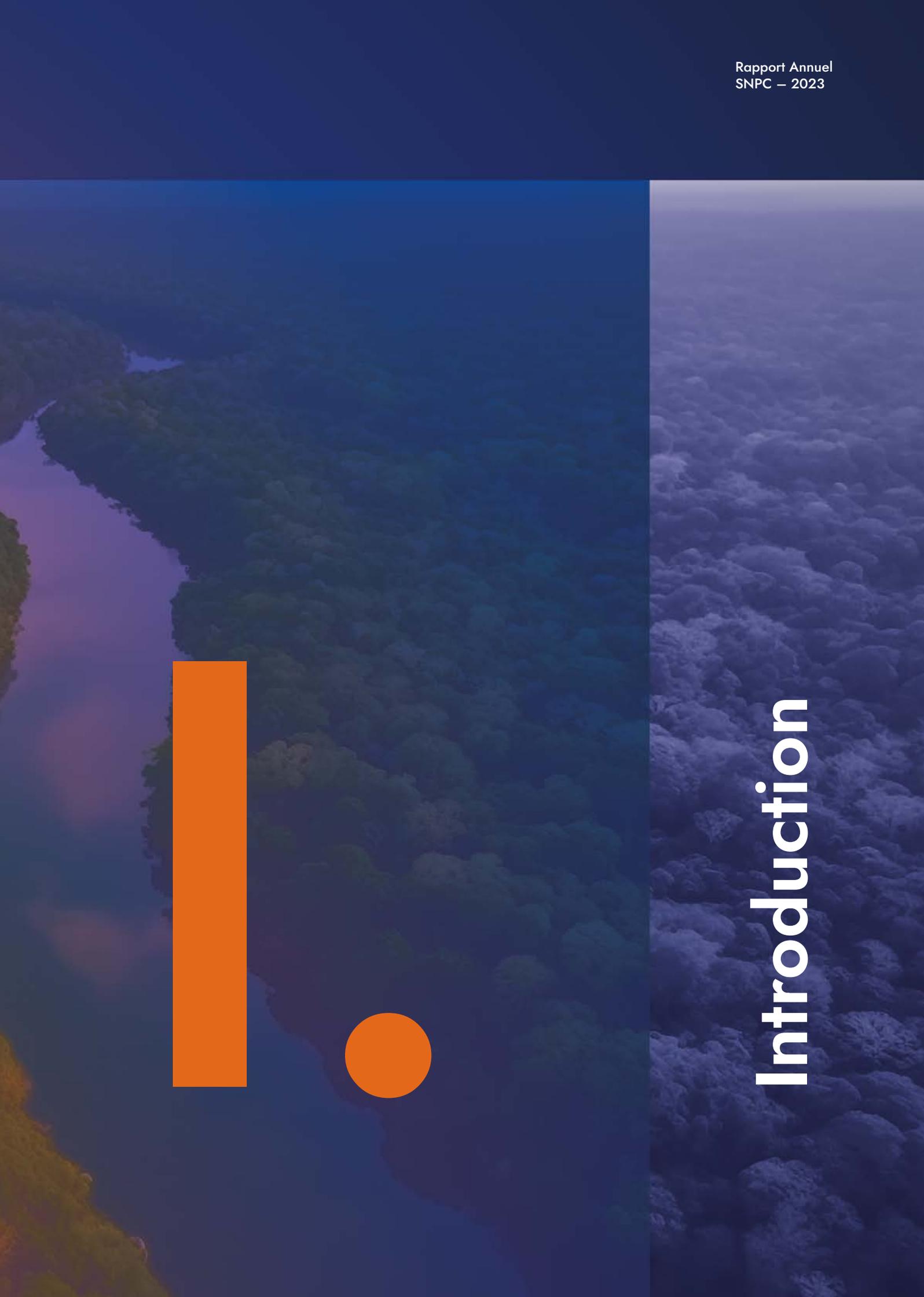
IV. RSE/HSE

1	Hygiène & Sécurité	93
–	Initiatives et programmes HSE	96
2	Environnement	97
–	Gestion des risques environnementaux	97
–	Initiatives en faveur de l'environnement	98
3	Social	99
–	Présentation de la Fondation SNPC	99
–	Actions de la Fondation SNPC	100

V. Finances

1	Performance financière	106
–	Comptes Consolidés 2023	106





Introduction



Maixent Raoul OMINGA

—
Directeur général SNPC

Mot du Directeur général

Chers actionnaire, partenaires et amis de la SNPC

L'année 2023 a été une année forte sur tous les plans dans l'histoire de notre entreprise. Elle nous a d'abord donné l'occasion de célébrer ensemble le 25^e anniversaire de la création de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC). C'est en effet, il y a vingt-cinq ans que grâce à la vision de Son Excellence M. Denis Sassou N'Guesso, Président de la République, Chef de l'État, l'histoire de l'industrie pétrolière dans notre pays a été confiée à cet établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qu'est la SNPC.

Au cours de ces années, nous avons assis les bases solides de sa croissance, faisant de ce bras technique du Gouvernement en matière de politique énergétique, un acteur majeur du développement socio-économique du pays ainsi qu'un contributeur significatif au budget de l'État.

Dans le même temps, la SNPC a porté à maturité son expertise dans l'amont et l'aval pétrolier au niveau national et international. Ses six filiales d'activités (SONAREP, ILOGS, SFP, CORAF, SNPC DISTRIBUTION et SNPC TRADING) ont rendu possible son déploiement cohérent et la diversification de ses activités de recherche, production, transformation, transport et commercialisation des hydrocarbures liquides et gazeux. Ceci dans un contexte marqué par une série successive de chocs exogènes ayant limité drastiquement les capacités d'action de notre entreprise : la chute du cours des matières premières énergétiques, puis la crise de la pandémie du COVID-19 et, enfin le conflit russo-ukrainien et ses impacts inflationnistes. Nous pouvons nous féliciter d'avoir pu, malgré ces éléments contraires en 2023 verser à l'État un dividende record au titre de l'exercice 2022 et réduire notre dette financière de plus de 30 %.

Dans ce contexte économique, nous avons également su investir dans notre capacité future par l'acquisition de nouveaux matériels de forage et d'équipements pétroliers pour la production, par l'augmentation de l'exploitation de forages existants, la prospection et l'étude active de champs nouveaux pour leur mise en valeur, ainsi que la signature d'accords

de partenariats dans les secteurs de l'exploration, l'exploitation, la sous-traitance pétrolière, et le raffinage. À travers cette stratégie, nous avons ainsi augmenté significativement notre portefeuille d'actifs opérés et le suivi de notre portefeuille d'actifs non opérés. Dans le même temps, nous avons procédé à la signature de nouveaux contrats pour la sécurisation du dispositif d'approvisionnement du pays en produits pétroliers.

Au cours de cette année nous avons répondu activement à notre double mission de consolidation de notre position de producteur à part entière et de gestion efficace des actifs du patrimoine de l'industrie pétrolière de notre pays.

Un accord de partenariat a en particulier été conclu pour la modernisation de la CORAF, qui assure actuellement près de 70 % des besoins du pays en produits pétroliers raffinés, mais pour laquelle nous ambitionnons que sa capacité de production puisse couvrir au moins 85 % des besoins en carburant du marché national dans un avenir proche. La promotion de ses activités de transformation participe en effet à la diversification de l'intervention opérationnelle de la SNPC et s'inscrit dans le droit fil de son programme « Performance 2025 ».

Ce programme, couvrant la période 2022-2025, a vocation à favoriser la croissance de la SNPC sur fond d'amélioration de ses performances. Il porte une vision multidimensionnelle qui permettra à la SNPC de se positionner comme l'un des principaux acteurs de l'industrie pétrolière et gazière dans la sous-région. En outre, ce programme poursuit l'amélioration des rapports de coopération de la SNPC avec ses différents partenaires.

Véritable plan directeur stratégique de la gouvernance de l'entreprise, le programme « Performance 2025 » vise l'augmentation des revenus de l'entreprise, la maîtrise de ses coûts et la contribution à l'action du gouvernement, notamment au plan national de développement (PND) 2022-2026. Il est donc un levier majeur de la modernisation des installations de ses diverses filières.





Dans le domaine de l'aval pétrolier par exemple, la SNPC prévoit de mettre en œuvre la construction de pipelines de transport des produits pétroliers, à l'instar du projet en perspective de construction de l'oléoduc Pointe-Noire-Maloukou-Oyo-Ouessou, qui permettra un maillage plus resserré du pays en matière d'accès à l'énergie. En matière de renforcement de notre expertise locale dans le domaine des hydrocarbures, la formation du personnel a donc naturellement figuré au centre des priorités de la direction de l'entreprise. Afin de constituer un pôle de compétences dans ce domaine de pointe, plus de 1 000 formations aux métiers opérationnels dans le cadre rigoureux des certifications ont été effectuées. Sur le plan de la gouvernance financière, enfin, nous avons engagé d'importants chantiers d'informatisation et de pilotage, ce qui a été salué par les Commissaires aux comptes dans leur rapport. Ce programme, dont les bénéfices se font déjà sentir restera donc notre cadre stratégique pour cette année et la suivante.

Par ailleurs, la SNPC porte par son histoire et sa place particulière dans l'économie congolaise une attention accrue à sa responsabilité sociale et environnementale. L'approche de la gouvernance de la SNPC en faveur d'un développement social durable sous-tend ses engagements environnementaux, éthiques et solidaires. En 2023, nous avons donc fait le choix, afin d'augmenter l'efficacité de nos actions en faveur du développement harmonieux des communautés et du Plan national de développement, de restructurer la Fondation d'entreprise, qui s'est dotée de nouveaux statuts, d'un nouvel organigramme et d'une équipe dirigeante recomposée.

Cette structure renforcée, la Fondation Groupe SNPC, a continué à œuvrer dans les domaines de la santé, du sport, de l'éducation et des conditions de vie des populations, tout en intégrant une composante dédiée à la protection de l'environnement. Ainsi, en 2023, la Fondation a participé au lancement dans le département des Plateaux du projet d'afforestation Eco Zamba, qui s'est concrétisé par le lancement d'une phase pilote sur 1 000 hectares.

L'année 2023 a donc été à bien des égards une année de performance, de consolidation des acquis et de modernisation de nos activités, dans tous les domaines. Elle nous permet d'envisager, par la vision stratégique portée par le programme « Performance 2025 » et le soutien du Gouvernement de la République, des perspectives nouvelles de croissance et de développement en 2024 qui contribueront à achever le redressement financier de l'entreprise. En effet, la SNPC dispose aujourd'hui d'atouts indéniables lui permettant de rendre effective son action de développement pour répondre aux attentes de l'État actionnaire et de la population congolaise.

Dans cette optique, il s'agira notamment de conforter l'élan de la SNPC à œuvrer davantage à la restructuration des filiales Amont afin de relever le pari de la réalisation des projets structurants tels que le développement de nouveaux permis, la mise en valeur des champs matures et des nouvelles prises de participation sur les permis d'exploitation, la poursuite de la valorisation du domaine minier et du gaz et de l'hydrogène naturel. Dans le domaine Aval, notre ambition sera d'assurer la permanence des produits pétroliers sur l'étendue du territoire national, de poursuivre les investissements de sécurisation,

fiabilisation et modernisation de la CORAF ainsi que d'étendre le réseau des stations-service de la SNPC Distribution.

En ce qui concerne les activités transversales enfin, maintenir, sinon améliorer les performances de commercialisation du pétrole brut et de suivi des engagements de l'État y relatifs et poursuivre le renforcement des capacités du personnel du Groupe SNPC, en lien avec les partenariats conclus à cet effet.

Cependant, au-delà de l'impératif d'améliorer sa production et d'assurer régulièrement les approvisionnements en produits pétroliers finis, la SNPC se devra aussi de consolider sa politique de protection environnementale pour réussir sa transition énergétique. Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée à l'installation de brûleuses mixtes pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, l'application de la stratégie « Zéro torchage du gaz » et l'installation d'unités à combustion propre.

Déjà engagée au service de l'intérêt général à travers sa politique de responsabilité sociale et environnementale, la SNPC, à travers sa Fondation, devra en 2024 continuer à contribuer significativement aux objectifs de développement par la mise en œuvre de ses projets.

La réalisation de toutes ces actions nous impose, au sein du Groupe SNPC, de poursuivre nos efforts de transformation à la fois en termes de mode d'organisation du travail, de mobilisation optimale des ressources humaines et financières, de capacité à innover et de conclusions de partenariats pour plus d'efficacité. Cette voie que nous avons choisie est ambitieuse mais à notre portée. Ensemble, nous disposons de l'ingénierie, du talent et de la résilience nécessaires pour continuer à transformer notre entreprise avec toujours plus de responsabilité, d'intégrité et d'excellence.

1 Présentation du fonctionnement des établissements publics à caractère industriel et commercial



La loi n°1-98 du 23 avril 1998 portant création de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) l'a institué comme établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Bien que cette loi originelle ait fait l'objet d'une modification par la loi n°24-2018 du 30 juin 2018, celle-ci n'a pas changé son statut juridique, ni la structure de son capital, détenu à 100 % par l'État congolais.

Le statut d'EPIC de la SNPC lui permet de répondre efficacement aux objectifs qui lui ont été assignés et aux missions qui lui ont été confiées par la combinaison dans son organisation des secteurs publics et privés, en lui permettant d'offrir des services d'intérêt général tout en opérant dans le cadre d'une gestion commerciale. En effet, un EPIC est une personne morale de droit public qui prend en charge une activité économique assimilable à celle d'une entreprise privée tout en conservant les prérogatives de la puissance publique, lui conférant une protection supplémentaire et la primauté sur son domaine d'activité. Notamment, les biens des EPIC sont insaisissables, ils peuvent posséder un domaine public et procéder à des expropriations, bénéficier de la prescription quadriennale et enfin les procédures de redressement et de liquidation judiciaire leur sont inapplicables.

À la différence des autres formes d'établissements publics, un EPIC dispose de ses propres organes de direction et d'un Conseil d'administration, dont les membres représentent le ou les actionnaires publics ou parties prenantes intéressées et, surtout, de son propre budget de fonctionnement et d'investissement, ce qui lui confère une plus grande flexibilité opérationnelle. Cette flexibilité est renforcée par le fait que s'agissant d'un établissement

commercial, la plupart des salariés sont soumis au droit du travail privé. De même, grâce à leur capacité à générer des revenus propres par la vente de biens et services, les EPIC peuvent réinvestir leurs bénéfices dans l'amélioration et l'expansion de leurs activités sans dépendre exclusivement des subventions de l'État.

Par ailleurs, en fournissant des services essentiels, les EPIC contribuent à l'infrastructure économique d'un pays, facilitant ainsi d'autres activités économiques, d'autant que la propriété et le contrôle public leur offre une stabilité qui les protège des aléas économiques et des fluctuations de marché qui pourraient compromettre la continuité de la fourniture des services.

Les EPIC sont donc des outils essentiels pour la puissance publique afin de fournir des services indispensables en alliant la préservation de l'intérêt national général et le renforcement de l'économie du pays. Leurs domaines d'intervention sont donc variés en fonction des stratégies et des ressources de chaque pays : exploitation des ressources naturelles, transports, culture et arts, bureau d'études, coopération internationale sont autant de domaines pour lesquels la constitution d'EPIC peut constituer une solution adaptée aux besoins.

Dans le cas de la SNPC, l'État congolais lui a confié le monopole en matière de recherche, exploitation et production des hydrocarbures liquides et gazeux. Cette exclusivité s'est traduite par neuf missions qui lui ont été attribuées :

- 1 Intervenir pour le compte de l'État, directement, à travers ses filiales ou en association avec des partenaires étrangers dans toutes les opérations relatives à la production, au traitement, à la transformation, à la mise en valeur et au transport des hydrocarbures liquides ou gazeux tant sur le territoire congolais qu'à l'étranger ;
- 2 Entreprendre ou participer à toutes les opérations industrielles, commerciales, techniques, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement aux opérations visées ;
- 3 Entreprendre pour le compte de l'État toutes les opérations d'investissements de gestion et d'audit dans le secteur pétrolier et gazier ;
- 4 Assurer la commercialisation des produits extraits des gisements et des installations industrielles de traitement ou de transformation ;
- 5 Participer dans le cadre des contrats pétroliers à la détermination des prix des produits pétroliers ;
- 6 Détenir et gérer pour le compte de l'État l'ensemble des actifs, des droits directs et indirects de quelque nature que ce soit, détenus initialement par l'État, dans toutes les activités relatives à la recherche, à l'exploitation, au traitement et la transformation des hydrocarbures et des substances dérivées ou connexes ;
- 7 Représenter les intérêts de l'État dans toutes les relations contractuelles avec les tiers, dans les domaines de l'exploitation des hydrocarbures liquides ou gazeux, dérivés ou connexes, y compris dans le cadre des opérations de contrôle et de vérification qui incombent à l'État ;
- 8 Donner des avis sur la politique du Gouvernement en matière d'hydrocarbures liquides ou gazeux ;
- 9 Créer un cadre propice à la formation du personnel congolais afin de contribuer à la constitution d'un pôle de compétences congolais dans les domaines d'activités liés aux objets visés.

La SNPC est donc l'EPIC de référence au Congo en matière d'exploitation des hydrocarbures et plus largement de production énergétique compte tenu des évolutions que l'entreprise a connu depuis sa création et de sa stratégie en matière de transition énergétique.



2 Structure organisationnelle de la SNPC

La SNPC est dotée d'un capital de 260 807 564 USD détenu à 100 % par l'État Congolais.

Elle gère, pour le compte de l'État, tous les intérêts liés à l'activité pétrolière dans le pays. Société pétrolière intégrée, elle intervient sur les segments amont et aval de l'industrie. Elle exerce ainsi des activités de développement, de production, de transformation d'hydrocarbures liquides et gazeux, ainsi que de transport, de marketing et de distribution de produits pétroliers sur le marché intérieur. La SNPC effectue pour son propre compte des opérations d'exploration - production et également en partenariat avec d'autres compagnies pétrolières. Elle assure, par ailleurs, sous-forme de mandat de l'État, le suivi de l'exploration et l'exploitation des gisements d'hydrocarbures du Congo. Enfin, elle gère un portefeuille d'actifs constitué de titres de sociétés opérant dans le domaine pétrolier, parapétrolier, industriel et financier. Ces différentes interventions fournissent à la SNPC les ressources financières nécessaires au fonctionnement de ses activités, grâce notamment à la commercialisation de sa quote-part de production dans les divers partenariats contractés, la rémunération perçue sur la quote-part de production revenant à l'État et aux dividendes générés par ses participations.

Ayant vocation à renforcer son positionnement comme acteur majeur de l'énergie dans la région, elle développe également des activités de production d'énergie innovantes, notamment dans le cadre de la transition énergétique.

La SNPC détient des participations dans la majorité des permis pétroliers par le biais de contrats de partage de production (CPP) signés entre la République du Congo et les sociétés pétrolières.

Le Groupe SNPC est constitué de sept (07) sociétés y compris la société mère. Avec ses filiales et les sociétés dans lesquelles elles détient une participation significative, elles forment un ensemble de sociétés unies entre elles par des liens de capital qui lui permettent d'exercer un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable sur celles-ci. La SNPC est la société mère du groupe. Elle exerce une fonction de Holding et impulse la stratégie des filiales du groupe.

Elle est administrée par un Conseil d'administration et gérée par une Direction générale. Le Conseil d'administration conçoit la politique générale, approuve les questions stratégiques et autorise leur mise en application par la direction générale. Il se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que l'intérêt du groupe l'exige, sur convocation du Président du Conseil d'administration ou à la demande d'au moins la moitié des membres du Conseil d'administration.



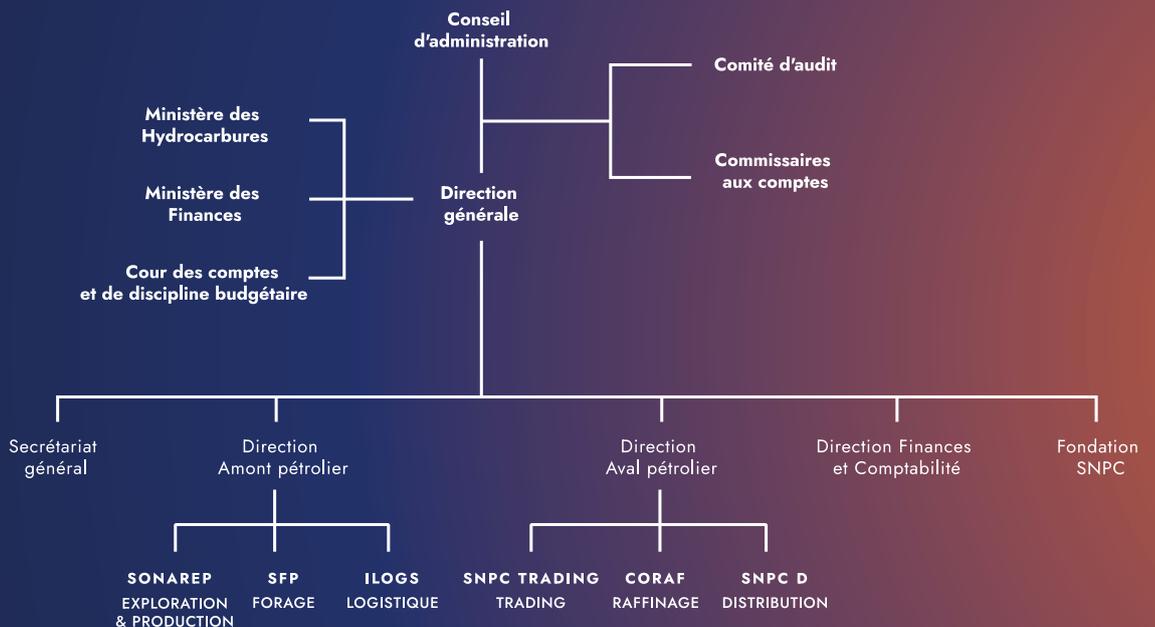
Le Conseil d'administration est composé de neuf (09) membres ainsi qu'il suit :

- un représentant de la Présidence de la République ;
- un représentant de la Primature ;
- un représentant du ministère chargé des Hydrocarbures ;
- un représentant du ministère chargé des Finances ;
- un représentant du ministère chargé du Portefeuille Public ;
- un représentant du ministère chargé de l'Environnement ;
- un représentant du personnel de la société mère ;
- deux personnalités choisies par le Président de la République en raison de leur compétence et de leur expérience.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par décret en conseil de ministres qui fixe également les attributions, l'organisation et le fonctionnement des organes de gestion. La durée de leur mandat est de quatre (04) ans renouvelables.

Pour ses missions de contrôle, le Conseil d'administration s'appuie sur un Comité d'audit, composé de quatre (04) membres nommés par le Conseil d'administration. En appui de ce mécanisme d'audit interne, la loi n°24-2018 du 30 juin 2018 a par ailleurs instauré une obligation d'audit externe annuel, par un cabinet agréé, de réputation internationale.

Structure organisationnelle de la SNPC



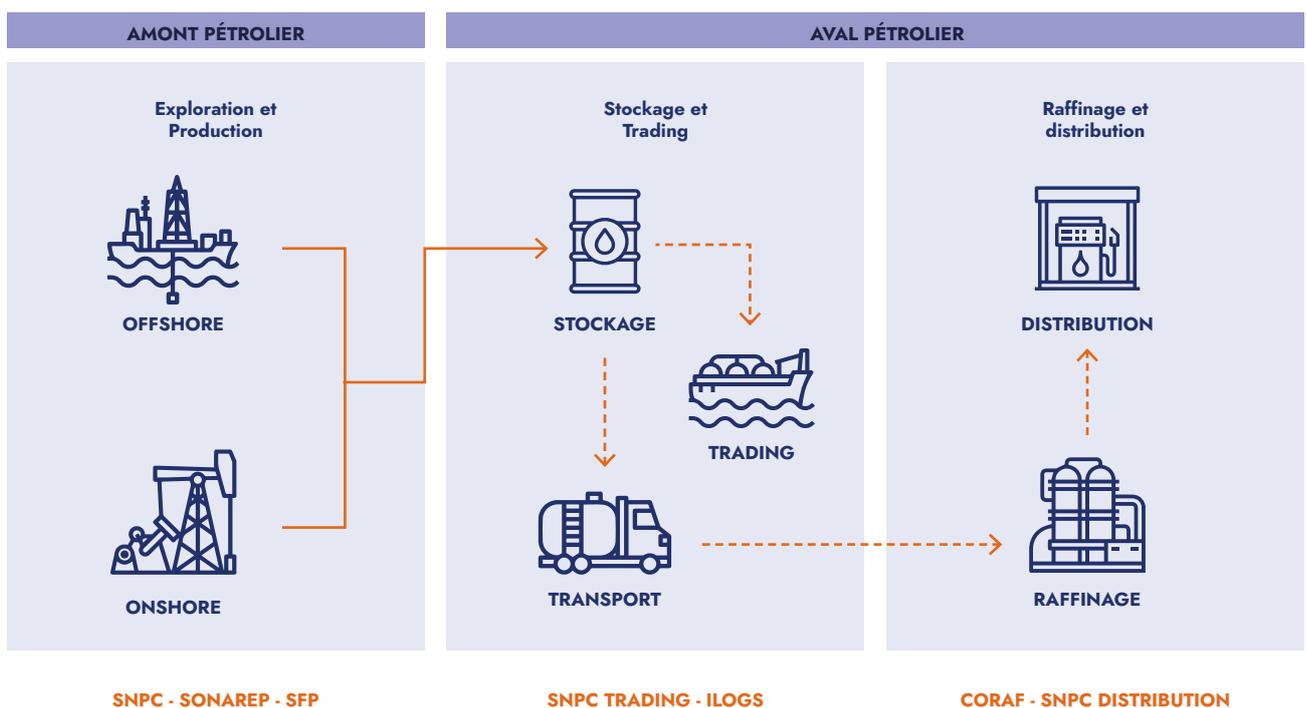
3 Activités principales

Groupe industriel couvrant tous les métiers de la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière, ainsi que des services connexes, ses opérations sont conduites *via* des filiales directement ou indirectement détenues par la SNPC et *via* des participations détenues dans des joint-ventures, dans lesquels elle n'exerce pas nécessairement le contrôle.

Les activités du groupe concernent donc l'amont et l'aval pétrolier et notamment les secteurs de :

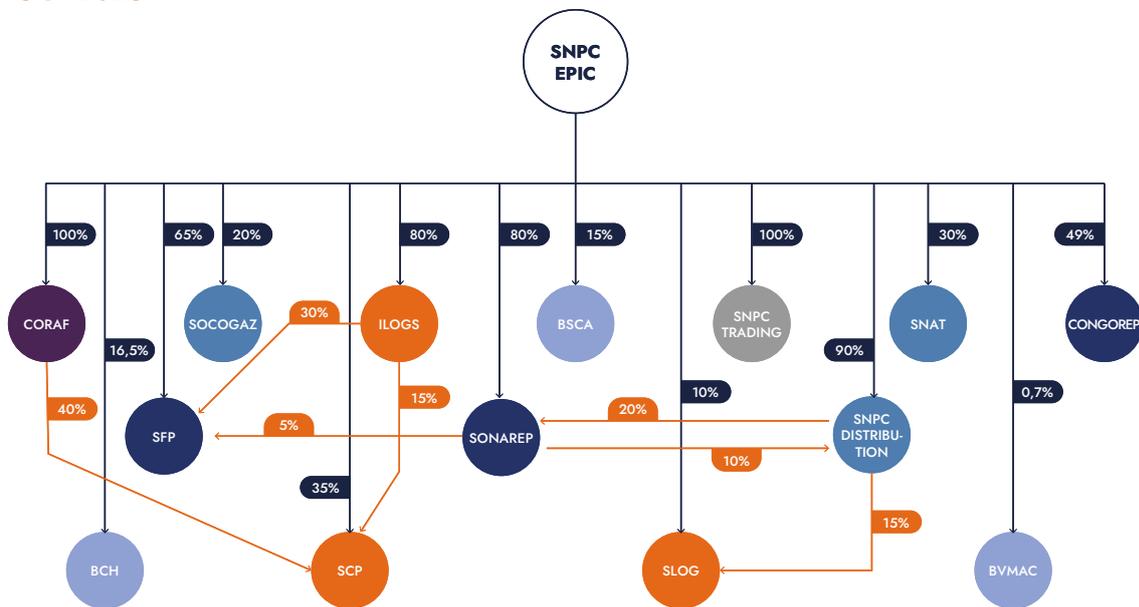
- 1 L'exploration et production pour lesquels la loi n°28-2016 du 12 octobre 2016 portant Code des hydrocarbures a attribué exclusivement les titres miniers en matière d'hydrocarbures à la SNPC ;
- 2 Le trading des produits pétroliers ;
- 3 La logistique pétrolière ;
- 4 Le raffinage ;
- 5 L'approvisionnement du pays en produits pétroliers ;
- 6 La distribution et le marketing des produits pétroliers.

Chaîne de valeur du Groupe SNPC



La répartition actionnariale de la holding SNPC dans ses différentes filiales et participations se présente ainsi :

Participations de la SNPC en 2023



AMONT PÉTROLIER

L'amont pétrolier désigne l'ensemble des opérations liées à la recherche, l'exploration, et la production de pétrole brut et de gaz naturel. C'est la première phase de la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière qui comprend les activités de recherche géologique et géophysique, l'exploration, le développement, la production et la réhabilitation des gisements en fin de vie productive. En République du Congo, sa gouvernance est assurée par le ministère des Hydrocarbures, qui conçoit et suit la politique gouvernementale du secteur et, l'administration des Hydrocarbures qui contrôle les activités de l'amont, en coordination avec la SNPC.

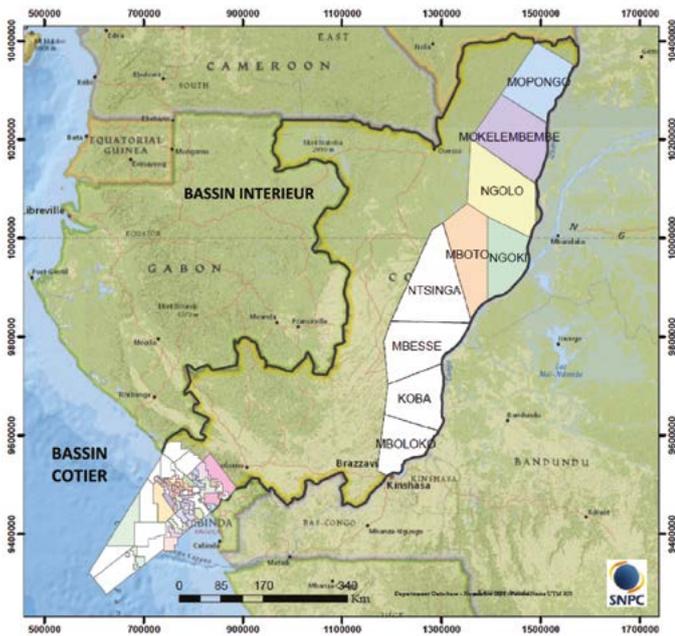
Aussi, pour la SNPC, ces activités consistent essentiellement à :

- analyser, proposer et mettre en œuvre les conditions de sa participation à l'exploration et à la production des hydrocarbures liquides et gazeux ;
- organiser les services spécialisés dans les domaines de prospection et de production ;
- assurer le contrôle des activités de mise en valeur des ressources de la phase préparatoire à la mise en production du gisement ;
- élaborer les programmes d'exploitation et de production des hydrocarbures, y compris ceux opérés par des tiers ;
- gérer son association et sa participation à des permis et d'exploration et ;
- exercer les contrôles et audits techniques et réglementaires.

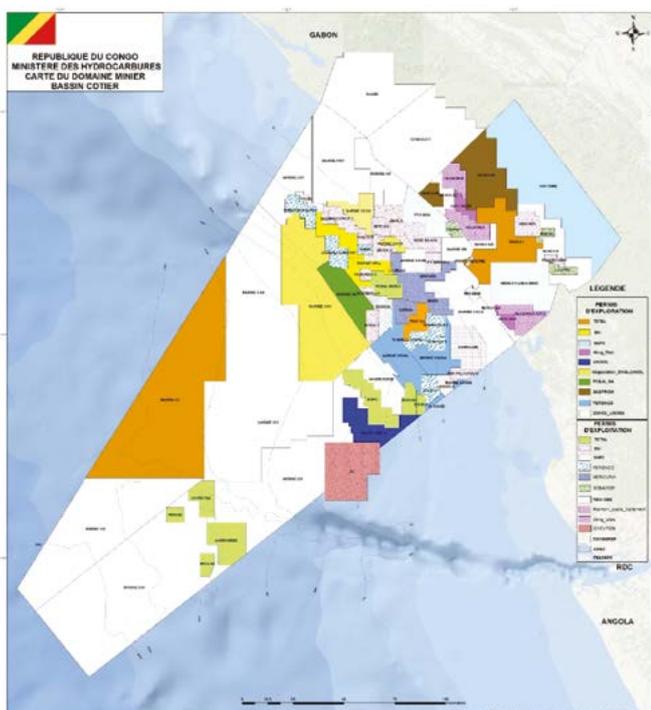
La République du Congo jouit de deux bassins sédimentaires importants, le bassin côtier et le bassin intérieur, dit « bassin de la Cuvette » tous deux concernés par les activités amont. Ainsi, la SNPC est engagée dans 18 permis d'exploration et 37 permis d'exploitation répartis comme suit :

Outre les intérêts participatifs que la SNPC possède dans les permis d'exploitation en association avec les sociétés partenaires, le Groupe SNPC opère six permis :

- Le Mayombe
- Mengo-Kundji-Bindi II
- Zingali II
- Loufika-Tioni II
- Loango II
- Zatchi II



Créée en 2002, et détenue à 80 % par la SNPC, la **Société nationale de recherche et de production (SONAREP)**, est la filiale en charge de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures. Elle exploite à ce titre directement deux permis Zingali II et Loufika-Tioni II. Afin de mener à bien les missions qui lui ont été confiées, elle dispose notamment d'un équipement de well testing ainsi que d'installations de production pétrole (EPF). Le well testing lui permet d'exécuter l'ensemble des activités d'acquisition de données prévues pour élargir l'analyse et la connaissance des propriétés des réservoirs contenant des hydrocarbures. Il fournit des informations sur l'état d'un puits. Son objectif principal est d'identifier la capacité des réservoirs à produire des hydrocarbures comme le gaz naturel et le pétrole. Les données recueillies lors des essais de puits concernent la pression et le débit volumétrique observés dans un puits particulier.



La SNPC détient également 49 % de la joint-venture CONGOREP, en partenariat avec la société PERENCO.

De nouvelles études géologiques et sismiques ont été conduites conjointement sur de nouvelles zones d'hydrocarbures, incarnées par les permis Tchibouela II, Tcheno II, Marine XXVIII et Émeraude.

La **Société de forages pétroliers (SFP)**, détenue à 65 % par la SNPC est depuis 2010 la filiale ayant pour activité principale le forage des puits pétroliers. Elle est active non seulement sur les champs opérés par la SNPC, mais également sur des permis opérés par d'autres compagnies pétrolières. Pour se faire, elle regroupe dans son organisation des services tels que le Mud Logging, le vissage des casing et tubing, ainsi que le pompage et la filtration. Elle développe son activité et son expérience en continu.

Enfin, **Integrated logistic services (ILOGS)**, est la filiale détenue à 80 % par la SNPC depuis l'ordonnance n°5/99 du 10 octobre 1999, créant le Centre de services pétroliers (CSP) dédié à l'opération et la centralisation des services logistiques aux industries des hydrocarbures. Ainsi, elle dispose également au port international de Pointe-Noire d'un quai de charges surfacique de 3t/m², répondant aux normes internationales et d'un parc à engins modernes, qui lui permettent de réaliser les opérations de manutention et de levage, de mettre à disposition des espaces et des engins, d'effectuer le transport routier des produits et d'accueillir et assister les navires et barges à quai.

—

La République du Congo jouit de deux bassins sédimentaires importants, le Bassin côtier et le Bassin intérieur, tous deux concernés par les activités amont.



AVAL PÉTROLIER

Le secteur aval englobe toutes les activités de l'industrie pétrolière qui ont lieu après l'extraction des hydrocarbures jusqu'à la distribution et la vente des produits finis aux consommateurs. Ce segment couvre donc le raffinage et la transformation, la pétrochimie, le transport, le stockage et enfin la commercialisation et le trading de ces produits. En République du Congo, ce domaine d'activité est régulé par l'agence de régulation du secteur aval pétrolier (ARAP), créée en 2006 et placée sous la tutelle du ministère des Hydrocarbures. Elle a principalement pour mission de veiller à la stabilisation des approvisionnements et, la stabilité des prix des produits pétroliers, sans pour autant interférer sur leurs activités de commercialisation.

Dans ce cadre, la SNPC a pour mission la gestion du portefeuille d'activités suivantes :

- 7 La mise en œuvre et la coordination des activités liées au transport, au stockage, au raffinage, à la transformation et à la commercialisation des produits extraits de gisements, importés ou issus des installations industrielles de traitement et de transformation ;
- 8 La prospection, la recherche et la réalisation de toute activité permettant de valoriser au mieux ces produits ;
- 9 Le suivi de l'évolution des prix des produits pétroliers sur le marché international ;
- 10 La réalisation des opérations permettant d'assurer l'approvisionnement régulier du pays.

La Congolaise de raffinage (CORAF), filiale de la SNPC fondée en 1982, est l'unique raffinerie République du Congo. Depuis sa base de Pointe-Noire, elle traite le pétrole brut pour extraire les fractions commercialisables, à savoir le gaz butane, le supercarburant, le kérosène, le gasoil léger et le fuel lourd. La CORAF assure la sécurité énergétique du pays en lui fournissant environ 70 % de ses besoins en produits finis. Sa capacité de traitement est de 1,2 million de tonnes/an. Les bruts raffinés par la CORAF proviennent du terminal pétrolier de Djéno, relié à la raffinerie par un pipeline de 25 km. Par ailleurs, pour répondre à la demande croissante du pays, le Congo a signé, en novembre 2020, une convention d'investissement avec la société chinoise Beijing Fortune Dingheng pour la construction d'une nouvelle raffinerie à Pointe-Noire, la raffinerie Atlantique Pétrochimie avec une capacité de raffinage estimée à de 2,5 millions de tonnes/an.

Les activités de stockage et de transport massif des hydrocarbures raffinés par voie maritime, ferroviaire et routière sur l'ensemble du territoire sont assurées par **la Société commune de logistique (SCLOG)**. La SCLOG est une société anonyme de droit congolais créée en 2002, elle est au cœur de la chaîne logistique pétrolière du Congo. Ses actionnaires sont AOGC (25 %), la SNPC (25 %), Total (25 %), Puma (12,5 %) et X-OIL (12,5 %). Sa capacité de stockage est d'environ 100 000 m³. Son activité est répartie à travers 8 dépôts qui couvrent tout le territoire national : à Pointe-Noire, Brazzaville, Dolisie, Mossendjo, Loutété, Oyo, Ouessou et Impfondo. Ne disposant pas d'actifs propres de transport, elle opère en collaboration avec différents transporteurs, notamment le chemin de fer Congo-Océan (CFCO) et des sociétés de transports routiers, qui acheminent les produits pour son compte. Elle est principalement approvisionnée par la CORAF et ponctuellement par les importations effectuées par la SNPC à Brazzaville et Pointe-Noire.

En matière de distribution, la SNPC dispose au sein du groupe d'une participation majoritaire de 90 % auprès de la société **SNPC Distribution (SNPC D)**, ainsi que d'une participation minoritaire de 30 % auprès de la SNAT (distributeur de carburant) et de 20 % dans SOCOGAZ, société de transport et de commercialisation de gaz domestique.

La SNPC D, créée en 2011, est, avec ses 23 stations-services réparties sur l'ensemble du pays, un acteur majeur dans la réussite des activités de transport ou de distribution de la SNPC.

SNPC distribution



23 Stations-services

- 4 à Brazzaville
- 5 à Pointe-Noire
- 14 dans le reste du pays

La SNPC D est également un acteur de la distribution de gaz domestique, disposant d'un centre d'emplissage de bouteilles de gaz butane à Pointe-Noire d'une capacité de 4 000 bouteilles/jour.

Cette filiale de distribution assure également le transport, par camion-citerne, du brut issu du permis d'exploitation MKB II, du site de production à la raffinerie du groupe (CORAF). Cinq qualités de pétrole provenant des bassins de la République du Congo sont commercialisées à l'échelle internationale : le Djéno mélange, le Nkossa mélange, le Nkossa butane, le Nkossa propane et le Yombo. La part de production revenant à l'État au titre des contrats de partage de production est commercialisée par la SNPC.

Dans cette optique, la holding s'est dotée en 2019 d'une nouvelle filiale, détenue à 100 % et basée à Singapour, la **SNPC TRADING**. Spécialisée dans la commercialisation des hydrocarbures liquides et gazeux sur les marchés internationaux, elle dote la holding d'une capacité d'intervention directe sur les marchés, sans nécessairement passer par des traders ou courtiers privés.

GESTION DE PORTEFEUILLE DE TITRES DE PARTICIPATIONS

En tant que holding, la SNPC fonctionne comme un véhicule d'investissement et une structure de contrôle dont l'activité principale consiste à gérer ses participations financières. A ce titre, elle exerce un contrôle ou une influence significative sur les décisions stratégiques des entreprises dans lesquelles elle détient des participations. Ce contrôle peut se manifester par la nomination de membres au Conseil d'administration, l'approbation de décisions stratégiques importantes, ou même la définition des orientations stratégiques générales.

Le fonctionnement en holding permet également une meilleure gestion des risques liés à ses activités. En effet, il permet une séparation juridique et financière entre les différentes activités du groupe, ce qui réduit les effets potentiels de contagion en cas de résultats obtenus par une filiale en deçà des performances attendues. Enfin, la SNPC assure un rôle de supervision de la performance des entreprises du groupe, en consolidant les résultats financiers et en effectuant un suivi de performance. Elle met aussi en place des procédures de reporting et de gouvernance pour assurer une gestion efficace et transparente.

Ainsi, ce pilotage et cet accompagnement par la SNPC est particulièrement présent dans ses filiales, mais aussi dans les autres établissements dans lesquels elle détient des participations.

En premier lieu, la banque sino-congolaise pour l'Afrique (BSCA), fruit de la coopération bilatérale entre la République du Congo et la République populaire de Chine et dans laquelle la SNPC détient 15 % des parts. Ouverte en 2016, elle a connu une nette progression de son activité pour atteindre en 2023, plus de 20 % du volume total des dépôts dans le pays.

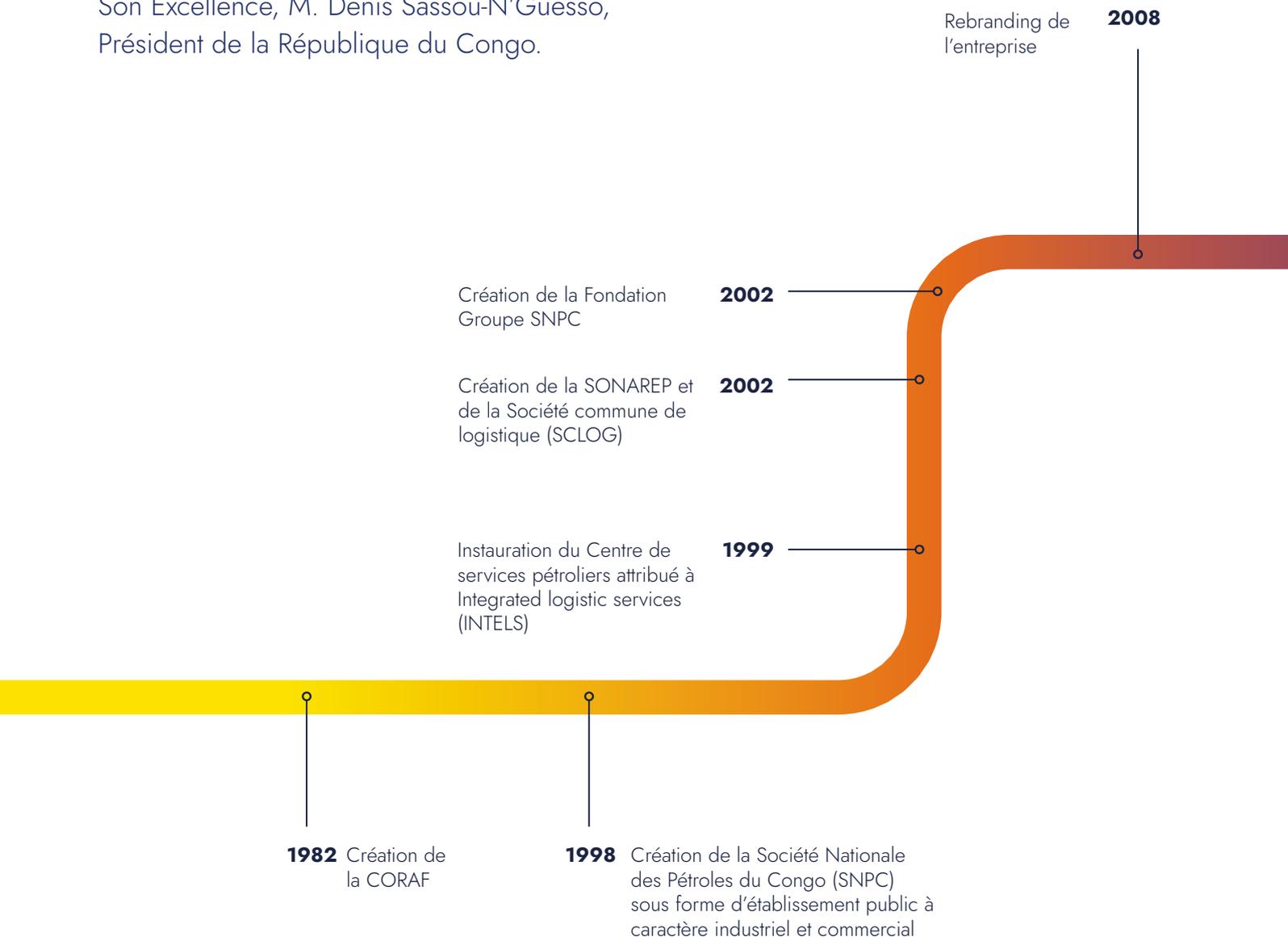
Cette collaboration avec un établissement financier de premier plan fait suite à une première expérience avec la banque congolaise de l'habitat. (BHC). La BHC est une institution financière spécialisée dans le préfinancement immobilier. Elle a été fondée en 2008 par la République du Congo, représentée par la SNPC (qui détient 16,5 % des parts) et par la République de Tunisie.

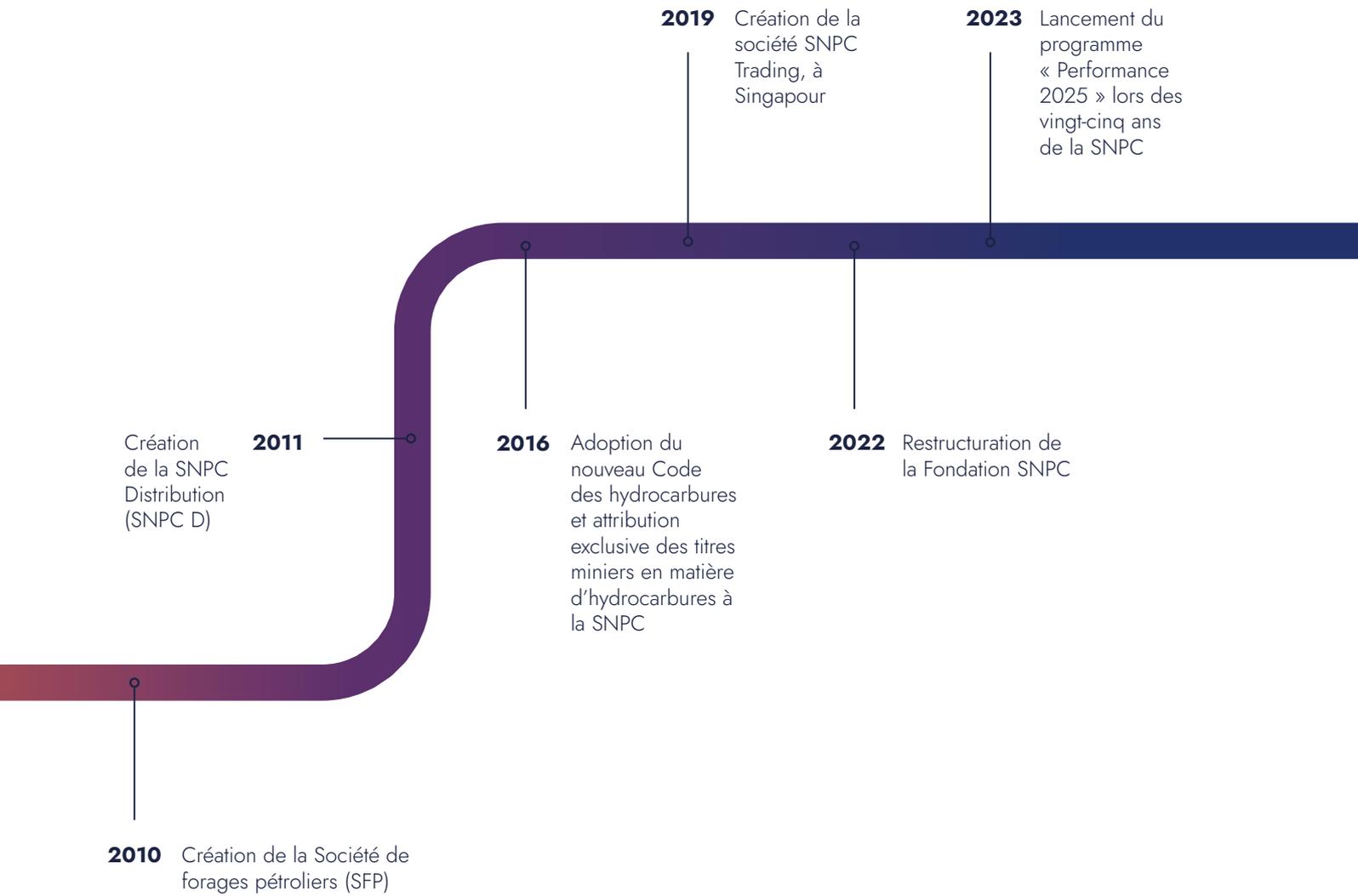
Enfin, la SNPC dispose d'une participation symbolique de 0,7 % dans la Bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale, qui remplit à titre exclusif, la mission de service public d'organisation, d'animation et de gestion du marché financier de l'Afrique centrale.



4 Historique

Depuis 1998, la Société Nationale des Pétroles du Congo œuvre en tant qu'acteur incontournable du secteur pétrolier congolais. Elle est aujourd'hui, un pilier majeur de l'action énergétique de l'État et poursuit son chemin sous l'impulsion de son Directeur général pour suivre la vision de Son Excellence, M. Denis Sassou-N'Gusso, Président de la République du Congo.





5 Business model

Après des années ayant entraîné une nécessaire restructuration des activités de la SNPC, du fait notamment des chocs exogènes ayant conduit à la baisse drastique du cours des matières premières énergétiques, l'entreprise a su renouer avec la croissance et ainsi s'engager résolument vers une stratégie de consolidation des acquis, de développement de ses activités amont comme aval et d'investissements critiques destinés à répondre aux besoins actuels et futurs du pays, tout en jouant un rôle actif dans la transition énergétique et l'accomplissement des objectifs de la COP 28.

LA GOUVERNANCE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ DE LA SNPC

Malgré les nouveaux chocs subis par la crise de la pandémie COVID-19 et de la guerre russo-ukrainienne, cette ambition claire s'est traduite en 2022 par l'adoption du programme « Performance 2025 » qui fixe le cap de la mobilisation des ressources humaines et financières pour l'accomplissement effectif des missions confiées par l'État congolais. Ainsi, il ambitionne de positionner la SNPC comme un leader incontesté de l'industrie pétrolière en République du Congo et en Afrique, en mettant l'accent sur la productivité, la qualité et l'efficacité opérationnelle, visant ainsi à améliorer la compétitivité de l'entreprise sur le marché international.

Ce programme ambitieux s'articule donc autour de quatre piliers principaux pour renforcer la croissance et améliorer la compétitivité de la SNPC dans l'industrie pétrolière congolaise et africaine. Ces piliers sont les suivants :

- 1 **Augmentation des revenus** : maximiser les revenus de l'entreprise grâce à une meilleure exploitation des ressources pétrolières et gazières et à l'optimisation des processus de production et de vente.
- 2 **Maîtrise des coûts** : réduire les dépenses opérationnelles et améliorer l'efficacité globale par le biais de la gestion financière et de l'optimisation des coûts.
- 3 **Contribution à l'action gouvernementale** : jouer un rôle actif dans la réalisation des objectifs de développement national en alignant ses initiatives sur les priorités gouvernementales, notamment en matière d'énergie, de développement économique et de protection de l'environnement.
- 4 **Gouvernance et maîtrise des activités** : renforcer les pratiques de gestion transparentes et responsables, ainsi que l'amélioration de la gouvernance d'entreprise pour garantir la durabilité et la responsabilité sociale de la SNPC.

Le plan prévoit ainsi le renforcement au sein du groupe de la culture d'entreprise orientée vers la performance mais également l'amélioration du suivi des activités des partenaires pétroliers par l'optimisation de l'organisation interne, du processus de choix des programmes d'activités et d'investissements ainsi que l'application effective des procédures et de la réglementation en vigueur. Une réforme majeure dans ce domaine a déjà été introduite par la mise en œuvre du fonctionnement par unité de gestion.

Acteur responsable de la filière des hydrocarbures, la SNPC s'est aussi engagée dans un processus d'évaluation et de renforcement de la capacité à faire face, à long terme, aux engagements dans les associations pétrolières (intérêts, coûts, portage) et le cas échéant, d'adoption de mesures visant à aligner le portefeuille de projets et/ou d'actifs avec les objectifs de performance financière, de transformation industrielle, de contenu local et de prise de risque.

L'organisation de l'entreprise a également été repensée de manière à permettre une meilleure formalisation et clarification des rôles, obligations (reporting, comptes rendus) et des responsabilités au sein de la holding et entre la holding et les filiales tout en poursuivant le programme de renforcement du dispositif de contrôle interne (fonctions audit interne, contrôle de gestion, implémentation du progiciel SAP) de la société dans la perspective d'améliorer le suivi et le contrôle de ses activités. Cette nouvelle forme de gouvernance s'appuie enfin sur la mise en place de dispositifs pérennes de gestion des risques, de pilotage des performances et d'amélioration continue des actions et la mise à niveau des systèmes d'information et de communication.

Ces mécanismes sont au cœur de la démarche qualité initiée par la SNPC pour ses différentes filiales, en particulier pour la certification des systèmes de management ISO 9001 et du management environnemental ISO 14001. Soucieuse de la sécurité et des conditions de travail de ses collaborateurs qui font le savoir-faire de l'entreprise, la SNPC a également mis en œuvre une politique de qualité, hygiène, sécurité et environnement (QHSE), notamment par l'élaboration de manuels de procédures ainsi que la sensibilisation de son personnel. Des travaux de mise en conformité de certains bâtiments ont également été réalisés dans ce cadre et s'inscrivent dans la stratégie de rénovation et de protection qui aboutira à l'instauration d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Le projet emblématique dans ce domaine restant cependant la construction de la tour SNPC de Pointe-Noire, dont le lancement des travaux a été effectué en 2023.





Dans l'amont pétrolier, son plan d'action englobe l'optimisation des actifs opérés, le suivi des actifs non opérés, le contrôle de l'exploration et l'évaluation des réserves. "

LA CHAÎNE DE VALEUR DES HYDROCARBURES AU CŒUR DU SAVOIR-FAIRE DE LA SNPC

Entreprise industrielle par essence, la SNPC s'appuie dans sa stratégie de développement sur sa maîtrise des secteurs amont et aval pétroliers. En effet, la place centrale unique qu'elle occupe dans le domaine des hydrocarbures au Congo lui permet de déployer une vision inclusive à 360° des enjeux dans ce domaine et des orientations multisectorielles destinées à renforcer tous les aspects de son activité.

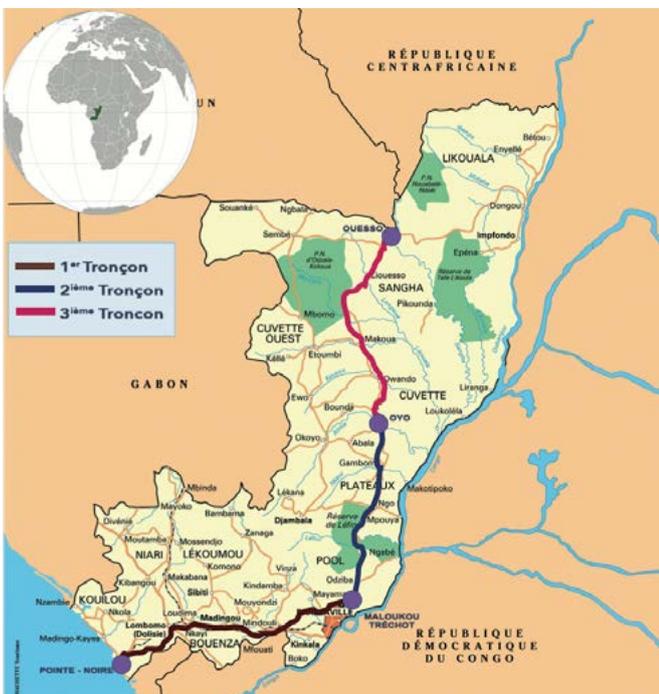
Ainsi, dans l'amont pétrolier, son plan d'action englobe l'optimisation des actifs opérés, le suivi des actifs non opérés, le contrôle de l'exploration et l'évaluation des réserves. À ce titre, la SNPC prévoit d'obtenir un gain en production de 15% des niveaux de production prévus par les opérateurs, soit 5000 bbl/j en quote-part SNPC, consécutif aux actions de réduction et maîtrise des coûts sur les permis non opérés. En ce qui concerne les actifs opérés, des objectifs ambitieux tant sur le plan des investissements requis que de la production attendue ont été fixés. La valorisation attendue du champ Mengo-Kundji-Bindi II (MKBII) en particulier prévoit une étude de design de fracturation hydraulique, la construction d'un pipeline, du réseau de collecte et d'accès, ainsi que le forage supplémentaire de 15 puits horizontaux, ceci en vue d'atteindre une production minimale de 30 000 barils/jour. En parallèle, la SNPC prévoit d'atteindre une production supérieure à 1 100 barils/jour en associant des partenaires d'opération pour le permis de Loufika-Tioni et en remettant en production les puits de Zingali, notamment en développant les blocs non forés afin d'obtenir une production additionnelle de 700 barils/jour. La valorisation des actifs inclut également la valorisation des trois permis de Nanga I, Le Mayombe et Kouakouala.

Par ailleurs, le Groupe SNPC, en sa qualité de société nationale et titulaire de tous les permis pétroliers au Congo, porte un intérêt évident au suivi de travaux de recherche. Il réalise donc également des travaux d'exploration dans le but de pérenniser son activité et de se garantir de nouvelles ressources. Toutes les données et informations techniques de base requises dans le cadre des opérations pétrolières, y compris les informations relatives à la détermination des réserves d'hydrocarbures, à l'exception des informations ou technologies protégées par les droits de propriété industrielle, sont d'ailleurs la propriété exclusive de la République du Congo. Ces travaux, ainsi que la mise à jour régulière des études géologiques et techniques lui permettent, après certification par des cabinets internationaux, de considérer ses réserves prouvées actuelles, pour la seule quote-part qui le concerne à 365 484 Kbarils. La SNPC continue néanmoins à chercher à développer son portefeuille d'activités pétrolières par l'étude sur le potentiel des blocs pétroliers libres via son projet Congo Vision permettant le retraitement des données sismiques 3D pour les champs de Marine XX, XXIII, XXIV, XXV, XXVI et XXIX, et par une campagne géophysique aéroportée sur les blocs Ntsinga, Mbesse, Koba et Mokelembembé.

Dans le cadre des opérations d'exploitation des activités connexes du secteur amont, un programme d'étude, de test, d'équipement et de développement commercial est décidé, suivi et évalué annuellement, en particulier pour la SONAREP, la SFP et ILOGS. Un levier de croissance identifié consiste en effet à disposer des ressources techniques en matériel et équipements pour soutenir le programme de travail relatif aux opérations de forage et complétions prévues dans le programme « Performance 2025 ». Aussi, la SNPC s'est portée acquéreuse d'engins de forage, et notamment d'un RIG de forage mobile, qui permettront de répondre efficacement à ce besoin.

Dans le secteur aval, la priorité que s’est assignée la SNPC est d’améliorer les conditions d’approvisionnement du pays en produits pétroliers en garantissant la continuité de la disponibilité des différents super, fuel, gasoil et jet consommés. Pour ce faire, la SNPC, via la CORAF ambitionne d’augmenter le taux de couverture de la demande nationale de produits blancs à 85 %, soit une quantité délivrée de 500 000 tonnes/an. Le programme de transformation de la CORAF déjà défini et mis en œuvre devra donc permettre à terme à cette dernière de traiter 1 032 000 tonnes de brut en 2024 et de réaliser un fonctionnement d’usine de 150 tonnes/heure. Dans le même temps, les projets d’investissements dans le domaine de la distribution piloté par la SNPC D permettent d’envisager une augmentation de sa part de marché dans le domaine, à 15 % d’ici 2025. Ces projets prévoient en particulier la construction de 5 stations service supplémentaires, le déploiement de points mobiles de vente, mais également l’intégration de la distribution de gaz domestique dans le cœur de métier de la SNPC D. Enfin, la SNPC a identifié un besoin en capacités de stockage et de transport supplémentaire dans le pays, nécessitant de rechercher des financements additionnels. Cette dynamique d’investissement qui permettra à l’entreprise d’atteindre ses objectifs ambitieux et répondre aux besoins nationaux est incarnée par deux projets majeurs : la construction d’installations de stocks stratégiques et la construction d’un pipeline de transport des produits raffinés de 490 km pour le premier tronçon, et d’une capacité de 1,9 millions de tonnes/an.

Enfin, la SNPC s’implique activement dans la poursuite du programme de diversification des ressources de l’État par le biais de la mise en œuvre de projets visant à devenir un acteur multi énergies, en particulier dans le domaine du gaz naturel de l’hydrogène et de l’hélium. Ceci afin de lui assurer des revenus soutenus à long terme et prendre en compte les engagements internationaux en matière de transition énergétique, en contribuant à l’indépendance énergétique du pays, à l’efficacité de la chaîne de valeur, à la valorisation des crédits carbone, à la poursuite d’un impact environnemental nul et à la création d’emplois et de formations spécialisées.



PROJET PIPELINE POUR PRODUITS RAFFINÉS

Longueur 1^{er} Tronçon	489,2 km
Diamètre nominal	300 mm(12’')
Pression de service	130 bars
Capacité de transfert	1,9 Mt/an
Répartition des produits	2
Essence	33 %
Diesel	67 %

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU CŒUR DE L'ENGAGEMENT ET DE LA PÉRENNITÉ DE LA SNPC

La transition énergétique s'est imposée comme un impératif pour les entreprises responsables et les États qui, comme la République du Congo, placent au cœur de leurs politiques le développement durable dans toutes ses dimensions pour contribuer au bien-être des populations.

En effet, la transition énergétique désigne le processus de passage d'un système énergétique basé sur la consommation de ressources fossiles, comme le pétrole, le charbon et le gaz naturel, à un système plus durable et moins émetteur en gaz à effet de serre, qui contribue à la protection de l'environnement et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Partout dans le monde, celle-ci elle est donc devenue un critère essentiel dans les prises de décisions gouvernementales, industrielles et financières. Sur ce dernier point en particulier, elle est désormais une composante majeure des arbitrages d'investissements et de financements multilatéraux et bilatéraux qui viennent supporter les projets de développement des entreprises opérant dans ce secteur d'activité. Cependant nos sociétés dépendent encore largement des énergies fossiles. Pour contenir le réchauffement climatique bien en-dessous de 2 °C, en ligne avec l'Accord de Paris, il convient donc de baisser drastiquement la consommation d'énergies fossiles et de faire évoluer le système énergétique mondial, en construisant le nouveau système énergétique bas carbone impliquant tous les acteurs de la fourniture d'énergie. Néanmoins, ce défi collectif ne peut s'envisager sans réconcilier la transition énergétique avec les enjeux de sécurité d'approvisionnement, de l'accès pour tous – et donc du coût – à l'énergie et de développement, incluant la lutte contre la pauvreté, la création et la répartition de la production nationale et la réponse aux besoins sociaux des populations. Or, quand l'offre de pétrole se trouve limitée alors que les besoins continuent d'augmenter, le coût social est immédiat et très élevé. Relever le défi de la transition énergétique tout en assurant la disponibilité à court terme d'une énergie fiable et la moins chère possible, nécessite donc d'investir simultanément dans deux systèmes énergétiques : assurer de manière responsable le fonctionnement du système actuel tout en accélérant la construction d'un système nouveau, centré sur les énergies bas carbone.

La transition énergétique repose ainsi sur l'essor progressif de nouvelles énergies bas carbone (comme les biocarburants et biogaz, hydrogène propre, carburants de synthèse combinant hydrogène et carbone) dont la fabrication est accessible pour les entreprises disposant, d'une part, d'un accès aux ressources naturelles, et d'autre part, du savoir-faire technique et industriel nécessaire. Il s'agit pour elles de mettre en œuvre progressivement un nouveau mix énergétique qui permettra à terme de limiter l'usage des énergies fossiles.

La République du Congo, pays précurseur dans la lutte pour la préservation de l'environnement et notamment des bassins forestiers, n'est pas en marge de la tendance mondiale actuelle qui privilégie les énergies propres. La SNPC, par ses choix stratégiques forts, se positionne à l'avant-garde de la transition énergétique sur le continent à travers la promotion de projets qui développent des ressources en gaz plus propres, notamment l'exploration et le développement de l'hydrogène dans le Bassin intérieur congolais, la construction de mini-barrages hydroélectriques et l'investissement dans le solaire hors réseau dans des collectivités éloignées. Dans le même temps, l'État congolais accompagne cette transition par la mise en œuvre des réformes, en particulier réglementaires, permettant de moderniser l'industrie des hydrocarbures et de limiter les impacts environnementaux. À titre d'exemple, le 12 octobre 2022, le Gouvernement a adopté le décret n°2022-1856 réglementant le torchage et l'éventage de gaz dans les activités amont du secteur des hydrocarbures par l'élaboration d'un plan d'abandon torchage.

En matière de recherche et développement des énergies nouvelles, trois domaines majeurs ont été privilégiés pour appuyer la vision des autorités congolaises et assurer que le Congo puisse à la fois poursuivre ses objectifs légitimes de développement, tirer profit de ses ressources naturelles de façon responsable et refléter sa juste place dans la promotion des énergies nouvelles et la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans le domaine gazier, la République du Congo dispose d'un potentiel de 352 Gm³ de ressources en place dont environ 146 Gm³ sont considérées comme techniquement récupérables. Aussi, afin de mieux valoriser ses ressources gazières, le Congo a élaboré un Master Plan Gaz avec le cabinet

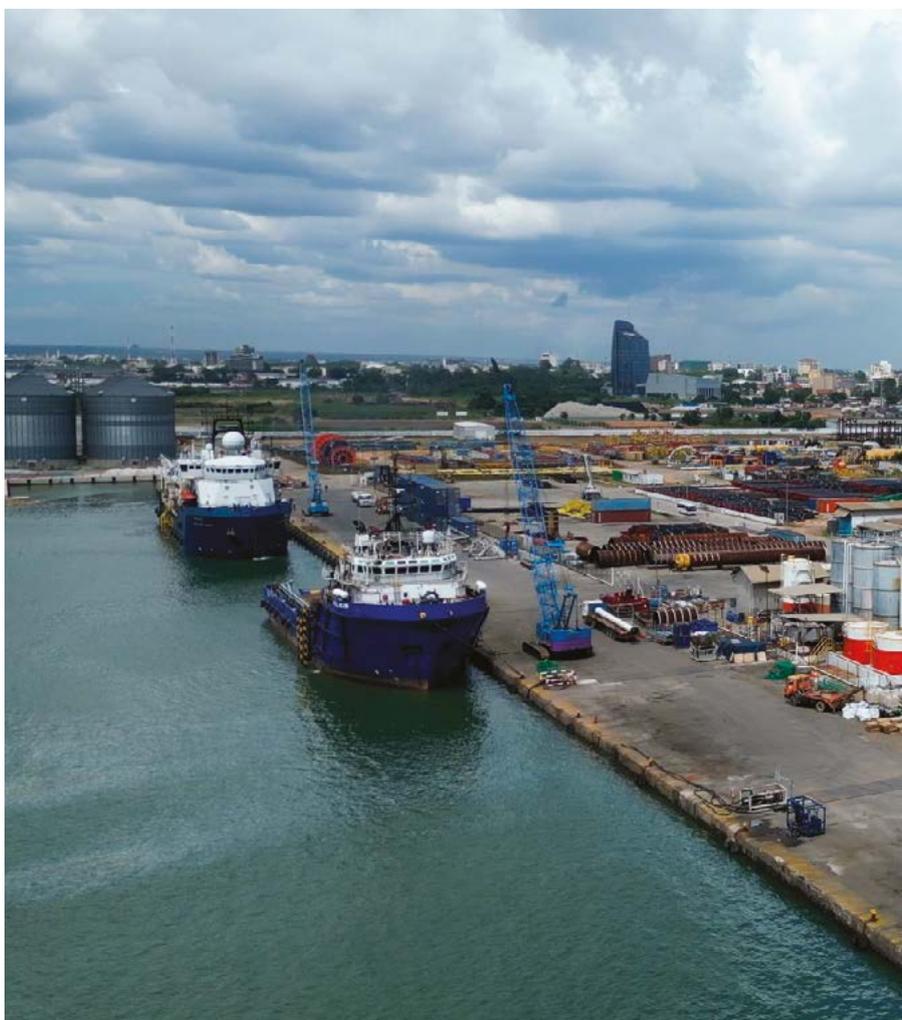
Wood Mackenzie, dont les principales conclusions ont été les suivantes : l'existence d'un potentiel gazier est important et la mise en place d'un cadre réglementaire dédié ainsi que l'identification de possibilités de valorisation gazières sont nécessaires. Deux principaux segments de valorisation du gaz ont d'ores et déjà été identifiés : d'une part, le marché domestique par la production d'électricité, notamment pour les industries des mines et cimenteries ainsi que pour celles situées dans la zone économique spéciale (ZES) ; d'autre part le marché export par la production de gaz naturel liquéfié (GNL), dont la demande globale est en augmentation. Par ailleurs, la SNPC et l'État congolais à travers le ministère des Hydrocarbures, conscient de l'importance d'un meilleur encadrement du gaz naturel travaillent à l'élaboration d'un nouveau Code gazier.

De plus, la SNPC a mené des études récentes sur le bassin intérieur de la Cuvette congolaise qui ont mis en évidence des indices des ressources en hydrogène naturel, connu sous le nom d'« hydrogène blanc ». Cela lui a permis d'inscrire dans son plan de développement la valorisation de cette ressource rare à l'état naturel et au potentiel important de diminution de gaz à effet de serre. En effet, l'hydrogène est un carburant dont la combustion ne crée pas de dioxyde de carbone, mais de l'eau, avantage évident pour le développement de l'énergie verte. Utilisé dans l'industrie comme composé chimique, comme vecteur énergétique et comme combustible, il dispose d'un potentiel de valorisation indéniable, d'autant qu'il est généralement associé à l'état naturel à un autre gaz indispensable pour l'industrie, l'hélium. Ce dernier, dont les usages sont en plein essor notamment dans le domaine des nouvelles technologies n'a pas de substitut efficace connu et n'est produit que dans un nombre limité de sites dans le monde. Son cours a d'ailleurs triplé entre 2015 et 2022. Aussi, sa découverte associée à celle de l'hydrogène naturel sur cinq sites déjà identifiés a fait de sa valorisation une priorité à court terme pour la SNPC.

Enfin, le dernier levier majeur dans la stratégie de la SNPC en matière de transition énergétique réside dans la mise en œuvre de projets générateurs de crédits carbone, autrement dénommés compensations carbone. En effet, ceux-ci sont des instruments majeurs sur le marché national et international afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre inévitables tout en accordant une marge de manœuvre financière supplémentaire pour permettre l'investissement et l'opération de projets durables. La SNPC a donc inclus dans sa stratégie – en cela en phase avec l'histoire et le patrimoine environnemental de la République du Congo – de mener des projets d'afforestation

qui, par leur mode de gestion responsable et leur impact dans la captation du dioxyde de carbone généreront d'importants crédits carbone valorisables, et de compenser les émissions de carbone de la SNPC et du tissu économique congolais afin d'atteindre l'engagement national de neutralité carbone d'ici 2050. Le premier projet pilote Eco Zamba a d'ores et déjà été lancé en 2023. Il concernera à terme 50 000 hectares d'arbres participant à une plantation agroforestière, permettant aux populations locales et aux industries de tirer profit de 10 000 hectares d'arbres d'espèces adaptées à une utilisation économique tandis que les 40 000 hectares restant contribueront à protéger et à restaurer des zones de grande valeur biologique, notamment des savanes boisées, des forêts naturelles, des zones humides et des corridors écologiques.

Ainsi, la SNPC répond par des projets d'envergure à son engagement et à sa mission, celle d'une croissance et d'un développement continu pour l'ensemble de la population grâce à de nouvelles initiatives écologiques assurant la pérennité de ses activités pour les années à venir.



6 Outlook du marché de l'énergie 2023

Entraînés par un ralentissement global de la croissance mondiale, et contraints par les heurts de la géopolitique, les prix des combustibles fossiles ont baissé par rapport aux sommets atteints en 2022 dans un contexte de marché international sous tension et volatile.

En effet, la poursuite des combats en Ukraine, plus d'un an après le début de la guerre, s'est accompagnée d'un risque de conflit prolongé au Moyen-Orient. La montée des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, qui représente un tiers du commerce maritime mondial de pétrole, a sévèrement impacté le marché pétrolier au troisième trimestre 2023. D'autant que les frappes aériennes menées par les États-Unis et le Royaume-Uni contre des cibles houthis au Yémen, en réponse aux attaques menées par le groupe soutenu par l'Iran contre des pétroliers en mer Rouge, ont fait craindre qu'une escalade du conflit ne perturbe encore davantage le flux de pétrole *via* les principaux points d'étranglement commerciaux. Si la production de pétrole et de GNL n'a pas été affectée, un nombre croissant d'armateurs ont détourné les cargaisons de la mer Rouge. Or, en 2023, environ 10 % du commerce maritime mondial de pétrole, soit quelque 7,2 millions de barils par jour de brut et de produits pétroliers, et 8 % du commerce mondial de GNL ont transité par cet axe commercial majeur. La principale route maritime alternative autour du cap de Bonne Espérance en Afrique prolonge les

voyages jusqu'à deux semaines, ce qui accroît la pression sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et augmente les coûts de fret et d'assurance.

Par ailleurs, le climat macroéconomique est resté morose, avec une inflation persistante, des coûts d'emprunt plus élevés et des niveaux d'endettement importants. Ainsi, les taux de croissance des économies mondiales n'ont pas retrouvé leurs niveaux antérieurs à la crise de la pandémie COVID-19 et la croissance mondiale s'est comprimée à 3 % contre 3,5 % en 2022.

Dans le groupe des pays avancés, incluant les États-Unis et l'Union européenne la croissance économique a ralenti fortement, passant de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023. À l'exception notable de la Chine qui a connu une croissance plus forte de 5 % en 2023, contre 3 % en 2022, l'ensemble des pays émergents et des pays en développement, ont connu une contraction à 4 % contre 4,1 % en 2022.

Cette tendance a été particulièrement marquée en Afrique subsaharienne dont la croissance s'est ralentie pour atteindre un taux estimé à 2,9 % en 2023, soit 0,3 point de pourcentage de moins que ce qui était projeté contre 4 % en 2022. Dans les trois plus grandes économies de la région – le Nigéria, l'Afrique du Sud et l'Angola – la production a fléchi et s'est établie en moyenne à 1,8 % l'année dernière, ce qui a freiné la croissance globale de la région. Dans les autres pays, la croissance a reculé à 3,9 %, reflétant en partie une forte baisse de la performance des exportateurs de métaux issue de la diminution des prix des métaux au niveau mondial. En outre, des conflits intenses et

prolongés ont entravé la croissance dans plusieurs économies. Plus généralement, les reprises après la pandémie ont été freinées par l'affaiblissement de la demande extérieure et le resserrement des politiques nationales visant à lutter contre l'inflation persistante. Spécifiquement, dans la zone CEMAC, la croissance du PIB réel s'est située à 2,7 % en 2023 contre 3,3 % l'année précédente. La République du Congo a cependant fait exception en continuant sur la dynamique initiée en 2022 (1,7 %) avec une croissance estimée à 4 % tirée par l'activité pétrolière, agricole et minière.

S'agissant du marché pétrolier international, les contrats à terme sur le Brent ICE en 2023 se sont établis en moyenne de 82,64 \$/bbl, en baisse de 16,40 \$/bbl par rapport au 99,04 \$/bbl de 2022. Les prix du pétrole ont atteint leur pic de 96,55 \$/bbl le 27 septembre 2023, résultant de la réduction journalière de l'approvisionnement en pétrole de l'Arabie saoudite jusqu'à la fin de l'année 2024 (1 million de barils) et de la Russie jusqu'à fin décembre 2023 (300 000 barils). Néanmoins, les cours du pétrole se sont établis en moyenne à 78 dollars le baril en décembre, annulant ainsi tous les gains enregistrés au troisième trimestre de 2023. Les prix pétroliers ont subi des pressions à la baisse dans un contexte marqué par le ralentissement de l'activité économique mondiale et une production record aux États-Unis, et ce, malgré les craintes de perturbation des approvisionnements apparues à la suite du conflit au Moyen-Orient, l'extension et le durcissement des coupes de production par l'OPEP+, ainsi que l'annonce par le gouvernement américain de nouveaux achats de pétrole afin de reconstituer sa réserve

Prix du pétrole et événements majeurs



Note : Prix journalier du baril de Brent et événements majeurs. Les lignes rouges indiquent les réductions de production de l'OPEP+ de l'Arabie saoudite et de la Russie. La ligne jaune indique le début du conflit au Moyen-Orient. Derniers relevés : 2 janvier 2024.
Source : Bloomberg ; Banque mondiale.

stratégique. Les prix du pétrole devraient cependant reculer à 81 dollars le baril en 2024 (contre 83 dollars en 2023) et continuer à fléchir en 2025 selon les derniers rapports de la Banque mondiale.

Paradoxalement, sous l'impulsion de la Chine, la demande mondiale a atteint un niveau record en 2023. Au cours des neuf premiers mois de l'année 2023, la demande de pétrole a augmenté de 2,3 mb/j dans les économies émergentes et en développement, tandis qu'elle est restée relativement stable dans les économies avancées. La demande en Chine a fait preuve d'une forte résilience, à la faveur d'un large éventail de facteurs, dont notamment la vigueur des activités de transport qui ont continué de se redresser.

La Chine a ainsi été responsable d'environ 75 % de l'augmentation de la demande de pétrole en 2023. En conséquence, la consommation mondiale de pétrole a progressé de 2 % en 2023 pour atteindre un niveau record de 101,7 mb/j, avant de ralentir à moins de 1 % dans les premiers mois de 2024, reflétant l'impact différé du resserrement de la politique monétaire dans les économies avancées.

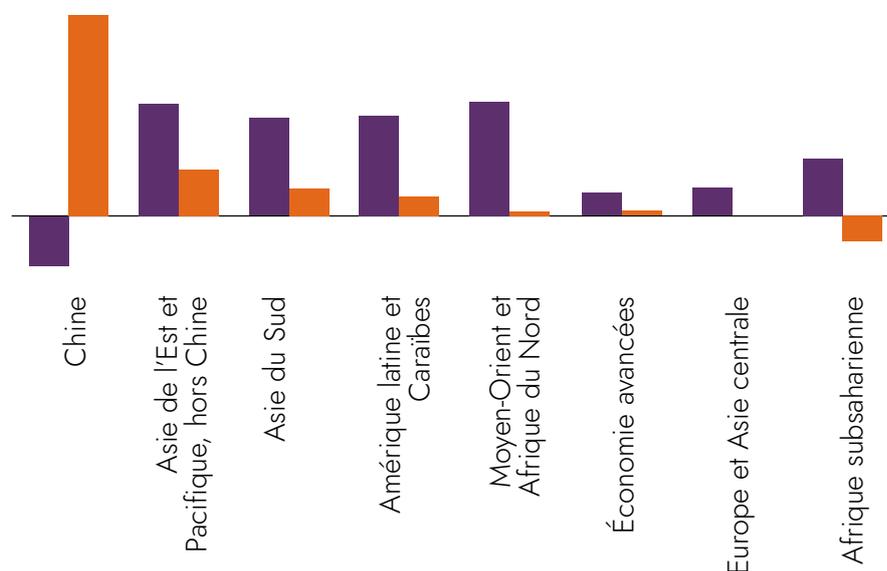
Enfin, à moins de perturbations importantes des flux pétroliers, le marché semble raisonnablement bien approvisionné pour l'année 2024, les augmentations de production hors OPEP+ plus importantes que prévu devant dépasser largement la croissance de la demande de pétrole.

Si les politiques de gestion de l'offre de l'OPEP+ pourraient faire basculer le marché pétrolier dans un léger déficit en début d'année, la forte croissance des producteurs hors OPEP+ pourrait conduire à un excédent substantiel si les réductions volontaires supplémentaires du groupe de l'OPEP+ sont annulées au deuxième trimestre de l'année 2024. L'offre mondiale de pétrole devrait alors augmenter de 1,5 mb/j pour atteindre un nouveau sommet de 103,5 mb/j en 2024. Les Amériques – menées par les États-Unis, le Brésil, la Guyane et le Canada – domineront les gains en 2024, tout comme la région l'a fait en 2023.

CROISSANCE DE LA DEMANDE RÉGIONALE DE PÉTROLE

Pourcentage

■ 2022 ■ 2023



Note : Variation en glissement annuel de la demande régionale de pétrole.
Source : Agence internationale de l'énergie ; Banque mondiale





Performance



1 Bilan de l'année 2023

CHIFFRES CLÉS

ACTIF net en KUSD	Unité	2023
Production huiles et GPL	Mbep	14,86
Production produits pétroliers	Mtn	0,80
Chiffre d'affaires	Musd	2 087,89
Résultat d'exploitation	Musd	186,78
Résultat financier	Musd	-2,67
Résultat net	Musd	176,92
Capacité d'autofinancement	Musd	566,83
Investissements	Musd	917,31
Endettement net	Musd	2 782,84
Effectifs	Nombre	1 173

FAITS MARQUANTS

L'année 2023 a marqué une étape historique importante dans la vie de la SNPC, par la célébration de son 25^e anniversaire, mais surtout par les nombreuses avancées décisives réalisées par l'entreprise afin d'améliorer ses performances, de répondre aux attentes légitimes de ses parties prenantes et d'assurer la pérennité de ses activités et son adaptation aux défis de son temps.

Réduction de l'endettement et performances financières

En premier lieu, la SNPC a continué à réduire son niveau d'endettement grâce à des performances financières solides, lui permettant ainsi de libérer des capacités additionnelles d'investissements dans ses activités amont et aval. En effet, les accords passés et récents obtenus avec les partenaires pétroliers ainsi que l'accord de refinancement de l'emprunt EBI (filiale d'Ecobank International, pour ses activités de financement du commerce en Afrique), dans un contexte haussier des prix de pétrole brut ont permis de réduire le niveau d'endettement de la société dans toutes ses composantes. Au titre de l'emprunt EBI, il faut noter par ailleurs que la SNPC a fait preuve de proactivité en remboursant par anticipation courant février 2023, les deux échéances du 30 septembre 2023 et du 31 mars 2024. Ainsi, la structure financière de la SNPC s'est améliorée par la diminution à 2,3 milliards USD de sa dette, incluant les avances des partenaires pétroliers relatifs au portage de la société mère conformément aux contrats de partage de production et contrats d'association conclus.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le résultat consolidé part groupe est un bénéfice de 177 millions USD contre 267 millions USD en 2022, soit une baisse de 34 %, mais une continuité dans la consolidation de la performance financière après plusieurs années difficiles dues à des facteurs exogènes négatifs. Avec un chiffre d'affaires de 2 087 milliards USD portés principalement par les activités d'exploration et de production, la SNPC a toutefois réalisé des performances solides dans un contexte de crise internationale et de reprise économique mondiale plus lente que prévue. Ainsi, son résultat d'exploitation s'est élevé à 186,78 millions USD. Par ailleurs, grâce à la réduction des charges financières réalisées par son plan de désendettement, son résultat financier bien que toujours déficitaire, avec une perte de 2,7 millions USD s'est amélioré par rapport à celui de 2022, qui était de l'ordre de - 130 millions USD. Il s'agissait cependant déjà d'une amélioration par rapport à celui de 2021, qui se situait à - 171 millions USD.

Cette stabilité financière retrouvée grâce à la stratégie décidée à travers le programme « Performance 2025 » et l'engagement de l'ensemble des organes de gouvernance de la SNPC a permis, et ce malgré une conjoncture mondiale délicate, un versement courant juin 2023 à l'État congolais, à la suite conformément aux dispositions légales en la matière de l'arrêté le 30 mars 2023 des comptes sociaux 2022, d'un dividende de 44,4 millions USD au titre de l'exercice 2022.

25^e anniversaire

\$2,3Mrd

La structure financière de la SNPC s'est améliorée par la diminution à 2,3 milliards USD de sa dette

\$186,78M

Résultat d'exploitation en 2023

\$44,4M

Dividende reversé à l'État

Réajustement budgétaire et nouveau projet

Néanmoins, ces bonnes performances globales n'ont pas atteint les prévisions budgétaires les plus optimistes élaborées initialement sur la base des perspectives de développement concernant les permis MKB II (22 puits à forer et opérations de workover), Le Mayombe (2 puits à forer) et Nanga I (2 puits à forer) ; de la contribution de la production attendue des permis Loango II et Zatchi II ; du niveau d'activités anticipé par les opérateurs (forages et mise en production des nouveaux puits) et du niveau des prix du baril de Brent. Aussi, un réajustement budgétaire a dû être réalisé à la fin du premier semestre en tenant compte des prix constatés du Brent, des incertitudes persistantes sur les permis MKB II, Nanga I, Le Mayombe ayant eu des conséquences directes sur les performances de SFP et SONAREP, du transfert non anticipé de l'operating des permis Loango II et Zatchi II, ainsi que des délais plus longs dans la réalisation de l'arrêt métal à la CORAF pendant près de trois mois au premier trimestre 2023.

— Dans le secteur de l'amont pétrolier en particulier, la SNPC a accueilli en mars 2023 à Pointe-Noire le premier rig de forage 1 000HP issu de son ambitieux programme d'équipement destiné à renforcer et à moderniser ses capacités en matière de drilling.

Investissements et développements stratégiques

Dans ce contexte de contingences, la SNPC a su pourtant accomplir des faits marquants importants pour la consolidation de ses activités, son développement commercial mais aussi son insertion comme acteur social et économique majeur dans le pays, et comme acteur central de l'industrie des hydrocarbures sur le continent.

Dans le secteur de l'amont pétrolier en particulier, la SNPC a accueilli en mars 2023 à Pointe-Noire le premier rig de forage 1 000HP issu de son ambitieux programme d'équipement destiné à renforcer et à moderniser ses capacités en matière de drilling. Toujours en matière capacitaire, la filiale ILOGS a su mener une opération de mise à l'eau de la bouée marine du terminal de Djéno, un équipement de 200 tonnes permettant de créer un espace tampon de gestion dans les règles de l'art l'arrivée et le départ des navires ayant accosté.

Sur le plan de sa dynamique commerciale et du développement de ses activités, la SNPC, la société Eni Congo et la société Lukoil, contracteur du permis Marine XII opéré par Eni Congo, ont signé en septembre 2023 un contrat portant sur la vente de gaz naturel liquéfié (GNL) pour une durée de vingt ans avec la société Eni SPA. Dans le cadre de la politique de développement du potentiel gazier de la République du Congo, le permis de recherche d'hydrocarbures liquides et gazeux Marine XII avait en effet été attribué à la SNPC. Les opérations de recherche sur ce permis avaient donné lieu à la découverte de quatre champs à gaz (Litchendjili, Néné-Banga, Nkala et Minsala). Ainsi, ce partenariat assurera sa valorisation pour

un montant d'investissements à réaliser pour le projet GNL Marine XII de l'ordre de 5 milliards de dollars consistant principalement en l'installation, en offshore, de deux unités flottantes de liquéfaction avec des capacités respectives de 600 000 et 2 400 000 de tonnes métriques par an.

Dans le même temps, la SNPC a également pu conclure toujours au mois de septembre un accord de cession à son bénéfice des intérêts participatifs du groupe TotalEnergies dans le permis Nanga I.

Enfin, dans l'amont pétrolier, l'année 2023 a surtout connu la mise en évidence matérielle d'un haut potentiel en hydrogène naturel et en hélium à la suite des travaux d'exploration sur le Bassin intérieur, et ainsi la constitution d'un projet d'exploration de ces gaz et de leurs ressources connexes. Ces travaux d'exploration ont notamment consisté en la combinaison d'une étude hyperspectrale, du croisement de données Airmag et satellitaires suivis d'une étude géochimique achevés au quatrième trimestre 2023.

Aménagement des prix des produits pétroliers

Dans le secteur de l'aval pétrolier, l'année a principalement été marquée par un aménagement à la hausse du prix d'entrée des produits pétroliers finis liquides, et en particulier ceux du supercarburant par les arrêtés n° 8674 du 30 juin 2023 portant fixation du prix du supercarburant, à la suite de la révision relative aux arrêtés nos 26620 du 30 décembre 2022 et 14335 du 11 novembre 2023 portant révision des prix des produits pétroliers finis liquides soumis à la structure des prix.

Renforcement de la culture d'entreprise et visibilité

En 2023, la SNPC a par ailleurs renforcé sa culture d'entreprise et augmenté sa visibilité en tant qu'acteur clé du tissu économique et social congolais. Si ses activités industrielles et commerciales ont contribué à accompagner la vision de l'État, que le secteur énergétique doit se développer avec et autour de la SNPC, son actualité publique tout au long de l'année 2023 a appuyé cette ambition, tant sur le plan national qu'international.

En premier lieu, la SNPC a acquis un terrain d'une superficie de 21 000 m² en vue de la construction de l'immeuble de la SNPC à Pointe-Noire et a procédé au démarrage du chantier par la pose de la première pierre. Cette cérémonie placée sous le très haut patronage du chef de l'État a connu la présence des membres du gouvernement, des diplomates accrédités au Congo, des élus du peuple, des autorités départementales de la ville de Pointe-Noire, des chefs d'entreprises du secteur pétrolier et des populations venues de plusieurs arrondissements de la ville afin de rendre un hommage mérité au Président de la République pour cette infrastructure imposante de seize niveaux qui va participer à l'embellissement de leur ville et renforcer l'efficacité managériale de l'entreprise.

Organisées dans le cadre de la célébration du 25^e anniversaire de la SNPC, ces festivités se sont accompagnées d'un engagement renouvelé de l'entreprise à se montrer proactive en matière de responsabilité sociale : d'une part, par le lancement des travaux de construction du complexe scolaire de Tchiminzi, qui s'étendra à terme sur une superficie de 2,6 hectares composée de bâtiments pour l'enseignement préscolaire, primaire et collégial, ainsi que la remise de kits et de dispositifs d'hémodialyse à l'hôpital général ELBO d'Oyo ; d'autre part par l'organisation de journées portes ouvertes aux étudiants et élèves de Pointe-Noire et de Brazzaville. Ces journées s'inscrivent dans la volonté de la SNPC de contribuer à l'éducation et à la formation, mais également plus largement de diffusion de la culture de l'industrie et de l'énergie. Cet engagement s'est poursuivi par l'inauguration en novembre 2023 du lycée Antoine Ndinga Oba situé à Oyo, internat pouvant accueillir jusqu'à 300 élèves en dortoir et 480 élèves en classe.



Engagement environnemental et projet Eco Zamba

Très engagée dans la protection de l'environnement et mobilisée vers son objectif de neutralité carbone à horizon 2050, la SNPC a aussi initié le projet « Eco Zamba » en septembre 2023. Eco Zamba vise la reforestation de 50 000 hectares de zones savanicoles dont l'objectif majeur est de créer une plantation forestière et agroforestière sur les plateaux Batéké, bénéfique pour le climat, la société et l'environnement. C'est dans cette même logique que la SNPC a participé activement à la réussite et à l'animation du Sommet des trois bassins dont l'objectif était de mettre en œuvre la première coalition mondiale visant à restaurer 350 millions d'hectares d'écosystèmes terrestres et aquatiques, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

—

Le Sommet des trois bassins est la première coalition mondiale visant à restaurer 350 millions d'hectares d'écosystèmes terrestres et aquatiques.

Expansion et coopérations internationales

Enfin, l'année 2023 a également été une année riche sur le plan du rayonnement international de l'entreprise et du développement de son réseau de partenariats sur le continent. En premier lieu, en juillet 2023, en Algérie, la SNPC et la Société nationale algérienne des hydrocarbures (SONATRACH) ont conclu un protocole d'entente, marquant le début d'une nouvelle ère de collaboration. Les deux sociétés ont ainsi convenu de travailler ensemble pour explorer de nouvelles opportunités, promouvoir l'innovation et contribuer au développement économique des deux pays.

Surtout, la SNPC a accueilli à Brazzaville le 16 novembre 2023, la 5^e réunion des Présidents et Directeurs généraux des sociétés nationales des hydrocarbures (SNH) des pays membres de l'association des pays africains producteurs de pétrole (APPO). Cet événement a réuni les délégations des compagnies pétrolières nationales pour une journée d'échanges de haut niveau et de détermination de collaborations stratégiques, dans le but d'encourager la coopération, le partage des bonnes pratiques et des solutions innovantes pour relever les défis et saisir les opportunités dans le secteur de l'énergie.

Témoignage de cet engagement, les membres y ont acté la création du comité d'experts des sociétés nationales d'hydrocarbures des pays membres de l'APPO qui a pour objectif d'assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions prises. Pour la SNPC, cette réunion a également permis la conclusion de trois protocoles d'accord, dont deux additionnels avec la SONATRACH portant sur la formation et l'optimisation du capital humain. Le troisième accord a été conclu avec la SONIDEP (Niger) et couvre des domaines clés de coopération, notamment l'exploration et la production et le partage des pratiques industrielles et opérationnelles.



Améliorations en gouvernance et gestion

Sur le plan de la gouvernance, enfin, la SNPC a opérationnalisé son projet de fonctionnement par unités de gestion afin d'améliorer le suivi des actifs non opérés et d'augmenter la qualité des prévisions de production. Ce projet porte à la fois sur les aspects d'organisation, de procédures et méthodologie de travail ainsi que de bases de données. Le premier volet de déploiement de ce projet a constitué en la mise en place d'une base de données documentaire interne à la SNPC pour l'archivage des dossiers électroniques, ainsi qu'à la standardisation de la procédure de gestion des systèmes d'informations. Dans le même temps, les services de la SNPC ont également procédé à l'élaboration des fiches fiscales et modèles de partage de production pour l'unité de gestion TotalEnergies dans l'exploitation des permis Moho Bilondo, Nkossa et Nsoko II.

Afin d'améliorer le suivi comptable et financier, la SNPC a également déployé en 2023 le progiciel de gestion intégré SAP afin de renforcer le dispositif de contrôle interne et de pilotage au niveau du groupe, faciliter la consolidation financière et augmenter l'automatisation des tâches. Trois modules ont ainsi pu être installés et utilisés : comptabilité, budget et achats. La gestion intégrée de trésorerie a également été lancée avec des développements restants à venir en 2024.

—
La SNPC a accueilli à Brazzaville le 16 novembre 2023 la 5^e réunion des Présidents et Directeurs généraux des sociétés nationales des hydrocarbures (SNH) des pays membres de l'association des pays africains producteurs de pétrole (APPO).

2 Performance par activité

EXPLORATION ET PRODUCTION

Actifs non opérés

La production obtenue grâce aux actifs non opérés directement par la SNPC a été en ligne avec les prévisions budgétaires, connaissant même une légère hausse de 1 % pour atteindre 12 622 000 barils.

Chiffres clés 2023



Les activités principales de la SNPC en la matière consistent à assurer, pour le compte de l'État congolais, le suivi et la gestion des actifs pétroliers, afin en particulier de s'assurer du respect des obligations et responsabilités respectives et du déroulement dans les règles de l'art des opérations. Il s'agit également pour la SNPC de suivre l'évolution de leurs cadres contractuels et de procéder le cas échéant à leur rédaction, révision et validation. Par ailleurs, la SNPC est également en charge du développement technique et commercial des nouvelles opportunités identifiées pour lesquelles le choix d'un partenariat d'exploration et d'exploitation serait retenu par les autorités compétentes.

Ainsi, en 2023, la SNPC a notamment mené les activités suivantes :

Réalisations en 2023 et Programme d'activités 2024

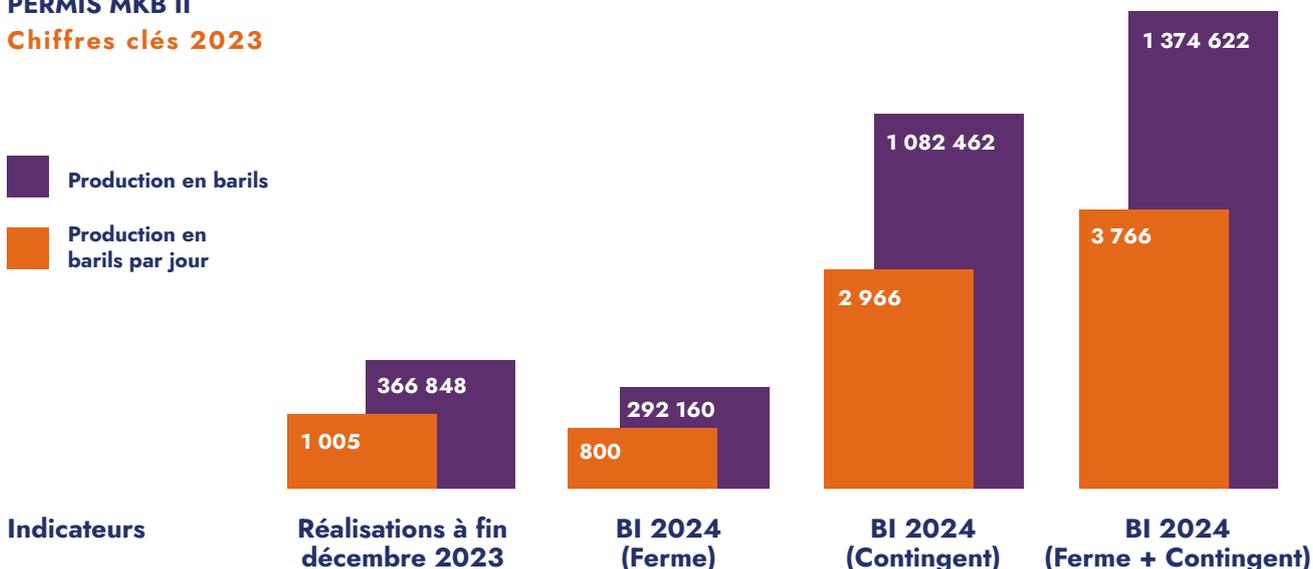
#	Permis	Opérateur	% SNPC	Quote-part de production SNPC (MMbls)			Contribution des permis
				BR 2023	PDC 2023	(BR - PDC)/PDC	
1	Moho (Nord, Bilondo, Phase 1bis)	TotalEnergies	15 %	4,993	5,334	7 %	35 %
2	Banga Kayo	Wing Wah	15 %	1,912	1,912	0 %	12 %
3	Yombo-Masseko	Perenco	39 %	1,264	1,169	-8 %	8 %
4	Kombi-Likalala-Libondo II	Perenco	20 %	0,886	0,880	-1 %	6 %
5	Tchibéli-Litanzi II	Perenco	15 %	0,799	0,805	1 %	5 %
6	Tchibouéla II	Perenco	15 %	0,737	0,734	-1 %	5 %
7	Mboundi	Eni Congo	17 %	0,647	0,594	-8 %	4 %
8	Néné Banga	Eni Congo	10 %	0,687	0,629	-8 %	4 %
9	Émeraude II	Congorep	15 %	0,625	0,566	-10 %	4 %
Total Production des actifs majeurs				12,550	12,622	1 %	82 %
Total Production SNPC				ND	15,847	ND	100 %

- **Contrôle & audit** : participation aux comités associatifs ; vérification et réconciliation de données de production transmises par le partenaire Wing Wah, sur le permis Banga Kayo ; audit des coûts associatifs du permis Banga Kayo ; audit des coûts des associations Kitina II, Mwafi II, Djambala II et Foukanda II pour les exercices 2020 et 2021, opérés par Eni Congo ; mise à jour des tableaux de suivi et de vérification de la production, des coûts pétroliers, des autorisations des dépenses (AFE) et de la structure des coûts de production du baril, par permis ; suivi des forages en cours sur le Bassin côtier ; poursuite du monitoring de la production du Bassin côtier.
- **Recherches, études & stratégie** : finalisation de la mise à jour du Master Plan Gaz et présentation au ministère des Hydrocarbures ; participation à la rédaction du Code gazier, en collaboration avec le ministère des Hydrocarbures ; poursuite de l'évaluation des zones libres : reprise de la modélisation du Bassin côtier dans la zone Niambi-Conckouati ; évaluation géoscience des permis en fin de licence ; suite et fin du compagnonnage avec la société Beicip-Franlab sur la modélisation de bassin ; participation à la réalisation de l'étude de modélisation du système pétrolier des bassins sur le permis Le Mayombe avec Schlumberger ; lancement de travaux préliminaires pour l'étude d'impact environnemental et social (EIES) du permis Le Mayombe, par une mission d'enquête sur le terrain.
- **Exploitation & gestion des permis** : poursuite de l'exploitation du permis Tilapia et préparation de la passation avec Olive Energy EP ; coordination et supervision des activités d'exploitation des champs Kundji, Loango et Zatchi ; participation au workshop sur le contrat de vente GNL Marine XII avec les différents partenaires ; suivi des activités significatives suivantes au niveau des permis.

Actifs opérés

PERMIS MKB II

Chiffres clés 2023



Les activités relatives aux actifs opérés par la SNPC ont concerné principalement cinq permis, dont un seul est actuellement en exploitation, celui de Mengo-Kundji-Bindi II (MKBII). Ce dernier a en effet produit 336 848 barils à fin décembre 2023, soit 1 005 barils/jour.

Bien que subsistent certaines incertitudes quant à l'avenir de son cadre d'association, de nombreuses opérations d'études de valorisation, de maintenance et de développement ont été menées au cours de l'année 2023.

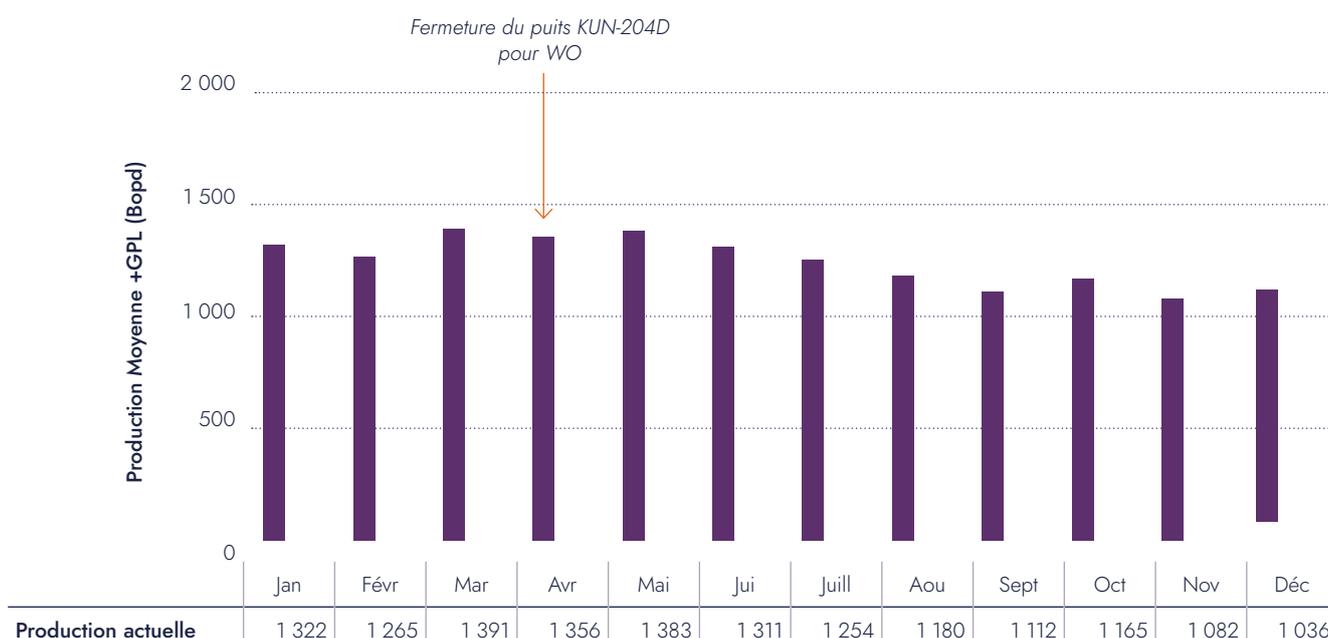
Au niveau des études, il a s'agit principalement : du monitoring des puits de Kundji à la suite de la campagne de workovers avec les fracturations hydrauliques des puits KUN-205D et KUN-5 ; de la préparation, en collaboration avec l'entreprise SLB, du design de fracturation hydraulique sur le puits KUN-204D ; de la réalisation de missions de reconnaissance des points d'implantation de nouvelles plateformes de forage

de Kundji et Mengo ; de la poursuite de la préparation de rapports d'implantations des 9 puits pour les plateformes PF 300 et PF 400 ; de la préparation des designs des puits de développements des plateformes PF300/PF400 ; de la poursuite des études et préparation du forage du puits KUN-302Hr ; et de la mise à jour du modèle OFM de Kundji au 31 octobre 2023.

En parallèle, la SNPC a procédé à la réalisation de travaux d'aménagement de la plateforme PF 400 (construction de 6 caves) et à différentes interventions sur les puits (workovers) KUN-206D et KUN-501. Il a s'agit également de poursuivre le désengorgement du puits KUN-201 et de préparer celui du puits 205D (clean up et well testing). Les travaux d'enfouissement de la ligne de production reliant le puits KUN-301 à la PF300 ont également été finalisés ainsi que les opérations de préparation de la campagne de forage de neuf puits horizontaux, un premier design de trajectoire du puits KUN-302Hr de la plateforme de Kundji ayant été achevé. Au niveau des rigs, le rig SNPC02 a été transféré de la base d'ILogs à Kundji PF400 où il a été commissionné.

Ces opérations ont eu un impact notable sur la production, tel que décrit dans l'histogramme ci-dessous :

Données de production d'huile et de GPL





En ce qui concerne le champ Le Mayombe, l'année 2023 a permis d'avancer sur les enjeux d'encadrement juridique et contractuel, ainsi que sur la tenue des études préalables à toute exploitation. Ainsi, la demande de réattribution du permis Le Mayombe avec proposition de redécoupage du permis y intégrant la zone libre de Nanga III a été soumise pour appréciation au ministère des Hydrocarbures. Dans le même temps, les équipes de la SNPC ont poursuivi la revue sur l'interprétation et l'évaluation des prospects cibles en prenant en compte les informations disponibles sur les thématiques présentes au niveau des permis voisins. L'étude de risques associés de la zone de Mayombe et Nanga III, et l'étude d'impact environnemental et sociétal ont également pu être menés à terme, ainsi que le traitement et l'interprétation des données AirMag-AirGrav. Ceci a conduit à la planification de l'atelier technique de validation du choix de l'implantation du premier puits d'exploration pour l'année 2024.

À la suite de l'accord de cession des intérêts participatifs de la société TotalEnergies sur le permis Nanga I et de son approbation par le ministère des Hydrocarbures en décembre 2023, la SNPC a procédé à l'évaluation exhaustive de son potentiel et à l'étude des cibles d'implantation des futurs puits par la cartographie en profondeur des formations géologiques présentes sur le site.

Les champs de Loango II & Zatchi II de leur côté ont poursuivi leur phase de maintenance curative et préventive de leurs équipements de protection et de remise en conformité de l'intégrité des installations de traitement et des plateformes. Ceci a fait suite au transfert à la SNPC de l'opérating des permis concernés.

Société nationale de recherche et production (SONAREP)

La SONAREP en 2023 a procédé à l'exploitation de quatre champs pétroliers : Kundji, Zingali, Loufika-Tioni et Tilapia.

Chiffres clés - SONAREP



En ce qui concerne le champ de Zingali, des opérations de maintenance et de contrôle des équipements ont été menées afin de préparer la reprise des opérations de workovers sur les puits, nécessaires à la remise en production de trois d'entre eux. Cette production a notamment été permise par le déplacement du Rig du puits ZNG-4D vers le puit ZNG-1D.

En parallèle, la SONAREP a finalisé avec le ministère des Hydrocarbures un contrat de pooling, pour la commercialisation du brut produit par le champ.

Dans le même temps, la SONAREP a exploité le permis Tilapia avant la réalisation du handover de l'operating avec un nouvel opérateur. Ainsi, la production directe de la SONAREP en 2023 s'est élevé à :

Chiffres clés Production		YTD 2023
Zingali		
Production	Bbls	0
Opex	KUSD	1 669
Opex par baril	KUSD	0
CAPEX	KUSD	20
Loufika-Tioni		
Production	Bbls	0
Opex	KUSD	366
Opex par baril	KUSD	0
CAPEX	KUSD	0
Tilapia		
Production	Bbls	7 475
Opex	KUSD	0
Opex par baril	KUSD	0
CAPEX	KUSD	0

En matière de services pétroliers proposés aux partenaires de la SONAREP, et en particulier de well testing et de mise à disposition de personnel, l'année 2023 a été principalement marquée par la production temporaire des puits KUN-301, KUN-401D, KUN-501 et KUN-601D et la mise à disposition des équipements de well testing et de production temporaire sur les plateformes PF200, PF300, PF400, PF500 & PF600. Il faut noter en effet que la SONAREP a accompagné la SNPC dans l'operating du permis MKBII. Pour l'exploitation de ce permis, c'est la SONAREP qui a fourni l'essentiel des équipements de production temporaire : sur 6 plateformes, 4 sont exploitées avec du matériel et du personnel de l'entreprise. Ainsi, cette activité a pu générer le chiffre d'affaires suivant :

Chiffres clés Services pétroliers		YTD 2023
Well testing		
Chiffre d'affaires (estimation)	KUSD	4 723
Charges	KUSD	4 106
Jours d'activité	Jours	3651
Prix moyen unitaire	KUSD	2,5
Taux d'utilisation	%	100 %



Société de forages pétroliers (SFP)

L'année 2023 a été marquée par un ralentissement des activités et des opportunités commerciales, dû à de nécessaires opérations de réparation de puits, en particulier sur les champs de Kundji et de Zingali, ainsi qu'à la faible demande des services traditionnels offerts par la SFP : forages, workovers et complétions.

Chiffres clés - SFP



Dans le même temps, le niveau de charges fixes est resté élevé du fait essentiellement des charges de personnels, mais également des charges d'amortissements des matériels, qui sont pour l'essentiel des équipements à forte valeur ajoutée. Ainsi, malgré un chiffre d'affaires d'un peu plus d'1,4 millions USD, le résultat net de l'année s'est avéré déficitaire.

Cependant, dans le même temps, la SFP a pu réaliser sur le terrain un certain nombre d'opérations clés en vue d'une reprise de ses activités et du développement de son offre de services. En particulier, la SFP a repris et finalisé les opérations de workover sur le puits KUN-205 de la PF200, mais surtout, elle a réceptionné, transféré et monté le nouveau Rig SNPC#2 sur la PF400. Par ailleurs, la SFP a renforcé ses compétences internes et ses procédures opérationnelles par la réalisation des inspections réglementaires des équipements du Rig SFP01, la mise à jour de ses manuels de procédures et de modes opératoires et la formation en Italie de cinq technicien sur la maintenance des rigs.

Ainsi, malgré une année difficile sur le plan des résultats financiers, les capacités opérationnelles, techniques et humaines de la SFP ont été renforcées et permettent d'envisager une année 2024 plus en ligne avec les prescrits budgétaires.

Integrated logistic services (ILOGS)

Après une période difficile de ralentissement des activités causée par la pandémie COVID-19 et un redressement en 2022, l'année 2023 a été celle de la confirmation du savoir-faire et des compétences de la société ILOGS, marquée par une augmentation significative de ses performances et de son résultat net d'exploitation.

En effet, les principaux indicateurs de son activité (taux d'occupation des quais, tonnage manipulé, distance parcouru, taux de remplissage des espaces pétroliers) sont tous redevenus positifs, portés notamment par le recours à ses services de compagnies pétrolières privées (Eni Congo et Perenco) et l'augmentation de la prise en charge du nombre de bateaux en transit en direction des USA.

Chiffres clés - ILOGS



Chiffres clés Services pétroliers

		YTD 2023	Réal 2022
Chiffre d'affaires	Millions FCFA	18 005	15 379
Opérations	Millions FCFA	10 877	9 927
Facilities	Millions FCFA	5 490	4 539
Autres produits	Millions FCFA	1 638	912
Frais de personnel	Millions FCFA	5 909	-5 271
Frais de fonctionnement	Millions FCFA	7 938	-5 734
Dotation aux amortissements & provisions	Millions FCFA	4 291	-3 980
Résultat d'exploitation	Millions FCFA	1 085	393
Frais financiers	Millions FCFA	477	-472
Résultat comptable avant impôt	Millions FCFA	511	-79

Ses trois secteurs d'activités, que sont les opérations, les facilities, ainsi que la logistique et maintenance ont ainsi connu les performances suivantes :

Chiffres clés Opérations		YTD 2023	Réal 2022	Chiffres clés Facilities		YTD 2023	Réal 2022
Revenu Opérations	Millions FCFA	10 877	9 927	Revenues Facilities	Millions FCFA	5 490	4 539
Volume Horaire Engins	h	54 424	47 879	Taux d'occupation espaces	%	80 %	63 %
Grues	h	10 810	10 409	Zone A	%	80 %	66 %
Camions	h	16 514	13 352	Zone B	%	59 %	41 %
Élévateurs	h	25 514	22 814	Zone C	%	75 %	69 %
Nacelles	h	1 586	1 304	Zone de travail Bord Quai	%	91 %	12 %
Tonnage manipulé	Tonnes	331 825	219 901	Revenu Loyers	Millions FCFA	5 168	3 453
CSP	Tonnes	284 294	179 910	Nouveau client	Nb	1	0
Quai	Tonnes	117 932	62 075				
Yard	Tonnes	69 133	36 870				
Transfert	Tonnes	97 229	80 965				
Hors CSP	Tonnes	47 531	39 991	Chiffres clés Logistique et maintenance		YTD 2023	Réal 2022
Grues	%	42 %	26 %	Grues à quai	%	42 %	47 %
Camions	%	46 %	32 %	Camions	%	46 %	90 %
Élévateurs	%	48 %	38 %	Élévateurs	%	48 %	49 %
Nacelles	%	75 %	43 %	Nacelles	%	75 %	64 %
Transports km parcourus	km	49 998	40 000	Taux de maintenance préventive	%	45 %	45 %
Nb de passagers	nb	57 987	31 909	Grues	Millions FCFA	655	763
Avitaillement en eau (m ³)	m ³	55 899	39 118	Camions	Millions FCFA	459	98
Pompage produit chimique (m ³)	m ³	16 853	12 134	Élévateurs	Millions FCFA	404	279
Taux d'occupation du quai	%	55 %	48 %	Nacelles	Millions FCFA	27	133
Nb d'accostages navires	Nb	6 064	5 445	Grues	Millions FCFA	0,06	0,12
Navire de ligne	Nb	129	33	Camions	Millions FCFA	0,03	0,01
Supply	Nb	2 624	1 737	Élévateurs	Millions FCFA	0,02	0,02
Cargobarge	Nb	47	45	Nacelles	Millions FCFA	0,02	0,17
Nb d'accostages surfers	Nb	3 264	3 630				

Il faut noter, par ailleurs, que ILOGS a également réalisé une opération sensible de mise à l'eau d'une bouée marine au terminal de Djéno, un équipement de plus de 220 tonnes. Cette bouée servira d'espace de protection afin de piloter selon les meilleures pratiques internationales l'arrivée et le départ des bateaux.

RAFFINAGE ET DISTRIBUTION

Tous produits confondus, la consommation nationale durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, a été de 664 688 m³ dont 615 291 m³ (essence, gasoil et fuel-oil local) qui ont transité des dépôts SCLOG vers les distributeurs et 49 397 m³ de Jet-A1 à destination des aéronefs des dépôts SCLOG vers les dépôts Aviation.

Chiffres clés
Consommation nationale
(Décembre 2023)

	Mossendio	Impfondo	Ouessou	Oyo	Loutété	Dolisie	Pointe-Noire	Brazzaville	Total	Parts de marché
PUMA	36	215	2 121	944	666	649	5 457	6 507	16 595	30,98 %
AFRIC	0	215	495	301	0	394	3 559	5 561	10 525	19,65 %
TOTAL	0	0	367	445	592	340	6 650	8 470	16 864	31,48 %
X-OIL	0	20	138	8	0	82	531	786	1 565	2,92 %
SNPC-D	0	0	33	568	117	28	2 468	2 763	5 977	11,16 %
SNAT	0	0	342	141	0	126	0	0	609	1,14 %
OLYMPIA	162	0	440	36	0	0	398	398	1 434	2,68 %
TOTAL en M³	198	450	3 936	2 443	1 375	1 619	19 063	24 485	53 569	100,00 %

Sur cette consommation nationale, la production de la CORAF a représenté près de 48 % de l'approvisionnement du pays, tous type de carburant confondus :

Congolaise de raffinage (CORAF)

Tant sur le plan organisationnel qu'opérationnel l'année 2023 a été pour la CORAF une année de performance et de consolidation qui a permis d'accélérer la fourniture de produits finis au marché national.

Chiffres clés CORAF



Produits	Super	Jeta1	Gasoil	Fuel léger	Total	Contribution (%)
Importation	98 448	16 639	177 055	-	292 142	49
Cif pointe-noire	57 761	3 588	165 156	-	226 505	
Cif brazzaville	40 687	13 051	11 899	-	65 637	
Coraf	78 238	30 864	189 441	4 622	303 165	51
Total produits mis sur le marché national	176 686	47 503	366 496	4 622	595 307	

Sur le plan interne, la CORAF a connu une réorganisation de son système de management, incluant la publication d'un nouvel organigramme et la création d'un département d'audit interne, outil majeur au service du renforcement de la gouvernance de l'entreprise. Dans le même temps, la CORAF a obtenu le renouvellement de sa certification ISO 9001, qui valide la solidité et la pérennité de son système de management. Aussi, dans une démarche d'amélioration continue, l'entreprise s'est également lancée dans la certification environnementale par la réalisation du pré-audit de la mise en œuvre de la norme ISO 14001 qui définit les exigences d'un système de management environnemental (SME).

Sur le plan technique, au premier trimestre 2023, la CORAF a réalisé son arrêt métal qui consiste, tous les six ans, en des opérations de maintenance périodique et de révision complète des installations de la raffinerie. Cette opération, qui a permis l'augmentation de sa capacité de traitement des produits bruts de 25 % à 30 %, s'est déroulée dans un contexte de sécurité totale (0 accident constaté) ainsi que dans les délais prévus.

À la suite de cet arrêt, la raffinerie a ainsi pu fonctionner sans interruption pour traiter jusqu'à 800 000 tonnes de pétrole brut. L'efficacité du processus de raffinage a également été optimisée grâce à la mise en service d'une chaudière Process U8700, en juillet 2023. La production de vapeur par les chaudières classiques a ainsi été réduite de plus de la moitié, entraînant un gain substantiel de fuel.

Ainsi, les volumes traités sur la période se présentent comme suit :

Indicateurs de traitement brut	
Quantité de brut traité (tonnes)	798 403
Débit horaire moyen effectif (t/h)	121
Rendement en produits blancs (%)	43
Indice d'octane moyen	91
Pertes et combustibles (%)	3
Nombre de jours de marche du topping	275

Produits exportés	Volume (en TM)
Essence légère	25 133
Naphta	9 400
Fuel oil	421 726
Total	456 259

Livraison SCLOG Produits	Volume (en tonnes)
GPL	7 360
Super	78 238
Jet	30 864
Gasoil	189 441

SNPC Distribution

Soutenue par un ambitieux programme de développement et de stratégie commerciale, la SNPC Distribution a connu une année de performances, bien que légèrement en deçà des objectifs fixés lors de l'exercice budgétaire.

En effet, ces derniers étaient initialement de 5 925 000 litres vendus pour les mois de janvier à avril puis, à partir du mois de mai, de 6 342 000 litres soit une augmentation de 7 %, du fait de la mise en service des stations-service de Yié, Kinsoundi et Talangai selon le programme d'activités 2023 adopté par le Conseil d'administration.

Il s'agit cependant d'une progression en terme de parts de marché global.

Chiffres clés - SNPC D**SNPC D
Volume de
distribution mensuel**

Période	Volume réalisés en litre
Janvier	5 434 000
Février	5 574 000
Mars	9 161 000
Avril	8 151 000
Mai	6 628 000
Juin	6 504 000
Juillet	5 164 000
Août	5 066 000
Septembre	4 507 000
Octobre	4 669 000
Novembre	4 780 000
Décembre	5 769 000
Total	65 638 000

SNPC D
Volume de distribution par dépôt

Période	Brazzaville	Pointe-Noire	Dolisie	Oyo	Loutété	Ouessou	Impfondo	Total
Janvier	2 811 000	1 625 000	80 000	536 000	303 000	79 000		5 434 000
Février	2 132 000	2 962 000	14 000	277 000	157 000	22 000	10 000	5 574 000
Mars	3 362 000	4 728 000	63 000	667 000	288 000	53 000		9 161 000
Avril	2 737 000	4 721 000	45 000	473 000	105 000	70 000		8 151 000
Mai	2 980 000	2 633 000	82 000	682 000	160 000	91 000		6 628 000
Juin	3 186 000	2 376 000	-	618 000	244 000	80 000		6 504 000
Juillet	2 363 000	1 842 000	136 000	567 000	109 000	145 000		5 162 000
Août	2 370 000	1 858 000	116 000	546 000	107 000	69 000		5 066 000
Septembre	1 943 000	1 693 000	91 000	621 000	70 000	91 000		4 509 000
Octobre	2 283 000	1 521 000	101 000	555 000	117 000	92 000		4 669 000
Novembre	2 395 000	1 456 000	72 000	703 000	76 000	78 000		4 780 000
Décembre	2 750 000	2 264 000	235 000	518 000		43 000		5 810 000
Total	31 312 000	29 679 000	1 035 000	6 763 000	1 695 000	913 000	10 000	71 407 000

Ce résultat s'explique par la sous-performance des stations de l'intérieur, causée par le non approvisionnement régulier par la SCLOG en produits pétroliers, et l'irrégularité des achats par les consommateurs.

SNPC D**Analyse des ventes**

Les sorties par dépôt :

Localité	%
Brazzaville	43,85 %
Pointe-Noire	41,56 %
Oyo	9,47 %
Loutété	2,37 %
Ouessou	1,28 %

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie de développement de son secteur de distribution de gaz domestique, la SNPC D par l'entremise de son Directeur général a noué en juin 2023 un partenariat stratégique avec la société ivoirienne PETROCI. En effet, dans le cadre de la visite d'État de SEM le Président de la République du Congo Denis Sassou N'Guesso à Abidjan, ces deux entreprises ont conclu un protocole d'accord visant notamment à renforcer l'activité de gaz de pétrole liquéfié avec un accroissement du parc d'emballages via une commande de 300 000 bouteilles de gaz et une formation accrue des collaborateurs SNPC Distribution sur une période de cinq ans.



COMMERCIALISATION

SNPC Trading

Entité basée à Singapour depuis 2016 en charge de la commercialisation internationale d'une partie du pétrole brut produit au Congo, la SNPC Trading a connu des débuts heurtés par la crise de la pandémie COVID-19. Depuis elle a progressivement structuré son rôle de négoce pétrolier, en charge des opérations de marché, de leur analyse et de la valorisation des productions de l'amont à l'international. Elle est donc directement en prise avec les variations des cours et les risques de marché.

Chiffres clés - SNPC TRADING



Ses performances 2023 ont été cependant en ligne avec la moyenne du marché international, sur la base des volumes traités suivants :

	Dieno Melange	Nkossa Blend	Yombo	Butane	Propane
RC	19 937 144	0	1 987 994	0	0
SNPC	2 635 843	950 001	0	76 023	0

Enlèvements des cargaisons RC et SNPC

Au total, 32 cargaisons ont été exportées au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, réparties comme suit :

- 25 cargaisons Djéno Mélange, dont 03 cargaisons SNPC ;
- 01 cargaison Nkossa Blend SNPC ;
- 04 cargaisons Yombo ;
- 02 cargaisons Butane SNPC.

	Dieno M/ Nkossa B	Yombo Fuel Oil	Janvier - décembre
RC	19 937 144	RC	1 987 994
SNPC	3 585 844	Perenco	2 077 559
CORAF	5 980 464	Cumul	4 065 553

3 Point d'étape sur la transition énergétique

La transition énergétique est au cœur de la stratégie de développement de la SNPC et de son engagement responsable. Cet engagement de longue date est porté par les plus hautes instances de direction de l'entreprise, le Conseil d'administration et sa Direction générale.

Valorisation du GNL

En 2022 notamment, à l'occasion de la conférence et exposition internationale sur les hydrocarbures du Congo, la SNPC s'était engagée par la voix de son Directeur général pour une transition énergétique pragmatique et ambitieuse au Congo. En effet, Maixent Raoul Ominga, Directeur général de la SNPC, avait déclaré dans son discours : « La transition énergétique est inéluctable. Toutefois, en fonction des pays, elle ne se réalisera pas au même rythme et de la même façon. Pour les pays producteurs membres de l'APPO, les investissements pétroliers et gaziers constituent encore, et pour un temps, la pierre angulaire de la croissance économique, de l'amélioration des conditions de vie et du bien-être de leurs populations. Pour que nous arrivions à une décarbonation réussie, la transition énergétique doit tenir compte du développement des solutions alternatives à l'image des projets de valorisation d'hydrogène naturel. » Ainsi, la SNPC a développé un plan ambitieux prenant en compte à la fois l'amélioration et la compensation des externalités négatives de la production des hydrocarbures nécessaires au développement du pays, mais également la production d'énergies renouvelables, dites « énergies vertes ». Ceci afin d'atteindre l'objectif que s'est fixé la SNPC, celui d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, nécessité impérieuse reconnue internationalement dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Les priorités de la SNPC en matière de transition énergétique comprennent ainsi la poursuite de la promotion des hydrocarbures avec des technologies plus propres, la priorité donnée aux combustibles fossiles propres tels que le gaz naturel, l'investissement dans la transition énergétique et le renforcement des capacités en matière d'énergie propre ainsi que l'éradication de la pauvreté énergétique.



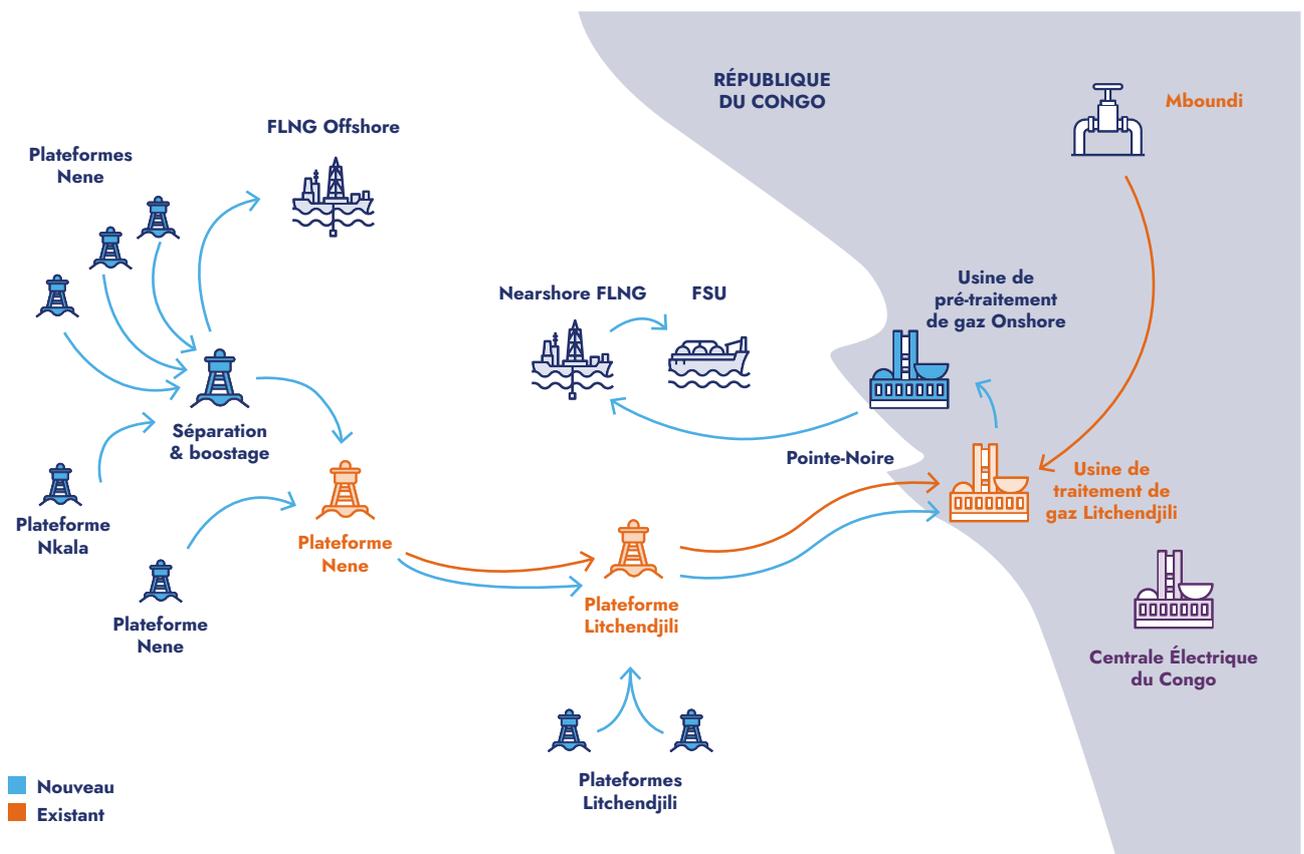


Sur le plan de l'optimisation de la production des énergies fossiles, le levier stratégique majeur identifié est celui de la production de gaz naturel liquéfié (GNL). En effet, le Congo dispose d'un potentiel gazier quasiment inexploité jusque lors. Aussi, après avoir finalisé avec le ministère des Hydrocarbures le plan directeur de l'exploitation du gaz (Master Plan Gaz) ainsi que la rédaction du projet de Code gazier, la SNPC et ses partenaires Eni Congo et Lukoil ont pu conclure en septembre 2023 un contrat de vente et d'achat de gaz entre le contracteur du permis Marine XII et la société Eni SpA.

Congo GNL en effet est le nouveau projet de développement de GNL de la République du Congo. En plus de contribuer à répondre aux besoins énergétiques domestiques, le projet Congo GNL est le premier projet exportateur de GNL du Congo, fournissant des ressources gazières supplémentaires au marché mondial. Le projet utilise les ressources gazières du permis Marine XII et des installations de production existantes dans une nouvelle approche progressive.

La production d'une unité flottante de gaz naturel liquéfié (FLNG) a démarré en 2023 et se poursuivra dans une seconde phase en 2025, avec des volumes d'exportation de GNL dépassant 3 millions tonnes/an comme plateau et la réalisation de l'objectif de zéro torchage de gaz de routine. Afin d'atteindre le démarrage de la production en 2023, un développement accéléré a été mis en œuvre. Après avoir été converti pour usage gazier, un bateau FLNG existant d'une capacité de 0,6 millions de tonnes/an a été arrimé à 3 km au large de la nouvelle usine de prétraitement du gaz, située à proximité des installations existantes de Litchendjili. Sur le FLNG, une unité flottante de stockage a été installée. Cela permet désormais une valorisation précoce des capacités gazières existantes en amont du démarrage du FLNG en offshore. Un deuxième FLNG d'une capacité de 2,4 millions de tonnes/an démarrera en 2025. La construction de cette unité a commencé dans le chantier naval de Wison en Chine et devrait être achevée en 2025.

Schéma prévisionnel du fonctionnement complet de la production et transport par Congo GNL



Il faut noter par ailleurs que ce projet porté par Congo GNL, en plus de mettre à profit des investissements antérieurs et des réserves existantes et de transférer le savoir-faire du partenaire Eni en s’engageant avec des entrepreneurs locaux pour développer une expertise durable et une technologie liée au GNL, comporte une forte composante de durabilité. En effet, il prévoit que des initiatives de durabilité axées sur l’accès à la santé, l’éducation, à l’eau et l’agriculture seront déployées dans les zones rurales au profit des communautés locales. Une attention particulière sera également accordée aux initiatives visant à renforcer l’offre éducative, au moyen d’infrastructures de travail ainsi que par le renforcement des capacités éducatives pour près de 10 000 lycéens et enseignants.



Renforcement des capacités

- Construire et équiper un nouveau lycée
- Réhabiliter et équiper des lycées professionnels
- Former les enseignants locaux



Communautés locales

- Promouvoir le développement socio-économique en garantissant l'accès à l'eau potable, en renforçant l'accès aux soins de santé et à l'enseignement primaire



Entreprenariat & innovation

- Soutenir les entreprises locales avec des formations et des programmes promouvant l'innovation dans l'agribusiness

En matière de gaz naturel également, le groupe s’est engagé, conformément à la législation en vigueur, à appliquer une stratégie de zéro torchage du gaz, pratique génératrice de gaz à effet de serre et néfaste pour l’environnement. Ainsi, la SNPC utilise déjà une partie du gaz Kundji pour l’électrification du site opérationnel, pratique que la SNPC va dupliquer sur d’autres sites de production.

Valorisation de l’hélium et de l’hydrogène

Sur le plan des énergies renouvelables, la SNPC s’est engagée dans la recherche et l’exploitation de l’énergie verte du futur : l’hydrogène et l’hélium naturels. En effet, 25 % de la surface africaine présente des affleurements cratoniques indiquant un potentiel d’hydrogène en Afrique équivalent à 4 fois la production mondiale annuelle 2020. Par ailleurs, l’analyse des données satellitaires par la SNPC a permis de mettre en évidence des indices de ressources en hydrogène naturel et hélium. Aussi, la SNPC a lancé dans un premier temps des réflexions sur l’élaboration d’un cadre juridique avec la contribution de sociétés internationales spécialisées dans le domaine. À la suite de quoi, l’autorisation de prospection H2 native sur le permis Alima a été attribué à l’entreprise HydroGenesis. Cette prospection a notamment consisté en la réalisation d’une étude multispectrale de spectrométrie afin de déterminer les zones à fortes concentrations d’hélium et d’hydrogène naturels, prélude à la campagne géochimique de terrain. La carte ci-contre présente ces zones.

Zones à fortes concentrations d’hélium et d’hydrogène naturels



En 2023, ces études se sont poursuivies par la réalisation d’une campagne d’échantillonnages géochimiques dans les Plateaux et la Cuvette ainsi que la préparation des conditions logistiques et techniques pour la prochaine campagne géochimique dans le bassin de la Cuvette. Le plan de prospection prévoit désormais de s’étendre sur les zones de Djambala, Oyo-Ollombo, Owando, Ewo Nord et Ewo Sud pour aboutir à la conclusion de partenariats publics-privés afin d’en assurer leur développement.

Ce projet, structurant pour la République du Congo et la SNPC est un élément clé de la transition énergétique continentale et mondiale. Il participera activement à la mise à disposition d’une énergie propre, décarbonée et accessible à tous. C’est pourquoi il a été reconnu comme tel par ses pairs africains en étant nommé pour le « prix du meilleur projet énergétique » de l’Africa Investment Forum and Awards (AIFA) 2023.

Ainsi, la République du Congo sous l’impulsion du Président de la République, a décidé de prioriser le gaz naturel et l’hydrogène dans son mix énergétique. Se faisant, le Congo à travers son établissement industriel et commercial qu’est la SNPC participe activement à la prise de conscience de la protection de l’environnement et de la préservation des ressources naturelles.

Afforestation et crédits carbone

Un autre projet identifié consiste également dans le captage et stockage du dioxyde de carbone (en anglais, carbon capture and storage ou CCS), également appelé « captage et séquestration du dioxyde de carbone » qui consiste à capter du CO₂ – dans les effluents industriels gazeux – puis à le stocker dans un réservoir géologique afin de limiter la contribution de ce gaz au réchauffement climatique et à l'acidification des milieux.

Enfin, toujours dans le cadre de sa stratégie de neutralité carbone et, en communion avec l'ambition du chef de l'État en matière d'afforestation, la SNPC a lancé un ambitieux projet dans le département des plateaux, au nord de la République du Congo : Eco Zamba. Il consiste, en partenariat avec la société Forêt Ressources Management à planter une forêt composée essentiellement d'acacias et d'eucalyptus et d'arbres fruitiers de diverses essences sur une superficie de 50 000 hectares, avec un reboisement régulier sur une période de dix ans. Le projet Eco-Zamba est également une plantation agroforestière, permettant aux populations locales et aux industries de tirer profit de 10 000 hectares d'arbres d'espèces adaptées à une utilisation économique. Grâce à un cycle éco-responsable de reboisement et d'exploitation, ces 10 000 hectares contribueront à l'expansion de

l'économie locale, au développement des secteurs agricoles et, finalement, à une nouvelle industrie forestière riche en main-d'œuvre. Parallèlement, les 40 000 hectares contribueront à protéger et à restaurer des zones de grande valeur biologique, notamment des savanes boisées, des forêts naturelles, des zones humides et des corridors écologiques. Ainsi, en 2023, la SNPC a entrepris les démarches administratives et réglementaires indispensables à sa réalisation, par l'obtention de l'autorisation provisoire d'occuper délivrée par le ministère en charge des Affaires Foncières et d'une autorisation exceptionnelle d'expérimentation du ministère de l'Environnement. Également, la SNPC a réalisé les opérations d'identification, de délimitation et de bornage des sites retenus pour le projet. Ce dernier a donc pu être présenté au public en marge du Sommet des trois bassins en octobre 2023, en même temps que le lancement de sa phase pilote sur 1 000 hectares. Ce projet, au cœur de l'engagement éco-responsable de la SNPC et de sa politique de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) reprise dans son projet stratégique d'entreprise dénommé « programme Performance 2025 », est lui aussi porté par les plus hautes autorités du groupe et en particulier son Directeur général qui en préside le comité de pilotage.





4 Nouveaux investissements et projets

Dans le cadre de son plan stratégique « Performance 2025 », la SNPC a identifié de nouveaux projets pour lesquels un effort d'investissement spécifique doit être mené. Les principaux d'entre eux sont :

- le développement de l'activité de forage par la finalisation de l'acquisition des équipements et matériels de forage (rigs avec des pièces de rechanges appropriées et les accessoires de forage) nécessaires au développement des permis et la formation ou le recrutement, le cas échéant, du personnel nécessaire au maniement de ces nouveaux équipements
- la valorisation du permis Le Mayombe par la réalisation du forage de deux puits d'exploration, l'acquisition d'un système sismique 3D et la réalisation des travaux de génie civil
- le développement du projet Nanga I par le forage du puits Mengo à objectif d'exploration, le forage de deux autres puits supplémentaires pour des pilotes d'appréciation, l'acquisition d'une analyse sismique 3D et son interprétation, et enfin l'acquisition des installations de production précoce (EPF)
- l'augmentation de la production du permis Kouakouala pour la porter à 560 barils/jour par la réalisation d'une étude 3G permettant de mettre à jour l'évaluation du potentiel du permis et des risques associés, la poursuite de la production du puits KKL-401sT et la réalisation du workover du puits KKL-101 pour changer les pompes ESP
- la poursuite des études et du développement du permis MKB II par le traitement et l'interprétation des diagraphies spécialisées, la réinterprétation sismique et la mise à jour des modèles du réservoir du gisement à partir des résultats des puits additionnels, d'une part, et la construction du pipeline reliant la PF-200 de Kundji à Banga Kayo, d'autre part la mise à jour des installations de surface de la PF-200, la réalisation en EPCI des réseaux de collecte des plateformes puits vers la PF-200, l'entretien de la route de desserte de Kundji et des voies d'accès des plateformes existantes, l'aménagement des six caves des plateformes et enfin, le forage de quinze puits horizontaux
- la poursuite de la stratégie de valorisation du gaz naturel, de l'hydrogène et de l'hélium par les travaux d'exploration dans le bassin intérieur de la Cuvette, la finalisation des études d'évaluation sur le potentiel, la recherche de partenaires pour la matérialisation des projets d'hydrogène naturel et d'hélium, et, enfin, la mise en place d'une organisation dédiée et d'un dispositif de suivi et de gestion de la performance des projets gaz.

SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS PAR ENTITÉ

Groupe SNPC	BUDGET INITIAL 2024 FERME [A]	BUDGET INITIAL 2024 CONTINGENCES [B]	BUDGET INITIAL 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	TOTAL
	k\$US	k\$US	[1] = [A] + [B] k\$US	[2] k\$US	[3] k\$US	[1]+[2]+[3] k\$US
SNPC HOLDING	562 204	290 004	852 208	880 105	1 176 483	2 908 796
CORAF	58 091	0	58 091	200 544	343 177	601 812
ILOGS	18 505	2 613	21 118	8 715	6 377	36 210
SONAREP	1 839	0	1 839	15 695	18 415	35 950
SFP	593	2 731	3 324	172	740	4 236
SNPC D	6 555	0	6 555	5 960	6 033	18 548
TOTAL	647 787	295 348	943 136	1 111 192	1 551 225	3 605 552



Ainsi, au niveau des entités composant la holding SNPC, cela se traduit par les investissements et projets spécifiques suivants :

- pour la holding SNPC : investissements sur les permis Nanga I, Kouakoula, Le Mayombe et MKB II ; acquisitions de données magnétométriques et aérogravimétriques, des matériels de forage aux études relatives à la promotion et valorisation du gaz naturel, de l'hydrogène, de l'hélium ainsi qu'aux opérations sur les actifs non opérés ;
- pour la CORAF : le dégoulotage du réformeur, la construction de bacs de stockage de pétrole brut, d'essence et de fuel oil et l'acquisition d'un deuxième train de distillation ;
- pour la SONAREP : la réalisation de travaux de génie civil, l'acquisition d'équipements de surface, la réalisation des forages de puits prévus ainsi que les tests de puits/production temporaire pour le compte de l'association MKB II sur les plateformes PF100, PF200, PF300, PF400, PF500 et PF600 ;
- pour la SFP : la réalisation d'un service de workovers sur 3 puits à Zingali, la mise à disposition des unités de filtration et de pompage sur ce même champs ainsi que celui de Kundji et le forage de six puits en service intégré sur le permis MKB II ;
- pour ILOGS : l'acquisition d'engins et équipements ainsi que les aménagements pour le CSP et la construction d'un nouveau hangar Zonali de 1 500 m², d'un nouvel atelier mécanique, d'une station-carburant, d'un magasin de 1 000 m² et d'une clôture terre-plein sur l'avenue Mayombe ;
- pour la SNPC D : la construction de 5 nouvelles stations (2 à Brazzaville, 2 à Pointe-Noire et 1 à Mindouli), l'intégration de la branche d'activités gaz dans l'objet social de la SNPC D, le lancement des travaux du centre emplisseur de Maloukou et la mise en gérance libre des stations encore en gestion directe.

SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

Groupe SNPC	BUDGET INITIAL 2024 FERME [A]	BUDGET INITIAL 2024 CONTINGENCES [B]	BUDGET INITIAL 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	TOTAL
	k\$US	k\$US	[1] = [A] + [B] k\$US	[2] k\$US	[3] k\$US	[1]+[2]+[3] k\$US
Investissements opérationnels	551 618	294 988	846 606	1 050 122	1 508 990	3 405 718
Investissements généraux	80 286	-	80 286	61 070	42 235	183 590
Investissements financiers	16 244	-	16 244	-	-	16 244
TOTAL	648 147	294 988	943 136	1 111 192	1 551 225	3 605 552

En parallèle de ces investissements stratégiques, la SNPC prévoit également dans son plan 2024 des investissements opérationnels (OPEX) de différentes natures, afin de faire face efficacement aux contingences d'administration et de production de ses différentes entités. Il s'agit en particulier de renouvellement de licences, brevets et logiciels ; d'acquisition de matériels roulants techniques (grues, camions citernes...) ; d'aménagement de bureaux administratifs et d'ateliers ; de réhabilitation de réseau informatique et d'installation de la fibre optique ; d'acquisition d'équipements d'exploitation (tiges et pompes de forage, équipements de sécurité...) et de matériel de pesage modulaire.



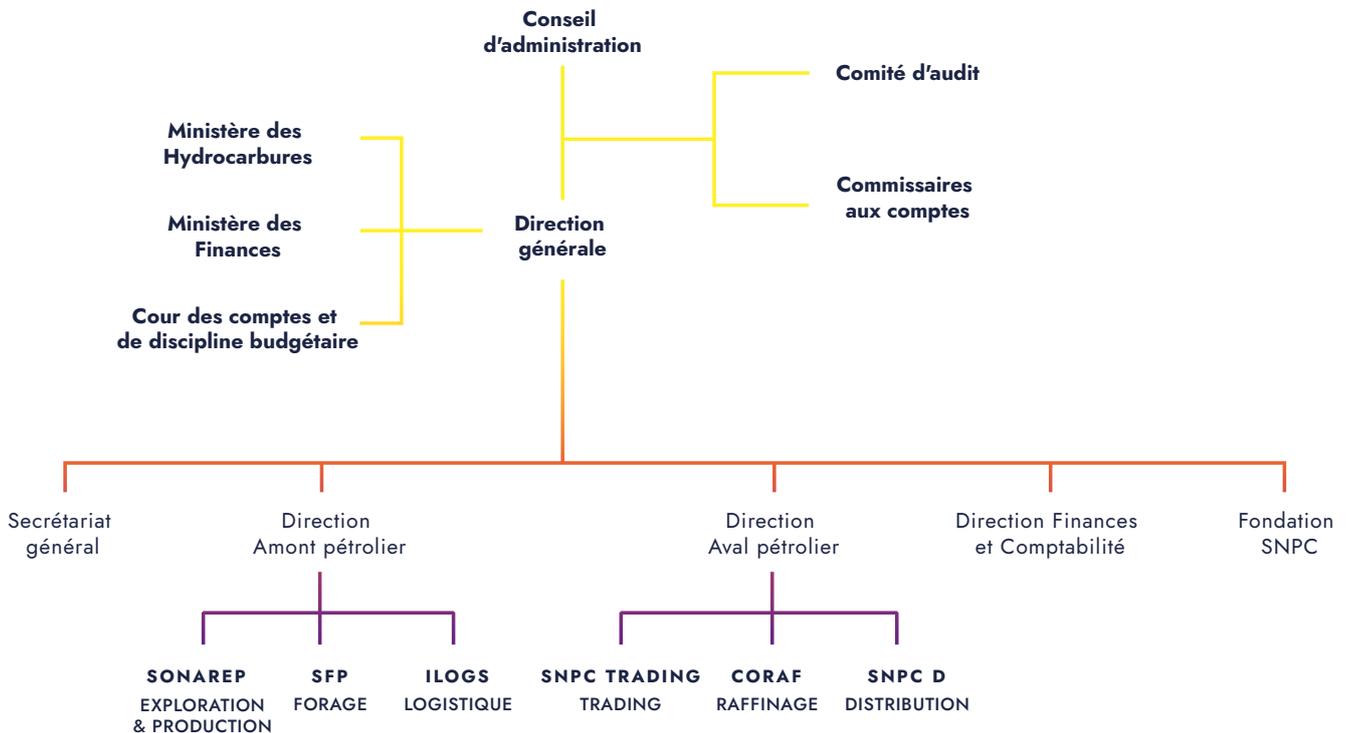


Gouvernance

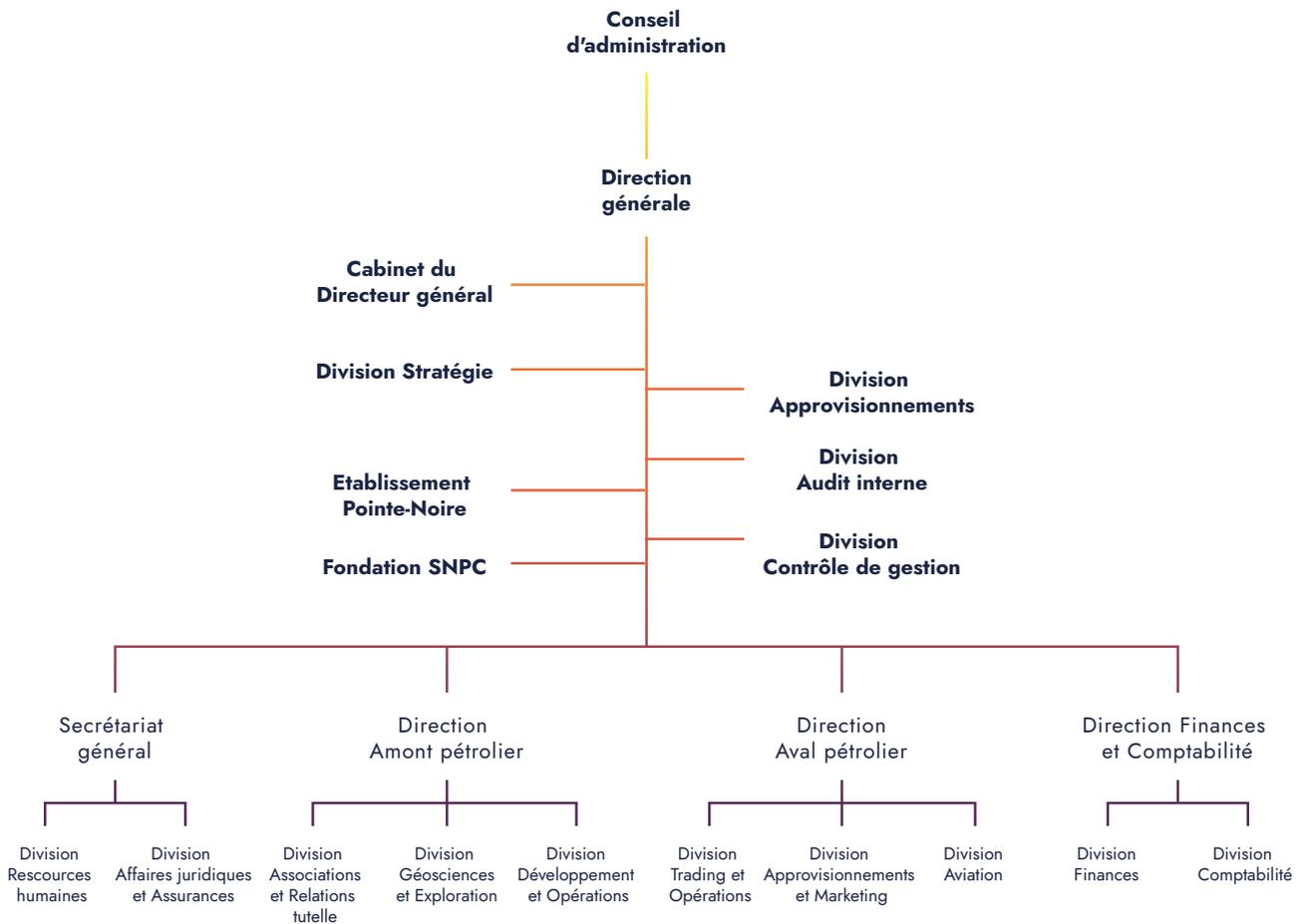
1 Conseil d'administration et Direction générale

ORGANIGRAMME

Structure organisationnelle de la SNPC



**Direction générale et
Directions SNPC Holding**



PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En tant qu'EPIC, la SNPC est placée sous la tutelle du ministère en charge des Hydrocarbures, et administrée par un Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par décret en conseil des ministres pour une durée de quatre années renouvelables, conçoit la politique générale, approuve les questions stratégiques et autorise leur mise en application par la direction générale. Il se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président ou à la demande d'au moins la moitié de ses membres. Pour ses missions de contrôle, il s'appuie sur un Comité d'audit, composé de quatre (04) de ses membres.

Il est composé de neuf (09) membres ainsi qu'il suit :

- Un représentant de la Présidence de la République ;
- Un représentant de la Primature ;
- Un représentant du ministère chargé des Hydrocarbures ;
- Un représentant du ministère chargé des Finances ;
- Un représentant du ministère chargé du Portefeuille Public ;
- Un représentant du ministère chargé de l'Environnement ;
- Un représentant du personnel de la société mère ;
- Deux personnalités choisies par le Président de la République en raison de leur compétence et leur expérience.





M. Alphonse Okoye
Président du Conseil
d'administration

M. Alphonse Okoye est un haut fonctionnaire ayant réalisé la majeure partie de sa carrière au ministère du Commerce de la République du Congo. Après avoir terminé son cycle d'études supérieures à l'école supérieure de commerce d'Alger, il a en effet intégré ce ministère jusqu'à en prendre la Direction générale de l'administration et être nommé, en 2011 en tant que représentant du ministère du Commerce, au Conseil d'administration de la SNPC.

En 2018, il est nommé par décret présidentiel Président du Conseil d'administration de la SNPC, fonction qu'il occupe depuis lors. À ce titre, il joue un rôle clé dans la définition des orientations stratégiques de l'établissement. Il travaille avec le Conseil d'administration pour établir les grandes lignes de la politique et les objectifs à long terme et supervise la mise en œuvre et la gestion de l'établissement réalisée par la Direction générale. Il veille également à ce que l'établissement opère dans le respect des lois et des réglementations en vigueur et s'assure que l'établissement adhère aux normes éthiques et à la gouvernance d'entreprise.



M. Jean-Jacques Ikama
Administrateur

M. Jean-Jacques Ikama, est économiste, diplômé de l'Institut supérieur d'économie de Sofia, Bulgarie. Il assure actuellement la fonction de conseiller, chef du Département Hydrocarbures, Électricité et Transition énergétique à la Primature de la République du Congo. Nommé en 2018 au Conseil d'administration de la SNPC, il dispose d'une expertise avérée en la matière ayant occupé successivement, après un début de carrière auprès d'institutions financières, les responsabilités de Directeur de l'Évaluation économique et Directeur de la Stratégie de croissance et de la Planification auprès de la SNPC pendant près de dix ans, de 2009 à 2018. À ce titre, il est également expert consultant auprès de la commission économique pour l'Afrique (CEA) et la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), en matière de fiscalité et partage des revenus du secteur extractif. Il a d'ailleurs publié en mai 2013 un ouvrage universitaire de référence sur le pétrole, intitulé *Comment partager la rente pétrolière ? Les enseignements d'une expérience africaine*, aux Éditions Technip à Paris.



M. Macaire Batchi
Administrateur

M. Macaire Batchi est docteur en mécanique et docteur en mathématiques appliquées. Il est maître de conférences-CAMES en mathématiques.

Après un début de carrière dans le secteur de l'éducation et de l'Université, M. Batchi a intégré le ministère de l'Enseignement supérieur au sein de différentes directions puis en tant que directeur de cabinet en 2017.

En 2021, il est nommé directeur de cabinet du ministre des Hydrocarbures. Depuis 2020, il est également Secrétaire général de l'Université Denis Sassou-N'Guesso de Kintélé.

En 2019, il a été nommé membre du Conseil économique, social et environnemental.



M. Serge Marie Aimé Ndeko
Administrateur

M. Serge Marie Aimé Ndeko est actuellement conseiller aux ressources naturelles du ministre de l'Économie et des Finances, poste qu'il occupe depuis 2021. Ingénieur gisements diplômé de l'Institut français du pétrole (IFP), il est aussi titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École centrale de Lyon (France), de deux diplômes d'études approfondies (DEA) de mathématiques pures (Université scientifique et médicale de Grenoble) et de mécanique (Université Claude-Bernard de Lyon).

Bénéficiant d'une double expérience dans le secteur privé et public, il a participé activement en tant qu'attaché au sein du Département Hydrocarbures du Cabinet du Président de la République, à la fin des années quatre-vingt-dix à la création de la SNPC. À la suite du lancement réussi de la SNPC, il a occupé les fonctions de chef du Département Participations et Associations de cette entreprise avant de rejoindre le ministère des Hydrocarbures. Après un retour dans le privé, il est revenu au ministère en qualité de Directeur général de l'administration des Hydrocarbures jusqu'en 2018, date à laquelle il a été nommé au Conseil d'administration de la SNPC.



M. Milida Harold Cardorel Milandou
Administrateur

M. Cardorel Milandou est Directeur de cabinet du ministre de l'Environnement, Développement durable et Bassin du Congo. De formation littéraire, il s'est ensuite orienté vers des études supérieures en droit, dont il a obtenu une maîtrise en droit privé. Diplômé également de l'École d'administration et de la magistrature, il a commencé sa carrière dans la magistrature jusqu'à incarner successivement les fonctions de juge au tribunal de grande instance de Brazzaville, puis en 2012, de substitut général du procureur.

À la suite de cette expérience, il a intégré en 2016 le cabinet de la ministre du Tourisme et des Loisirs, jusqu'à en devenir le Directeur de cabinet, fonction qu'il a conservé par la suite au ministère du Tourisme et de l'Environnement. En 2018, il a été nommé administrateur de la SNPC.



M. Hilaire Mavoungou
Administrateur

M. Hilaire Mavoungou est conseiller au budget et à la gouvernance du ministre du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public. À ce titre, il représente l'État dans ses différentes participations auprès des EPIC et des établissements d'économie mixte.

Licencié ès sciences économiques, option Financement de l'économie de l'Université Marien-Ngouabi de Brazzaville, complété d'un second cycle sanctionné par un diplôme de fin d'études financières, économiques et bancaires, option banque auprès du centre d'études financières, économiques et bancaires à Paris, M. Mavoungou a entamé sa carrière auprès de services de financements, de garanties et de soutien destinés aux PME/TPE du tissu économique congolais. Fort de cette expérience de près de dix ans, il a rejoint l'équipe du contrôleur financier de la République puis les départements de contrôle du ministère du Budget avant d'être nommé, en 2016, conseiller au budget du ministre des Finances et du Budget.



M^{me} Bi-Dia-Ayo Ibata
Administratrice

Dr Bi-Dia-Ayo Ibata a rejoint la SNPC en 2009 après avoir obtenu son doctorat en économie pétrolière au *Centre for Energy, Petroleum and Mineral Law and Policy* de l'Université de Dundee en Écosse. Elle y rentre en tant que cadre à la Direction du Portefeuille et Associations puis elle occupe les fonctions de Cheffe de Département Affaires nouvelles, Cheffe de Département Associations et Relations tutelle et coordinatrice des unités de gestion des actifs non opérés avant d'être promu à son actuel poste.

M^{me} Bi-Dia-Ayo Ibata est Cheffe de Division Associations et Relations tutelles au sein du Groupe SNPC. Sa division, qui dépend du secteur de l'amont pétrolier a pour mission de gérer tous les actifs sur lesquels la SNPC est représentée. Son parcours professionnel au sein de l'entreprise l'a conduite, en plus de ses fonctions actuelles, à être nommée membre du Conseil d'administration en qualité de représentante du personnel, dont le rôle est de s'assurer que les intérêts du personnel sont entendus et défendus.



M. Enoch Miatabouna
Administrateur

M. Enoch Miatabouna a obtenu en 1972 le diplôme de fin d'études à l'École nationale d'administration (ENA) au Congo puis successivement le diplôme supérieur des douanes à l'École nationale des douanes de Neuilly en 1982, le diplôme d'ingénieur en informatique de gestion (MIAG) de l'Université de Nice en 1988 et, enfin, le diplôme en management et gestion d'entreprises au conservatoire national des arts et métiers (CNAM) en 1990 en France. À l'issue de ce parcours académique, M. Miatabouna a intégré la Direction générale des Douanes et Droits indirects du Congo dont il a d'abord été le représentant auprès de l'organisation mondiale des douanes en matière de lutte contre la fraude et d'informatisation, avant de devenir Directeur des Prévisions statistiques et de l'Informatique. Spécialiste du secteur commercial, il a également été pendant près de vingt ans Conseiller au Commerce, à l'Industrie, à l'Artisanat, et aux PME, avant d'être nommé en 2017 Conseiller spécial de SE M. le Président de la République du Congo. C'est à ce titre qu'il a intégré cette même année le Conseil d'administration de la SNPC et la Présidence de son Comité d'audit.



M. Antoine Delica
Administrateur

M. Antoine Delica est administrateur de la SNPC depuis 2010. Diplômé de la Faculté de sciences économiques de Brazzaville et de l'Université de Paris I, ainsi que de l'Institut d'études pour le développement économique et social, il a entamé sa carrière en intégrant la haute fonction publique congolaise, et notamment le secteur diplomatique où il a été pendant près de dix ans Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire dans différents pays africains. Il est désormais Conseiller des Affaires étrangères hors classe du personnel diplomatique et consulaire de la République du Congo.

Il est l'un des fondateurs de la SNPC, ayant fait partie de l'équipe mandaté par le Président de la République du Congo, M. Denis Sassou-N'Guesso pour organiser la création de cette entreprise.

Par la suite, il a rejoint la Congolaise de raffinage (CORAF) dont il a été successivement le Directeur général adjoint puis le Directeur général, avant de rejoindre le cabinet du ministère des Hydrocarbures dont il a assuré la direction.

M. Antoine Delica est également, entre autres distinctions honorifiques, Grand Officier de l'Ordre du Mérite de la République du Congo.



PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES DIRECTEURS FILIALES

La Direction générale est directement rattachée aux ministères des Hydrocarbures ainsi qu'à celui des Finances, mais également à la Cour des comptes et de discipline budgétaire. Le Directeur général du Groupe SNPC est nommé par décret en conseil des ministres pour un mandat de quatre ans renouvelable une seule fois. Aussi, le Directeur général représente l'EPIC auprès des autorités publiques, des partenaires économiques, des médias et du grand public. Il assure la communication institutionnelle et le maintien des relations solides avec les parties prenantes. De même, il définit les grandes orientations stratégiques de l'EPIC en accord avec les objectifs fixés par les tutelles dont il élabore les plans d'action à moyen et long terme pour les atteindre. Enfin, il veille également au respect des lois et réglementations en vigueur et à la conformité avec les obligations légales et réglementaires, notamment celles spécifiques à son secteur d'activité.

Le Directeur général a la charge de la direction administrative, financière et technique de la SNPC, qu'il représente dans tous les actes de la vie civile. Pour ce faire, il s'appuie au sein de la holding sur trois directions centrales : les Directions Amont pétrolier, Aval pétrolier et Finances et Comptabilité. Il est également épaulé par un Secrétariat général et veille à la mise en œuvre de la politique de responsabilité sociale et environnementale à travers le pilotage de la Fondation SNPC.

Chacune des Directions Amont et Aval pétrolier dispose également dans son portefeuille d'activités opérationnelles des filiales dédiées que sont pour la Direction Amont pétrolier : la SONAREP, la SFP et ILOGS ; et pour la Direction Aval pétrolier : SNPC Trading, la CORAF et SNPC Distribution.



M. Maixent Raoul Ominga
Directeur général de la SNPC

Le Directeur général est nommé par décret en conseil de ministres pour un mandat de quatre ans renouvelable une seule fois. Il est chargé de la Direction administrative, financière et technique de la société qu'il représente dans tous les actes de la vie civile.

Le 28 février 2018, c'est un véritable « fils-maison » qui est nommé à la tête de la SNPC, en la personne de M. Maixent Raoul Ominga, qui entame alors son premier mandat en tant que Directeur général de la holding. En effet, après avoir réalisé ses premières expériences professionnelles en France dans des cabinets de comptabilité et finance, il rentre au Congo et intègre la SNPC en février 2001. C'est donc au sein de sa société dans laquelle il totalise désormais vingt-trois années d'expérience qu'il entreprend la majeure partie de sa carrière professionnelle, depuis les fonctions d'assistant du Chef de Département Finances et Comptabilité à celui de Chef de Service Comptabilité générale en passant par celui de Directeur de la Comptabilité pétrolière et analytique et Directeur de la Comptabilité État par intérim, puis Chef de Division Comptabilité et du mandat et enfin Directeur général adjoint chargé des Finances et de la Comptabilité. Ainsi, en récompense de sa grande expérience de l'entreprise et du secteur pétrolier, il est alors nommé Directeur général en 2018 en succession de M. Jérôme Koko. Le 3 mars 2022, il est reconduit pour un second mandat.

Expert reconnu en comptabilité et finances, il est d'ailleurs à ce titre expert-comptable agréé CEMAC n° 500 depuis 2014, il s'appuie sur un parcours universitaire spécialisé. En effet, après son baccalauréat série BG Économie au lycée technique du 1^{er} Mai de Brazzaville, son cursus universitaire le conduit à Montpellier en France où il entre à l'Institut supérieur de l'entreprise d'où il obtient successivement le diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF) et le diplôme d'études comptables et financières (DECF).

Dès sa prise de fonction, il s'est engagé à faire de la SNPC la société nationale de référence au Congo et au niveau régional en matière de production d'énergie. Ainsi, il a lancé à travers le programme « Performance 2025 » qu'il pilote, un ambitieux plan d'investissements, de renforcement des capacités, d'optimisation des ressources et de processus qualité sur le cœur de métier de la SNPC et de ses filiales, mais également sur la transition énergétique ainsi que la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

Déterminé à prolonger son engagement public au-delà du mandat qui lui a été confié, M. Maixent Raoul Ominga a également été député de la deuxième circonscription d'Oyo dans le département de la Cuvette centrale, Président de l'Association pour le développement de l'axe Liboka (ADAL) qui vise à promouvoir le développement économique et socioculturel de cette région, et Président-fondateur du club de football de l'AS-Otohô. Il est également le promoteur du centre d'encadrement des jeunes filles-mères d'Oyo.



M. Jude Brice Ondonba
Directeur Amont pétrolier

M. Jude Ondonba est depuis 2021 le Directeur Amont pétrolier de la SNPC. M. Ondonba détient un diplôme d'ingénieur en développement et exploitation des gisements de pétrole et de gaz obtenu à l'Institut du pétrole et du gaz de Moscou (Russie) ainsi que d'une formation auprès de l'ENSPM en module réservoir engineering.

Après avoir débuté sa carrière au sein de l'administration publique en tant qu'ingénieur principal des techniques industrielles à la Direction Exploration Production, puis Chef de Section Projets au ministère des Hydrocarbures, il intègre en 2001 le Groupe SNPC en qualité de cadre auprès du Département Production. Il devient par la suite responsable des simulations numériques sur les champs de Nsoko et Kitina Sud puis cadre des Directions Amont et Technique. Il rejoint ensuite la Direction Géoscience et Exploration dont il sera le Chef de Division avant d'être nommé Directeur Amont pétrolier.



M. Karl Rogatien Ngakala
Directeur Aval pétrolier

M. Ngakala est un professionnel aguerri du secteur pétrolier pour lequel il dispose de plus de vingt-quatre années d'expérience. M. Ngakala est diplômé de l'école supérieure du commerce et des affaires (ESCA) de Casablanca, au Maroc, avec une spécialisation en commerce international. Sa formation continue inclut des programmes divers au Congo et à l'étranger, couvrant des domaines allant de la logistique pétrolière à la finance et aux négociations commerciales.

Ayant entamé sa carrière au sein du Département Trading et Approvisionnements, il a par la suite occupé divers postes clés au sein de la SNPC. Depuis avril 2018, il est Directeur de l'Aval pétrolier à la SNPC. Avant cela, il a été Directeur des Approvisionnements à la Direction générale adjointe Aval pétrolier de 2011 à 2018. De 2005 à 2010, il a servi comme Chef de Département Trading et Opérations à la Congolaise de Trading, filiale de la SNPC, et a également occupé divers postes à Londres pour SNPC UK de 2001 à 2004.



M. Vianney de Wenceslas Ebenga
Directeur des Finances et
de la Comptabilité

M. Ebenga est titulaire de deux masters II en management international et en comptabilité contrôle audit des instituts d'administration des entreprises de Poitiers et de Bordeaux (France).

M. Ebenga a entamé sa carrière au sein de la firme internationale d'audit financier et d'expertise comptable Ernst Young (EY) pendant plus de quinze ans, et dont il a été notamment Directeur de Mission « senior auditeur financier et comptable ». À la suite de cette expérience, il a rejoint la holding SNPC en qualité de Chef de Division Audit interne avant d'être nommé en 2021 Directeur des Finances et de la Comptabilité, fonction qu'il occupe depuis lors.

Il est également membre de l'Institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI) et du réseau des experts comptables d'Australie.



M. Sébastien Poaty
Secrétaire général

M. Sébastien Poaty est diplômé d'une licence en droit, option droit public de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, ainsi que d'une maîtrise en droit public de l'Université Lyon III Jean Moulin (France) et diplôme d'études approfondies de finances publiques et fiscalité, à l'Université Paris II Panthéon-Assas. À la suite de son parcours académique, il entame sa carrière professionnelle au sein de différents cabinets d'audits et de comptabilité, en qualité de consultant juridique et fiscal. Il intègre le service juridique de la SNPC en 2000 dont il gravit les échelons jusqu'à sa nomination de Directeur juridique par intérim. Il rejoint par la suite le ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique, en tant que conseiller juridique et fiscal en charge des contentieux et des négociations puis pendant près de dix ans, le ministère des Hydrocarbures en tant que conseiller juridique du ministre. Il réintègre la SNPC en 2018 en qualité de conseiller à la fiscalité du Directeur général, puis sera nommé Secrétaire général en 2021.



M. Brice Mesmin Mbama Gaporaud
Directeur général de la SONAREP

M. Brice Mesmin Mbama Gaporaud est le Directeur général de la SONAREP depuis le mois d'août 2021, date à laquelle il a pris le pilotage de l'activité de cette entreprise, maillon essentiel de la partie amont du secteur pétrolier de la SNPC.

Ingénieur en raffinage et pétrochimie de l'Institut algérien du pétrole et docteur en génie des procédés industriels, M. Gaporaud a débuté sa carrière pendant plus de dix ans en tant qu'ingénieur en recherche et développement industriel auprès de groupe français internationaux avant de revenir en République du Congo en 2004 pour intégrer la SONAREP, en tant qu'ingénieur exploitation. Par la suite, après une expérience à la direction d'une usine du groupe Plasco, il est revenu dans le domaine des hydrocarbures en 2019 en tant que Chef de Division Opérations de la SNPC puis Chef de Projet MKB II de 2019 à 2021, période pendant laquelle, sous sa responsabilité ont été forés les cinq puits de ce champ.

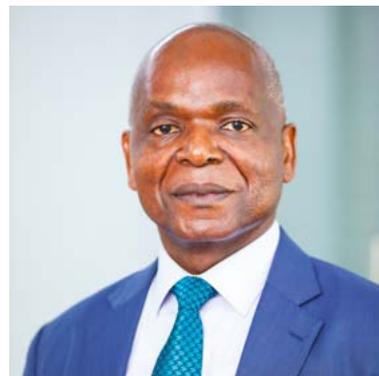


M. Albert Nkouka
Directeur général de la SFP

Directeur général de la SFP depuis 2019, M. Albert Nkouka est un expert du domaine des forages, ayant été pendant près de dix ans surintendant de rig d'abord auprès de sociétés internationales puis pour le compte de la SFP qu'il a rejoint en 2010. Il est titulaire d'un diplôme d'études mécaniques obtenu à l'Université de Saint Petersburg (Russie).

Dès sa prise de fonction, M. Nkouka a placé son mandat sous l'objectif du développement commercial des activités de la SFP. Afin d'en faire un acteur incontournable du forage au Congo, et pour laquelle, il a piloté un programme d'investissement et d'équipement conséquent.

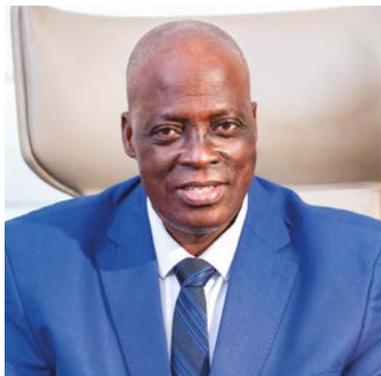
Ainsi, considérant que la SFP est devenue l'acteur clé qu'elle doit être et que les indicateurs de performance sont au vert, il ambitionne désormais une montée en puissance et une accélération des réussites industrielles et commerciales.



M. Alain Ludovic Okoi
Directeur général d'ILOGS

Diplômé en économie générale, finance, banque et gestion d'entreprise, notamment par l'obtention d'un DEA en monnaie, finance et banque de l'Université Paris X de Nanterre (France) et d'un diplôme de l'Institut Supérieur de Gestion de Paris, M. Alain Okoi a commencé sa carrière par une expérience de plus de vingt ans dans le secteur bancaire (BIDC et Crédit Lyonnais notamment) avant de mettre ses compétences au service du Groupe SNPC en rejoignant en 2012 la Direction générale de sa filiale spécialisée dans le transport et la logistique ILOGS.

Cette double expérience technique et financière, renforcée par une formation en économie du raffinage et économie pétrolière avec la CORAF, lui a notamment permis de participer pour le compte de la SNPC à des négociations décisives tant avec les bailleurs internationaux tels que le FMI, mais également sur le plan commercial avec les partenaires étrangers dans le domaine des services logistiques à l'industrie Oil & Gas.



M. Koffi Patrice Yao
Administrateur général
adjoint de la CORAF

M. Patrice Yao est ingénieur de formation, spécialisé dans les industries pétrolières. Originaire de Côte d'Ivoire où il a réalisé ses études, il a entamé sa carrière au sein du groupe international Schlumberger, en exploration pétrolière en Indonésie. À l'issue de cette première expérience, il a rejoint la Société ivoirienne de raffinage (SIR) où il a passé près de trente années, en charge des grands projets.

En 2016, il a rejoint la CORAF, d'abord en qualité de Directeur d'usine, avant d'en être nommé l'Administrateur général adjoint, plus particulièrement en charge des opérations.

À ce titre, il supervise la réalisation des missions de la CORAF, de transformation du brut national en produit fini pour le marché local et en approvisionnement du territoire, en assurant particulièrement toute la coordination pour le bon fonctionnement technique des unités de production.



M. Tédi Christel Sassou Nguesso
Directeur général de la
SNPC Distribution

Disposant d'une licence et d'une maîtrise en droit des affaires, spécialisé en droit social, ainsi que d'une formation dédiée à l'économie du secteur pétrolier auprès de l'Institut français du pétrole, M. Tédi Christel Sassou Nguesso a entamé sa carrière en République du Congo en tant que cadre juridique de la Direction du Portefeuille et des Associations du Groupe SNPC qu'il a rejoint en 2007. Il a par la suite été nommé chef de services des contrats pétroliers en 2009, avant de rejoindre la SNPC Distribution en 2011, en tant que Directeur commercial. À ce titre il a piloté la stratégie de développement commercial de l'entreprise, et notamment l'élargissement de ses activités à la distribution de gaz domestique.

Nommé Directeur général de l'entreprise en 2017, il pilote depuis lors cette entreprise avec pour objectif de rendre accessible ses produits et de diversifier son offre afin de répondre à l'ensemble de la population congolaise, notamment en élargissant son réseau de stations-service.

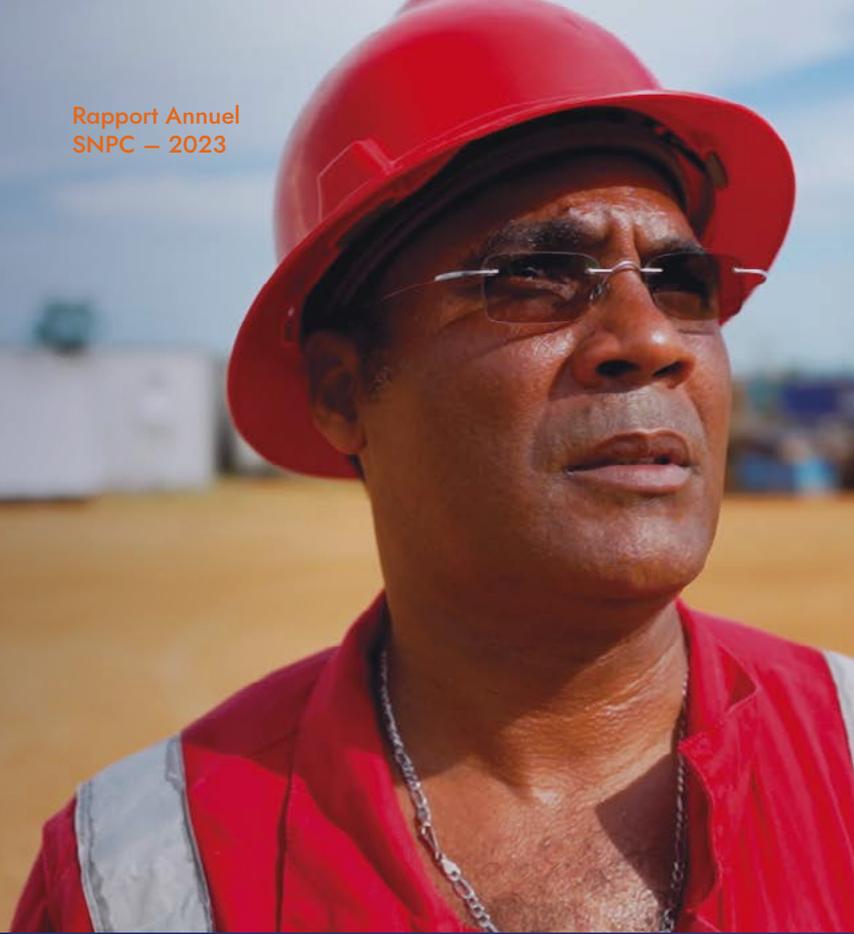


M. Cédric Davy Marontoe Okiorina Matouta
Directeur général SNPC Trading

Titulaire d'un bachelor en marketing et business management obtenu en 2004 auprès de la fédération européenne des écoles, complété par des formations spécialisées auprès de l'institut français du pétrole et de la CITAC Africa LLP, la société de conseil experte du secteur du marché aval en Afrique, M. Cédric Okiorina s'est orienté dès sa formation vers le domaine du trading des produits pétroliers.

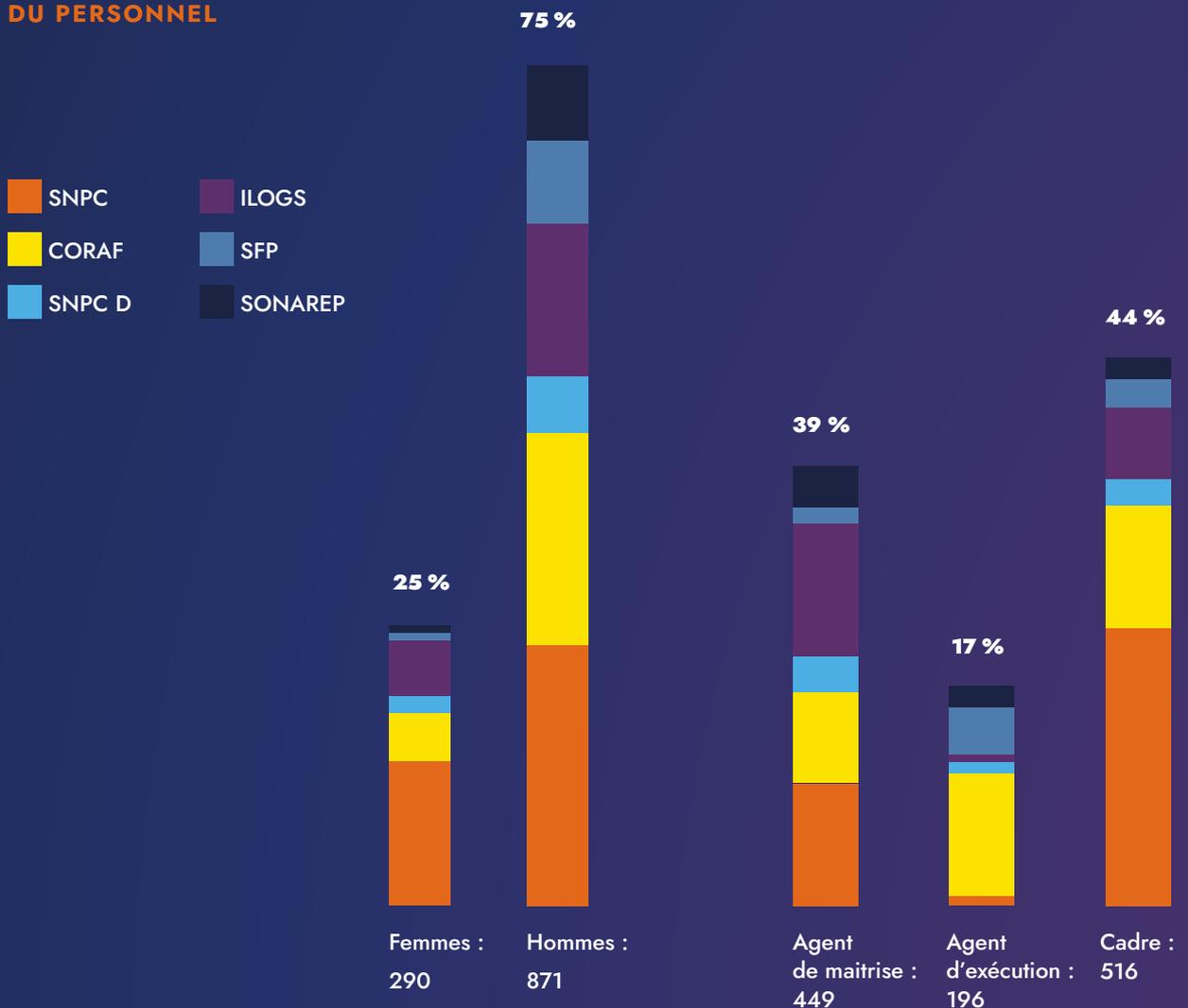
Aussi il a intégré la COTRADE en tant qu'analyste crude marketer en 2005 filiale de commercialisation du brut congolais de la SNPC, dont l'activité fut réintégrée dans la holding en 2010. Dès 2011, M. Okiorina a alors pris la Direction des Activités de trading et des Opérations, où il a fait partie d'une équipe de pionniers ayant conceptualisé et mis en œuvre la stratégie de trading international de la SNPC.

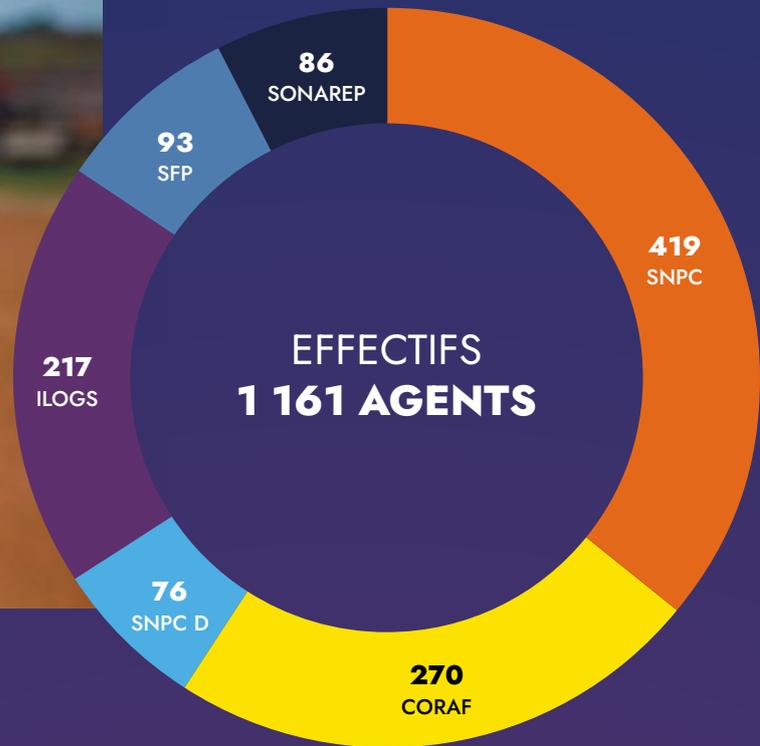
Il est devenu le Directeur général de la SNPC Trading en 2018. À travers cette activité, il pilote désormais le négoce pétrolier du groupe sur les marchés internationaux, en étant au plus proche de ces derniers, en fournissant des grilles d'analyse et en valorisant les productions de l'amont.



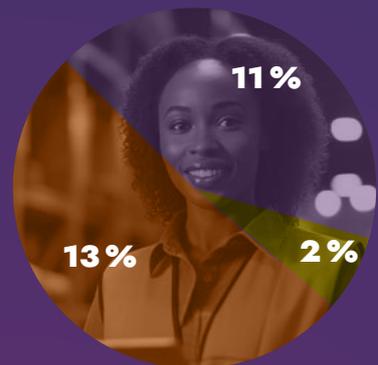
2 Ressources humaines

EFFECTIF ET RÉPARTITION DU PERSONNEL





Hommes



Femmes

- Agent de maîtrise
- Cadre
- Agent d'exécution

PROGRAMMES RH MIS EN ŒUVRE

La formation professionnelle et la formation interne continue sont deux outils indispensables pour garantir l'adéquation des ressources humaines avec les stratégies de développement de l'entreprise, ainsi que sa capacité à construire dans la durée sa performance.

Les secteurs d'activité évoluant constamment, en particulier dans les domaines industriels, la formation aide les salariés à rester à jour avec les dernières technologies, méthodes, et réglementations de leur domaine, assurant ainsi que l'entreprise reste compétitive. En exposant les salariés à de nouvelles idées et compétences, la formation peut aussi stimuler l'innovation et la créativité, conduisant à de nouvelles approches et solutions aux problèmes de l'entreprise. La formation assure que tous les employés ont un niveau de compétences homogène, ce qui est particulièrement important dans les domaines où les erreurs peuvent être coûteuses ou dangereuses et participe à la réduction des risques professionnels en formant les employés sur les meilleures pratiques de sécurité et de conformité.

La SNPC a intégré ces enjeux au cœur de sa stratégie de gouvernance. Cela fait d'ailleurs partie de son objet social confié par l'État congolais, de créer un cadre propice à la formation du personnel congolais et contribuer à la constitution d'un pôle de compétence national dans le secteur de l'industrie pétrolière. Ainsi, la formation est l'un des axes prioritaires de la Direction générale. Sa politique est de la considérer en investissement et de privilégier les immersions auprès des partenaires pétroliers et au sein du groupe. C'est pourquoi, dès 2021, un plan formation destiné au renforcement des capacités du personnel a été élaboré et lancé, à la suite d'un bilan de compétences global. Ce plan prévoit d'atteindre 200 000 heures de formations cumulées d'ici 2025 pour l'ensemble des collaborateurs du groupe, notamment en :

- mettant l'accent sur les formations métiers et les formations pour les talents et les plus jeunes collaborateurs ;
- développant des partenariats de formation privilégiés avec les acteurs majeurs du domaine sur le continent, à l'instar du partenariat conclu en 2023 avec la SONATRACH ;
- intégrant de nombreux étudiants dans le cadre de leur cursus universitaire par le biais de stages dans les sociétés du groupe ;
- œuvrant à la mise en place d'un dispositif pour le suivi et l'évaluation des formations ;
- réalisant une étude prospective pour le développement d'une école de formation aux métiers de l'énergie.

À ce jour, plus de 1 000 formations ont été réalisées par les agents du Groupe SNPC avec un cumul dépassant les 150 000 heures, depuis 2022, soit 75 % de l'objectif visé dans le programme « Performance 2025 ». Ceci représente une moyenne annuelle de près de 9h de formation par employé.

Il faut noter enfin que la SNPC offre un environnement de travail sans discrimination, quelle qu'elle soit. L'entreprise s'est engagée à offrir des opportunités égales d'emploi, sans aucune distinction d'âge, de sexe, d'orientation sexuelle, d'invalidité, de race, d'ethnie, de religion, de citoyenneté, d'état matrimonial, de situation familiale, d'origine, d'obédience politique et/ou syndicale. C'est pourquoi la SNPC assure aux femmes et aux hommes les mêmes possibilités d'emploi, de développement professionnel et d'accès à compétences égales aux postes de responsabilité à tous les niveaux.

1 006

Nombre de formations effectuées

7,23

Coût total (en milliards XAF)

111 774

Volume horaire

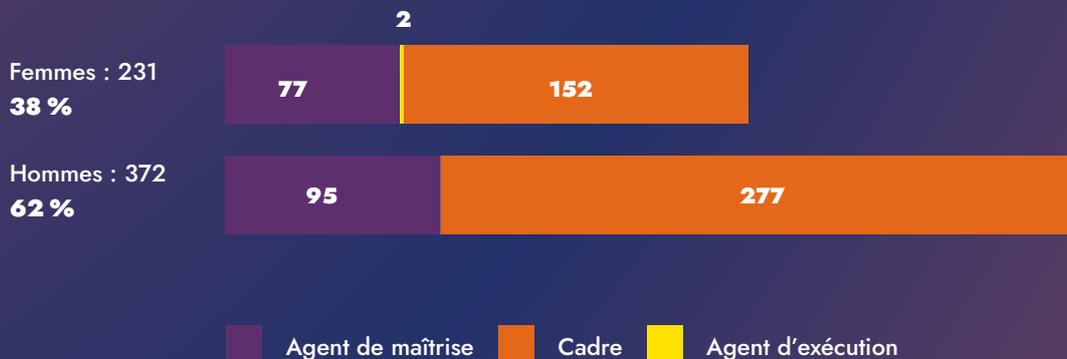
838

Formations locales

268

Formations à l'étranger

Répartition des agents formés en 2023 SNPC holding





La SNPC prête une attention particulière au personnel féminin en veillant à ses droits, à sa dignité et en reconnaissant son mérite.

La SNPC s'engage à offrir à tous les travailleurs, dans le plein respect des dispositions légales, réglementaires et contractuelles, les opportunités d'emploi, faisant en sorte que chacun puisse bénéficier d'un traitement normatif et salarial équitable, basé exclusivement sur les critères de compétence et de mérite, sans aucune discrimination.

Ainsi, chaque collaborateur de la SNPC participe à un entretien annuel au cours duquel sont évalués ses objectifs « SMART » fixés en début d'année, ses performances, son respect de la Charte éthique, et son évolution de carrière facilitée par des formations adaptées.

L'évaluation des compétences doit permettre :

- d'adopter des critères de mérite et, pour toute décision relative aux ressources humaines, de toujours faire le nécessaire pour sélectionner, engager, former, rétribuer et gérer les ressources humaines sans aucune discrimination ;
- de créer un environnement de travail où les caractéristiques ou les tendances personnelles ne puissent pas donner lieu à des discriminations, et qui soit en mesure de promouvoir la sérénité de tous les collaborateurs de la SNPC.

3 La SNPC s'engage

En tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial engagé dans le secteur des industries extractives et secteur clé du développement économique et social de la République du Congo, la SNPC se veut un champion national en matière de solutions et de pratiques relatives au développement durable national et international, à la compliance et à l'éthique pour laquelle l'entreprise a adopté une charte qui fixe le cadre d'action de la holding et de ses filiales.

ENGAGEMENT INTERNATIONAL : LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La notion de « développement durable » trouve son origine dans les réflexions menées dans les années 1970 sur le thème de l'écodéveloppement, notamment à l'occasion de la conférence de Stockholm de 1972, qui préconisaient une meilleure prise en compte des considérations environnementales dans le développement. Elle vise une gestion raisonnable du patrimoine naturel, afin de préserver les ressources à long terme.

On en retient souvent la définition suivante issue du rapport Brundtland de 1987 : « La capacité des générations présentes à satisfaire leurs besoins sans compromettre la planète et la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ».



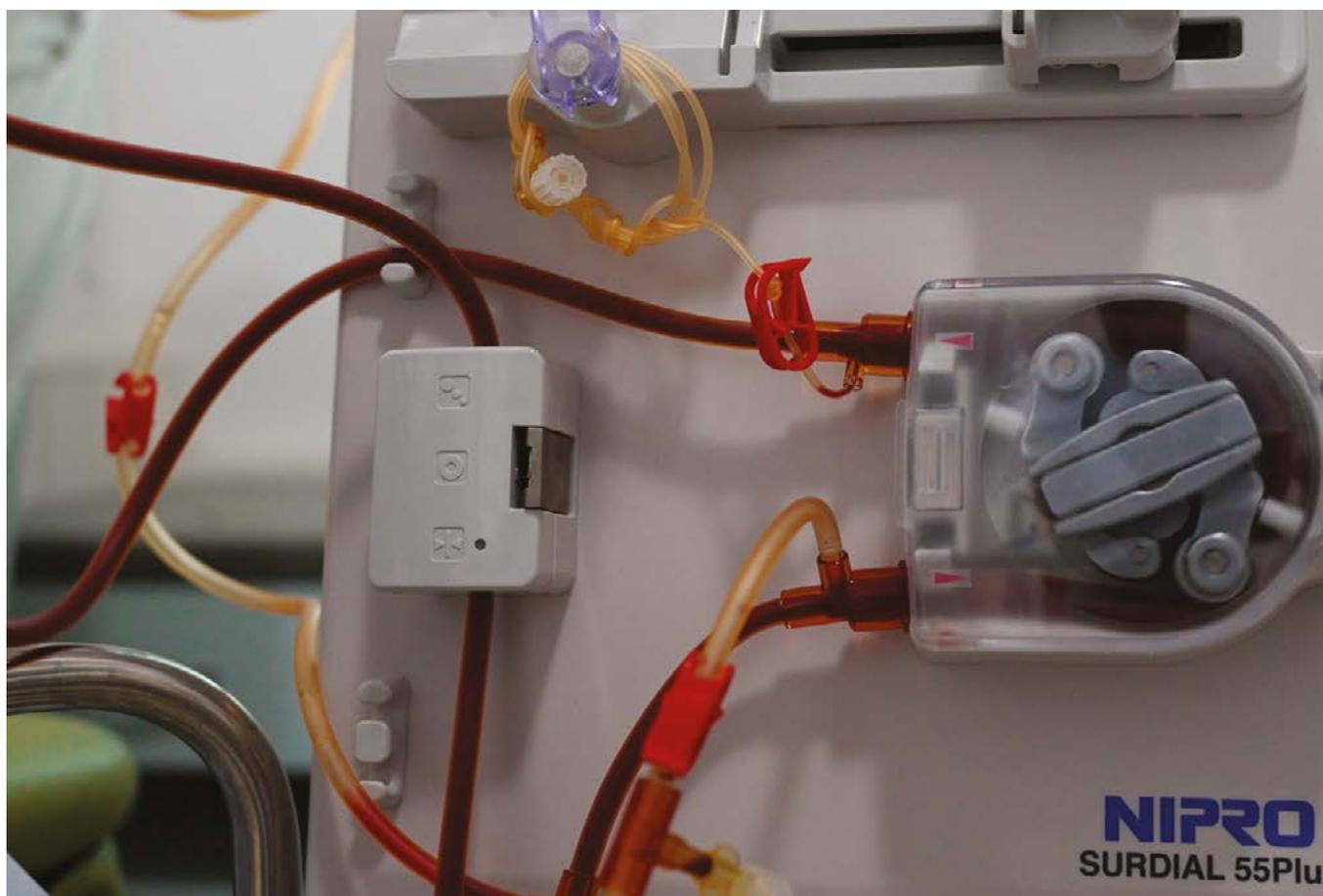
Les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, aussi appelés Agenda 2030, sont un ensemble de 17 objectifs globaux adoptés en 2015 par les États membres des Nations Unies. Ces objectifs visent à promouvoir la paix et la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté et à d'autres privations doit aller de pair avec des stratégies qui améliorent la santé et l'éducation, réduisent les inégalités et stimulent la croissance économique, tout en s'attaquant au changement climatique et en travaillant à préserver nos océans et nos forêts.

Pour la SNPC, le développement durable consiste particulièrement à intégrer les dimensions économiques, sociales, et environnementales dans la gestion et le développement de ses activités de l'amont et de l'aval pétrolier.

Trois domaines sont considérés comme prioritaires :

- la pérennité et le bon usage des ressources dont jouit la République du Congo et qui sont valorisées par l'entreprise ;
- la préservation de l'environnement face aux impacts potentiels néfastes, et externalités négatives des opérations ;
- la contribution à la vie des communautés qui accueillent les activités de l'entreprise.





Aussi, l'exploitation des ressources naturelles passe par une conception raisonnée de ses activités Amont et Aval et de leurs installations, par une gestion optimisée des équipements, des champs en production, des services et par le choix de technologies moins polluantes et l'usage de produits dégradables.

L'impact de ses activités sur l'environnement concerne potentiellement tous les milieux, sol, aqueux et aérien. Aussi, une partie de la préservation de l'environnement passe par la gestion rationnelle des différents types de déchets générés, le traitement par l'inertage, la cimentation et le recyclage des déblais de forage en parpaings, ou encore la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le site pétrolier onshore de KUNDJI par la génération électrique *in situ* à partir du gaz produit.

De même, le traitement sur le site de l'usine « Bio-centre » de la CORAF par la méthode de landfarming des boues de fonds des capacités et des terres polluées a complètement assaini ledit site et permis la régénération d'une petite oasis *in situ*.

La SNPC contrôle et mesure régulièrement aussi tous les types de rejets générés, afin de s'assurer qu'ils demeurent admis par les meilleures pratiques internationales.

Très tôt, la SNPC s'est engagée à prévenir plutôt que de réparer les dommages liés aux pollutions. Aussi, la SNPC s'engage à minimiser le préjudice porté à la biodiversité par :

- l'évitement des zones naturelles d'intérêt ;
- le respect de l'environnement et de la biodiversité par ses sociétés de services ;
- l'utilisation des technologies, méthodes et produits moins polluants ;
- la mise en œuvre des mesures de contrôle et prévention du risque de pollution ;
- la réalisation des actions de développement durable et de responsabilité sociétale de l'entreprise.

Elle intègre la préservation de la biodiversité dans ses prises de décisions, ses politiques et dans la réalisation de ses opérations. Cela participe ainsi à son objectif de développement durable.

ENGAGEMENT NATIONAL : LE PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT

À l'issue du scrutin présidentiel de 2021 remporté par SEM le Président de la République Denis Sassou-N'Guesso, le peuple congolais a démontré son adhésion au projet de société du Président de la République, intitulé « Ensemble, poursuivons la marche ».

Ce projet de société s'articule autour de neuf axes, eux-mêmes structurés en trois pôles de gouvernance, à savoir : la gouvernance institutionnelle et systémique ; la gouvernance économique et financière attractive ; et la gouvernance sociale et solidaire. Fort de cela, dans son discours d'investiture, le 16 avril 2021, le Président de la République, chef de l'État, a prescrit au Gouvernement de transformer en programme d'action, la vision et les engagements contenus dans son projet de société et de soumettre au Parlement un nouveau plan de développement d'une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2022, en adéquation avec le projet de société approuvé par le peuple. Le PND 2022-2026, qui tire les leçons de la mise en œuvre des deux derniers PND (2012-2016 et 2018-2022), traduit donc les orientations du Président de la République sur la gouvernance économique et financière du pays et la diversification de l'économie congolaise, nécessaire à l'émergence d'un secteur industriel hors pétrole. Il s'est également enrichi des solutions préconisées dans les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, dans l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), et dans d'autres programmes tant régionaux, notamment la zone de libre-échange continental africaine (ZLECAF), que sous régionaux, le programme de réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC). L'objectif est de bâtir une économie forte, diversifiée et résiliente. Pour cela, le nouveau PND s'appuie sur six piliers constituant des activités porteuses de croissance que sont : l'agriculture au sens large, l'industrie, les zones économiques spéciales, le tourisme, l'économie numérique et l'immobilier.

Ainsi, au titre du pilier relatif au développement de l'industrie, pour y parvenir, le Gouvernement congolais entend faire de l'investissement et de l'innovation les moteurs de la croissance et de la création de l'emploi à travers la mise en œuvre de deux principaux programmes : la promotion de l'industrialisation par la valorisation des ressources naturelles et la promotion de l'industrialisation par la transformation des produits agricoles au sens large.

Pour le programme « Promotion de l'industrialisation par la valorisation des ressources », il s'agit de : accroître la production des hydrocarbures liquides et gazeux, valoriser les hydrocarbures pour en tirer les meilleurs profits par l'exportation et par la transformation locale et, enfin, améliorer la gouvernance et la gestion durable des ressources forestières.

La réalisation de ce programme nécessite donc au plan national, dans le secteur de l'énergie et des hydrocarbures, la mise en œuvre des projets suivants : la construction de la deuxième raffinerie, la construction d'une unité d'extraction des GNL, la construction des dépôts stratégiques et de sécurité des produits pétroliers, la construction de la centrale électrique à gaz, ainsi que l'élaboration de la stratégie et des politiques du secteur des hydrocarbures.

Aussi, c'est dans cette dynamique que s'est inscrit la SNPC dans le cadre de l'élaboration de son programme « Performance 2025 », résolue à jouer un rôle majeur dans la réussite du Plan de développement national pour le bien-être des populations congolaises et le rayonnement de la République du Congo.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE LA SNPC : CADRE DE COMPLIANCE

Société nationale, la SNPC et ses collaborateurs ont une responsabilité envers le gouvernement et les citoyens congolais à savoir : placer la loyauté envers le gouvernement, les lois et règlements, la gestion axée sur les résultats, l'application des principes d'éthique avant leurs intérêts privés.

Les parties prenantes sont en droit d'attendre des collaborateurs de la SNPC qu'ils soient honnêtes et professionnels dans leur manière de mettre en exergue leurs compétences, leurs savoir-faire, leur expérience dans les défis qu'ils ont à relever. La SNPC encourage donc l'ensemble de ses collaborateurs et contractants à se conformer aux exigences légales et réglementaires et à entretenir des rapports professionnels loyaux, respectueux, transparents et honnêtes avec les autorités, les institutions et les administrations publiques. Celles-ci ont accès aux règles d'éthique de la SNPC. La SNPC réalise un système d'information et de reporting régulier de ses activités auprès des institutions et administrations publiques concernées.

Au titre des exigences normatives et réglementaires considérées, la SNPC s'attache particulièrement à :

Sur le plan international

La Déclaration universelle des droits de l'Homme ;

Les Conventions de l'Organisation internationale du travail garantissant les principes et droits fondamentaux du travail en luttant contre les discriminations ;

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;

La Convention des Nations Unies contre la corruption ;

Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme adoptés par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies en 2011 ;

Les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme ;

Les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des multinationales.

Sur le plan national

La loi n° 45/75 du 15 mars 1975 portant Code du travail, tel que modifiée par les lois n° 22-88 du 17 septembre 1988 et n° 6-96 du 06 mars 1996 ;

La loi n° 004-86 du 25 février 1986 portant Code de la sécurité sociale ;

Convention collective des entreprises de recherche et de production d'hydrocarbures de 2009.

Sur le plan interne

Le Règlement intérieur de la SNPC ;

Le Manuel d'organisation de la SNPC ;

Le Document stratégique de la SNPC de mai 2018.

Par ailleurs, toute entreprise qui a son siège social ou son activité principale dans l'un des États-parties de l'Acte uniforme OHADA, et qui contrôle de manière exclusive ou conjointe une ou plusieurs autres entreprises, ou qui exerce sur elles une influence notable, établit et publie chaque année les états financiers consolidés de l'ensemble constitué par toutes ces entreprises, ainsi qu'un rapport sur la gestion de cet ensemble.

Ainsi, conformément aux règles et méthodes comptables prévues par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, les états financiers annuels sont arrêtés par le Conseil d'administration. Il est en effet le responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers annuels ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs manifestes. Lors de l'établissement de ces états financiers, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation.

Il incombe par ailleurs au Comité d'audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Les comptes sont certifiés annuellement par un commissaire aux comptes.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme « Performance 2025 », la SNPC a lancé un plan de renforcement du dispositif de contrôle interne (fonctions audit interne, contrôle de gestion, implémentation du progiciel SAP, etc.) de la société dans la perspective d'améliorer le suivi et le contrôle de ses activités. Ce plan prévoit notamment l'ajustement de l'organisation des filiales sur les principes édictés par le groupe en matière d'éthique, d'actions de responsabilité sociale et environnementale et de contrôle interne. Sur le plan procédural et technique, il s'agira également de finaliser le Manuel de procédures administratives, comptable & financières (y compris le Manuel de procédures Achats) ainsi que de mettre en œuvre le projet de migration de SAP vers le core modèle Groupe SNPC.

Enfin, le Groupe SNPC s'appuie sur l'automatisation des mécanismes et des processus du contrôle interne ainsi que sur la politique d'assurance, afin de minimiser les principaux risques et les événements incertains qui peuvent affecter ses activités. Ainsi, tous les actifs du groupe sont couverts par des polices d'assurance en bonne et due forme.

La sensibilisation du personnel sur les règles HSE est l'une des politiques permanentes du groupe.

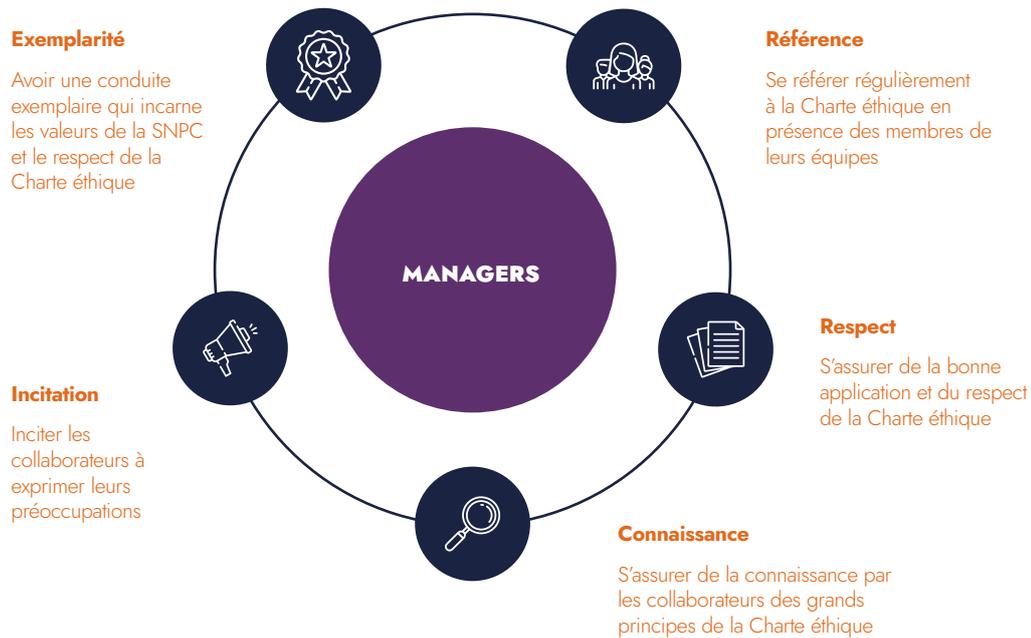
La cartographie des risques, quant à elle, est en continue révision et les recommandations sont prises en compte dans le manuel de procédures. Ceci, dans le but d'identifier et prévenir toute sorte de collusions pouvant entraver ou affecter le bon fonctionnement de la société et freiner ainsi la réalisation des objectifs fixés.

CHARTRE ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La SNPC, consciente de son rôle majeur dans la construction d'une sphère économique congolaise favorable, est désireuse de s'investir et de contribuer au développement du pays par sa mission statutaire mais aussi par une politique sociétale ambitieuse. C'est dans ce cadre qu'a été créé la Charte éthique qui est le document de référence pour conduire les activités de l'entreprise en accord avec les préoccupations d'éthique, de qualité et de développement durable que la SNPC entend préserver en tant qu'entreprise responsable.

La Charte éthique constitue le document de référence commun, destiné à l'ensemble des managers et collaborateurs de la SNPC et de ses filiales, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes : dirigeants, partenaires publics, industriels et commerciaux, prestataires, clients, fournisseurs, communautés locales, etc.

De ce fait, il est indispensable que tous les administrateurs, collaborateurs et représentants de la SNPC s'engagent dans son application et s'assurent de sa bonne compréhension. C'est pourquoi elle est remise à l'ensemble des collaborateurs et partenaires de la SNPC et de ses filiales. Dans le cadre de la responsabilisation nécessaire à la formalisation de ses engagements, tout collaborateur est personnellement incité à faire application de la Charte éthique au quotidien. Nul n'est censé l'ignorer et les managers, par leur attitude de responsabilité et d'exemplarité exercent un rôle clé dans la bonne exécution de la charte.



Cette charte définit les principes d'action du Groupe SNPC.

- **Engagement** : la SNPC s'engage à fournir à son actionnaire une information sincère, fiable, de qualité et à être la plus efficace pour accompagner le développement économique du Congo. Elle assume sa responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) notamment à travers sa Fondation d'entreprise qui depuis 2002 joue un rôle important dans le développement de la social-démocratie.
- **Respect des lois et règlements en vigueur** : la SNPC s'impose et exige que ses collaborateurs et partenaires respectent les exigences légales et réglementaires ainsi que les accords régionaux et internationaux ratifiés par la République du Congo.
- **Bonne gouvernance** : la gestion de l'entreprise se réalise de manière transparente avec les organes de direction et elle rend disponible et public ses résultats, comptes et performances.
- **Équité et non-discrimination** : aucune discrimination, aucun harcèlement n'est toléré.
- **Esprit d'équipe** : à la SNPC, chacun peut formuler sa contribution au projet commun et la culture d'entreprise encourage à œuvrer pour le bien de l'équipe.
- **Relations éthiques** : les relations hiérarchiques internes et externes (clients-fournisseurs notamment) doivent être menées de façon équitable, respectueuse, honnête et intègre.
- **Exemplarité** : une des pierres angulaires du leadership et du management au sein de la SNPC, afin de créer de la confiance entre les collaborateurs et les partenaires.
- **Professionalisme et quête de l'excellence** : la SNPC s'engage par la formation à développer les capacités et les compétences de ses collaborateurs. Toutes les activités de la SNPC doivent être réalisées avec l'engagement et le devoir d'accomplir des tâches professionnelles appropriées aux fonctions et responsabilités dédiées et d'agir de manière à protéger la réputation de l'entreprise.

Sur le plan interne, cet engagement éthique se traduit par une politique axée sur l'égalité des chances, de genre et de lutte contre les discriminations, mais également sur la santé et la sécurité au travail, le respect de l'intégrité, la formation et la qualité de l'environnement de travail et la protection de l'emploi.

—
La SNPC garantit des conditions de travail qui respectent la dignité individuelle telles que prévues par les dispositions légales et réglementaires. Elle protège et promeut la valeur des ressources humaines afin d'augmenter et d'améliorer le patrimoine et la compétitivité des compétences de chaque collaborateur et collaboratrice.

Ainsi, la SNPC met en œuvre un programme qui place au cœur de sa gestion des ressources humaines le développement épanoui de ses collaborateurs et salariés :



Diversité culturelle

Respectueux des différences entre les individus et de la diversité culturelle

Juste et équitable

Par la présence d'un soutien multiforme aux collaborateurs

Participation

Favorable à une participation du personnel aux processus de prise de décisions

Non discriminant

Exempt de toute forme de harcèlement ou de discrimination

Climat de respect mutuel

Un lieu où chacun est tenu de contribuer à la construction et au maintien d'un climat de respect mutuel, de pleine solidarité et d'entraide

La Charte éthique de la SNPC couvre également les relations avec les clients et partenaires, en particulier dans ses engagements de lutte contre la corruption. La SNPC adopte en la matière une démarche fondée sur le principe de « tolérance zéro » et adhère aux normes d'intégrité les plus strictes. De même, la SNPC a mis en place un dispositif d'alerte afin de détecter les éventuelles situations de conflit d'intérêts qui peuvent survenir lorsqu'un facteur influe sur la capacité d'une personne à agir objectivement ou dans l'intérêt de l'entreprise. Ce dispositif prévoit notamment que ses collaborateurs doivent :

- divulguer à la Division des ressources humaines et à la Division juridique tout intérêt personnel ou investissement financier chez un prestataire/fournisseur, un client ou un concurrent ;
- divulguer à la Division des ressources humaines et à la Division juridique tout emploi externe ;
- divulguer à la Division des ressources humaines et à la Division juridique toute autre activité susceptible de sembler affecter leur capacité à fournir un service impartial à la SNPC.

En effet, bien que la SNPC reconnaisse le droit de ses collaborateurs à participer à des investissements, dans des affaires ou autres activités en dehors de celles exercées dans l'intérêt de la SNPC, c'est à la condition expresse qu'il s'agisse d'activités légales et compatibles avec les obligations du collaborateur envers la SNPC. Lorsqu'un dirigeant ou un collaborateur a un intérêt important dans une question que l'instance décisionnelle doit examiner, la personne concernée est tenue de se retirer de la réunion pendant que se déroulent les discussions et la décision sur la question.

Enfin, la SNPC place l'éthique au service de son environnement communautaire. Ainsi, La SNPC adhère aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La société considère les droits humains comme prérogatives inaliénables et essentielles des êtres humains et piliers pour la construction d'une société basée sur : les principes d'égalité, de solidarité, le refus de la guerre, la protection des droits civils et politiques, les droits sociaux, les droits économiques et culturels. Mais aussi des droits dits « de troisième génération », à savoir le droit à l'autodétermination, le droit à la paix, le droit au développement et le droit à un environnement sain.

Pour la SNPC, tout type de discrimination, d'harcèlement, de corruption, de travail forcé et de travail des mineurs est interdit. La SNPC veille à ce que ses entités ne se rendent pas complices de violations des droits humains.

La SNPC tient au respect des opinions politiques, syndicales et religieuses de chacun de ses collaborateurs à la condition que leur expression ne soit pas imposée aux autres et ne porte pas atteinte aux lois et règlements.

La SNPC est également attachée au principe d'approvisionnement responsable et de rapport harmonieux avec les communautés locales. C'est pourquoi l'entreprise est un des partenaires actifs de la mise en place du processus de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes en faveur de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en République du Congo afin de contribuer dans le cadre d'une approche participative au processus de bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté.

La SNPC respecte aussi les droits culturels, économiques et sociaux des communautés locales où elle opère, et s'engage à contribuer dans la mesure du possible, à leur réalisation, avec une attention particulière au droit à l'alimentation, à l'eau potable, à un environnement sain, au plus haut niveau possible de santé physique et mentale, à des logements acceptables, à l'éducation, en s'abstenant de commettre des actions pouvant entraver ou empêcher la jouissance de ces droits.

L'intégration des enjeux d'éthique au cœur de la gouvernance de la SNPC sont par ailleurs pilotés par un Comité qui examine et évalue l'application de la charte et qui présente ses recommandations à l'instance décisionnelle.

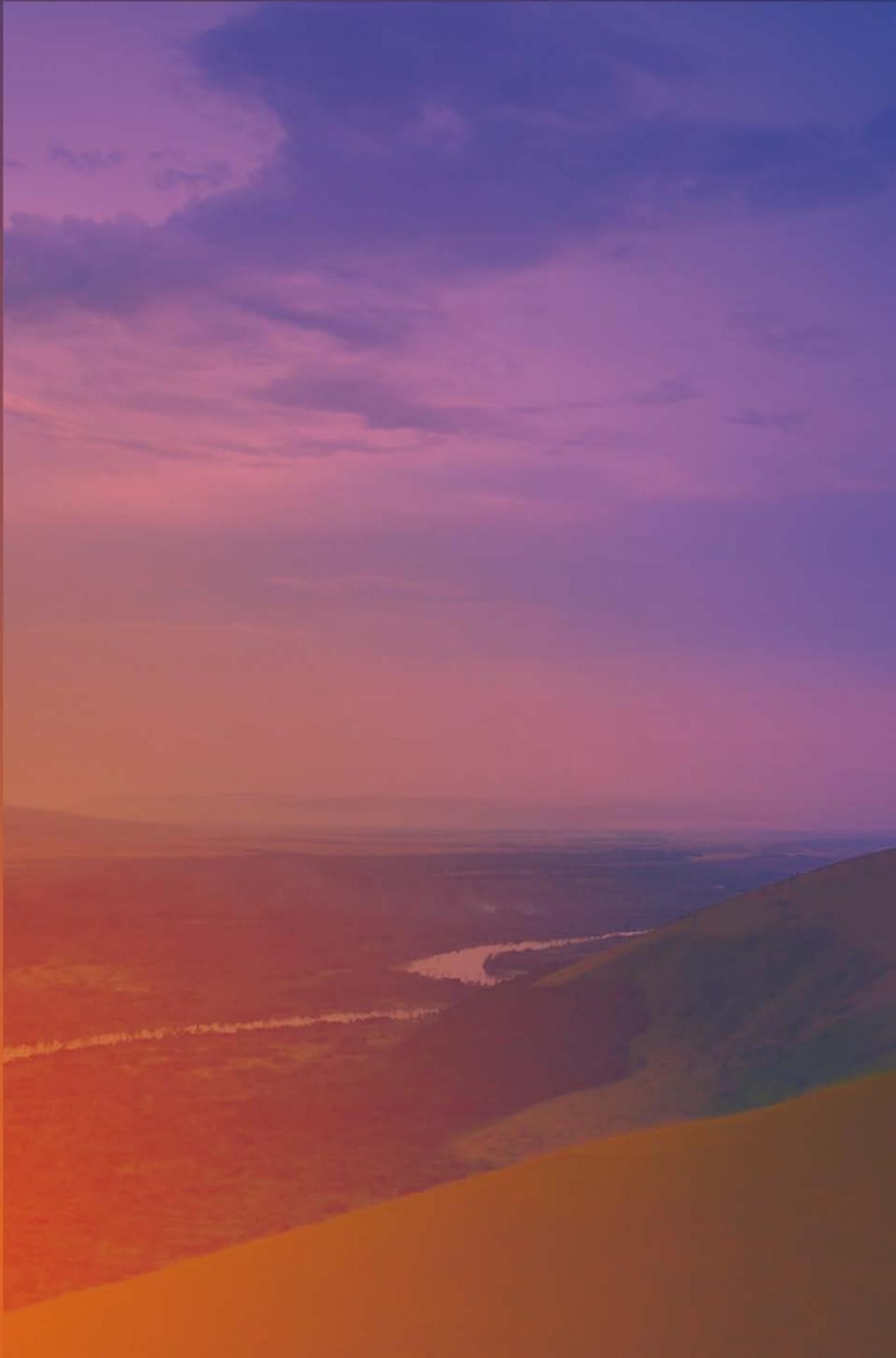
4 Programme Qualité

La SNPC s'est également engagée à s'appropriier les meilleures pratiques industrielles applicables contenues dans les normes. Elle est attentive aux exigences du marché assurant une croissante qualité des services et produits offerts aux clients dans une démarche d'amélioration continue.

En ce qui concerne la politique et le management QHSE, la SNPC se conforme aux exigences légales et réglementaires et adopte les référentiels contenus dans les normes ISO 14001, 9001, 45001 et autres standards internationaux applicables qui fournissent des cadres solides, reconnus et compatibles, au niveau de la holding comme des filiales. La CORAF notamment est d'ores et déjà certifiée ISO 9001 v.2015, et a à ce titre, reçu le prix Qualité excellence congolaise lors de la quatrième édition des Journées Qualité organisées en 2023 par l'Université des connaissances africaines.

Dans cette même démarche, l'année 2023 a vu la poursuite de la mise en place d'un système de management intégré QHSE (référentiels procédures, audits et inspections, gestion des risques) mais également du système dédié à la qualité, en vue de le faire certifier et accréditer à la norme ISO 9001, pour toutes les filiales du groupe et l'entité aviation. Cela s'est traduit notamment par le lancement du processus de certification de la SONAREP et la réalisation des audits de renouvellement à la CORAF et ILOGS.







RSE/HSE

Dans la conduite générale de ses activités et en harmonie avec les parties prenantes, le Groupe SNPC place comme priorité : la sécurité des hommes et femmes, la santé et les enjeux environnementaux, la préservation de la diversité biologique, la prise en compte de la responsabilité sociétale, la contribution au développement durable, la sauvegarde des biens et la qualité des produits et services.

Dans la vision stratégique de la SNPC, le lien entre HSE (hygiène, sécurité, environnement) et RSE (responsabilité sociale des entreprises) est étroit, car ces deux domaines partagent un objectif commun : intégrer des pratiques conformes et durables dans les opérations d'une entreprise pour une gestion responsable tant sur le plan social qu'environnemental. Ainsi, ils viennent compléter ses engagements en matière d'éthique et de gouvernance. En effet, ces deux aspects se complètent et interagissent en lui permettant de répondre efficacement aux exigences légales et aux attentes sociétales. Ils participent en effet à la protection des employés et des communautés. Les pratiques HSE efficaces aident à minimiser l'impact écologique de l'entreprise, un objectif clé partagé avec la RSE à travers des initiatives plus larges et plus intégrées qui incluent la chaîne d'approvisionnement et le cycle de vie des produits. Ils améliorent également la réputation et la compétitivité de l'entreprise.



1 Hygiène & Sécurité

Au sein de la SNPC, les procédures d'hygiène et de sécurité sont considérées comme cruciales pour plusieurs raisons essentielles.



- 1 Sécurité des employés** : Les procédures HSE aident à garantir un environnement de travail sûr pour les employés, en réduisant le risque d'accidents et de blessures. Ainsi, elles créent une atmosphère où les employés se sentent protégés et valorisés, ce qui améliore la motivation et la productivité.
- 2 Conformité légale** : En tant qu'entreprise responsable, la SNPC opère dans le strict respect des lois et règlements en vigueur, en particulier en matière de protection des travailleurs. En tant qu'entreprise publique congolaise, elle participe activement au respect des engagements internationaux pris par la République du Congo.
- 3 Réduction des coûts** : En prévenant les accidents et en améliorant l'efficacité environnementale, la SNPC a adopté une stratégie efficace de gestion des risques et de réduction des coûts liés aux arrêts de travail, aux réparations, aux amendes et aux indemnisations.
- 4 Amélioration continue** : Les procédures HSE encouragent la culture de l'amélioration continue prônée au sein de la SNPC, où les processus sont régulièrement évalués et optimisés pour une meilleure performance en matière de sécurité et d'environnement.

Indicateurs de performance et faits marquants au 31 décembre 2023

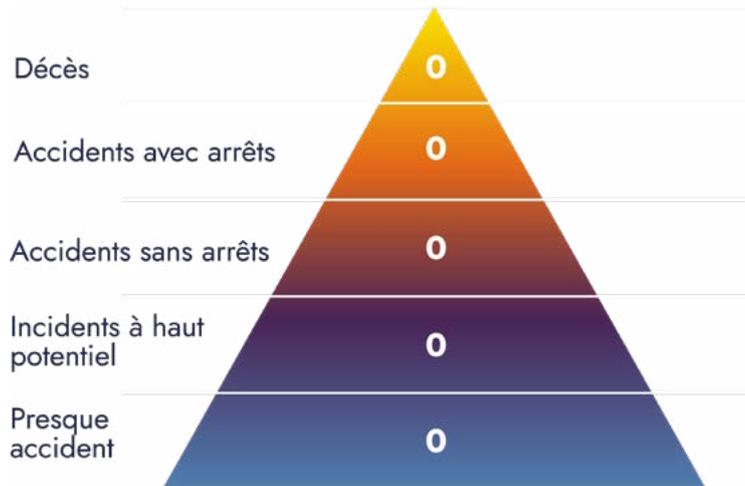
Incidents HSE à fin décembre 2023

Pollution en décembre 2022 et janvier 2023 sur le permis Banga Kayo suite à une rupture du pipeline en zone humide

Accident entre un aviateur SNPC Aviation et un aéronef de la compagnie Canadian

Incendie le 10 février 2023 de 21 conteneurs au Centre de services pétroliers d'ILOGS

Fuite de gaz sur le permis Loango (aucun dommage n'a été enregistré)



Nombre de jours en production : 4 864

Nombre de jours sans accident avec arrêt de travail, depuis le dernier accident survenu le 27 juin 2021 : 916

INDICATEURS HSE

Tous ces incidents ont fait l'objet de mesures de contingence ainsi que de plans d'actions correctrices après analyse des causes et des effets.

Cet engagement au niveau de la holding est également poursuivi au niveau des filiales, et en particulier pour celles comportant par leurs activités un risque industriel.

CORAF :

Nombre de jours sans accident avec arrêt de travail au 31 décembre : 1 174

L'objectif 1 000 jours a été atteint le 9 juin 2023. Le précédent record était de 919 jours

Accident sans arrêt de travail impliquant un agent d'une entreprise extérieure le 6 juin 2023

Chiffres clés QHSE

		Déc. 2023	Cible	PDC 2023
Sites opérés				
Nb de missions d'audit réalisées	nb	34	48	48
Ratio Clôture recommandations	%	0 %	0 %	0
Nb d'accidents avec arrêt de travail	nb	1	0	1
Nb jours sans accident	Jrs	501	472	531
Taux de fréquence global (TRIR)	ratio	n/a	0,00	0
Fréquence d'accidents avec arrêts (LTIF)	ratio	n/a	0,00	0
Taux de gravité accident avec arrêt	ratio	n/a	0,00	0
Dépenses OHSE CAPEX	Millions FCFA	0	49	49
Dépenses QHSE OPEX	Millions FCFA	13	108	108

MKBII

Nb de missions d'audit réalisées	nb	18	48	48
Ratio Clôture recommandations	%	0 %	0 %	0 %
Nb d'accidents avec arrêt de travail	nb	0	0	0
Nb jours sans accident	Jrs	333	365	365
Taux de fréquence global (TRIR)	ratio	0,00	0,00	0,00
Fréquence d'accidents avec arrêts (LTIF)	ratio	0,00	0,00	0,00
Taux de gravité accident avec arrêt	ratio	0,00	0,00	0,00

**Chiffres clés SFP
au 31 décembre 2023**

		YTD 2023	BR 2023
Hygiène, sécurité & environnement			
Nb jours sans accident	Jrs	365	>1000
TRIR	ratio	0.34	<0,5

**Chiffres clés
Activités QHSE**

		YTD 2023	Cible	YTD 2023	Cible
Amélioration continue					
Nb de missions d'audit réalisées	nb	1	4	4	4
Ratio Clôture recommandations	%	n.a	100 %	100 %	100 %
Hygiène, sécurité & environnement					
Nb d'accidents avec arrêt de travail	nb	0	0	0	1
Nb jours sans accident	Jrs	689	>1000	>1000	505
Taux de fréquence global (TRIR)	ratio	0,00	<0,5	<0,5	0,00
Fréquence d'accidents avec arrêts (LTIF)	ratio	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de gravité accident avec arrêt	ratio	0 %	<0,5 %	<0,5 %	0,00
Dépenses QHSE CAPEX	Millions FCFA	131	329	395	275
Dépenses QHSE OPEX	Millions FCFA	214	293	351	312

INITIATIVES ET PROGRAMMES HSE

En 2023, le Groupe SNPC s'est fixé pour objectif de poursuivre la mise en place du système de management intégré QHSE, en particulier dans la production des outils de procédures, d'audits, d'inspections, de référentiels et de gestion des risques.

Ce programme s'est traduit notamment par le lancement de campagnes de sensibilisation du personnel sur les risques HSE ainsi que la poursuite de l'élaboration du Manuel de procédures. Il se poursuivra par le déploiement d'un projet pilote pour la mise en œuvre du système de management intégré QHSE (SMI) au sein de la holding et la refonte des procédures concernées, en lien avec la mission de revue et d'évaluation menée par la Division Audit interne du groupe. L'objectif étant par ailleurs de systématiser la réalisation d'audits HSE au niveau des entités du groupe. Il faut noter également que les exigences HSE ont été intégrées aux cahiers des charges transmis aux prestataires et partenaires afin de les associer dans le cycle vertueux de la diffusion des bonnes pratiques. Ainsi, pour ces fournitures et appels d'offres, la SNPC a intégré une clause HSE dans les contrats qui élabore les exigences attendues pour toute prestation et analyse les aspects HSE dans les offres techniques reçues, afin de les examiner préalablement à la qualification des prestataires. Par ailleurs, un audit HSE de ces derniers est prévu avant le début du projet, pendant l'exécution et à sa clôture.

Cette volonté d'implémentation d'un système de management intégré s'inscrit dans la démarche de conformité et de qualité du groupe et de ses filiales, et d'obtention des certifications ISO 9001 pour l'ensemble des entités, y compris l'entité aviation.

À ce jour, plusieurs initiatives en ce sens ont déjà été lancées. La CORAF et ILOGS en particulier sont d'ores et déjà des établissements certifiés, désormais orientés vers l'audit de renouvellement

de leur certification ISO 9001, obtenu pour la CORAF en août 2023. En parallèle, ce processus de certification pour cette même norme a été entamé pour la SONAREP.

Enfin, le dernier axe stratégique sur lequel la SNPC porte une attention particulière est celui du renforcement des conditions de travail de ses collaborateurs, et d'accueil de ses partenaires. Ainsi, la SNPC a lancé un chantier d'investissements sur la mise en conformité de ses principaux bâtiments à Pointe-Noire et Brazzaville, ainsi que sur le renforcement des mesures de sécurité. La tour SNPC de Brazzaville notamment a fait en 2023 l'objet d'une étude pour le revamping de son réseau eau et incendie. Dans le même temps, de nouvelles procédures d'accès, de circulation et de gestion de la sécurité sur les sites ont été élaborées afin de renforcer les protocoles de sécurité. Sont également prévus l'acquisition de moyens de protection et d'intervention pour l'ensemble des sites, en particulier le renouvellement des stocks des équipements de protection individuels et collectifs (EPI & EPC), de même que la systématisation des campagnes de maintenance des installations anti-incendie et de formations/ sensibilisations aux risques HSE.

Au niveau des filiales, enfin, certaines d'entre elles ont menées des actions spécifiques en la matière, relatives à leur environnement d'opérations. La SFP a procédé au contrôle de sécurité sur l'identification des extincteurs et de leurs zones de positionnement, à des inspections sur la base vie, à l'assistance sécuritaire aux opérations de workover sur les sites de Kundji et de Zingali et pendant les opérations de maintenance électrique et mécanique des équipements, notamment de soudure à la PF300. La CORAF, quant à elle, a fait réaliser une étude de danger de son usine par un cabinet externe spécialisé.



2 Environnement

Au-delà de l'impératif d'améliorer sa production et d'assurer régulièrement les approvisionnements en produits pétroliers finis, la SNPC consolide sa politique de protection environnementale pour réussir sa transition énergétique, à la fois par la maîtrise accrue des risques environnementaux inhérents à son activité, mais également par le lancement d'initiatives en faveur de l'environnement.

GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

La SNPC se veut exemplaire en matière de protection de l'environnement, à l'instar de la mission d'intérêt général confiée par l'État congolais et symbolisée par la présence d'un administrateur représentant le ministère de l'Environnement au sein de son Conseil d'administration.

Aussi, la SNPC a élaboré une politique générale en matière d'environnement et l'évalue en continu. Cette politique inclut un mode d'organisation spécifique pour prendre en compte ces problématiques, y compris des démarches de certification environnementale, des actions de formation et d'information à destination des salariés ainsi que des moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.

Cette politique est regroupée dans le plan de gestion environnemental et sociale (PGES) de la SNPC.

Spécifiquement, la SNPC réalise des études d'impact environnementales et sociales (EIES) systématiques pour tout nouveaux projet et est régulièrement auditée par les services compétents des administrations des ministères de l'Environnement et des Hydrocarbures. En 2023, la SNPC a notamment lancé les travaux préliminaires d'une EIES pour le permis Le Mayombe, avec une mission d'enquête et de terrain. Cette enquête a abouti à l'identification des sites agricoles devant être indemnisés.

En parallèle des EIES, la SNPC mène également sur chaque projet des études de risques *Hazard Identification* (HAZID), méthode d'analyse de risques utilisée pour identifier les dangers issus d'une industrie pouvant générer un impact sur les personnes, les biens et l'environnement et *Hazard*

Operability (HAZOP), méthode la plus répandue d'analyse et de maîtrise des risques industriels dans divers secteurs tels que la chimie, la pharmacie, l'agroalimentaire, le milieu pétrolier/gazier ou encore le nucléaire. Par ailleurs, la gestion de projets, de sa phase de lancement à sa mise en exploitation fait l'objet de points spécifiques dédiés à la maîtrise des risques sécuritaires et environnementaux, notamment des analyses de risques opérationnels (ARO) et des *Jobs Safty Analysis* (JSA).

Enfin, la SNPC s'est également doté d'un *Oil Spill Contingency Plan*, ou plan de contingence pour déversement pétrolier, afin de préparer la réponse adaptée et efficace pour minimiser les impacts environnementaux, sociaux et économiques en cas de fuite de produits pétroliers. Cet ensemble structuré et complet de procédures et de ressources inclut en particulier, des formations, des sensibilisations, des mises en situation et exercices pour le personnel, ainsi que des dotations spécifiques en équipements, matériels et kits anti-pollution.

En matière de lutte contre la pollution et de gestion des déchets, la SNPC a également pris des mesures fortes afin de prévenir, réduire ou réparer tous les rejets dans l'air, l'eau et le sol pouvant affecter gravement l'environnement. En premier lieu, à travers la poursuite de son objectif de zéro torchage du gaz, la SNPC valorise désormais le gaz produit par l'exploitation des hydrocarbures, par la génération électrique in situ, notamment sur son site pilote de Kundji. Sur les autres sites, la SNPC a installé des compteurs au nez des torches afin de monitorer les rejets atmosphériques. Par ailleurs, la SNPC a aussi élaboré et mis en œuvre des procédures opérationnelles destinées à prévoir et prévenir les rejets accidentels, notamment des produits chimiques ou d'huiles, et à interdire les rejets incontrôlés dans le milieu naturel.



Afin de protéger les nappes phréatiques, l'entreprise a à cet effet réalisé des bourniers en béton pour isoler ses activités industrielles et mis en place des pièges à huile, de la collecte de drains et construit des déshuileurs. Enfin, la SNPC a établi la gestion de ses déchets liquides et solides par des filiales agréées, dans le cadre de ses procédures de suivi et de reportings environnementaux.

La SNPC a également inscrit sa politique d'entreprise dans l'utilisation responsable et durable des ressources, en consommation d'eau, en consommation de matières premières et en consommation d'énergie. Celle-ci vise en effet à ne pas détériorer les conditions hydriques des espaces d'exploitation locaux, à améliorer l'efficacité d'utilisation des intrants industriels et à améliorer l'efficacité énergétique et encourager le recours aux énergies renouvelables. Ceci passe par exemple par le forage de nouveaux puits, la réalisation de contrôle qualité et de tests de l'eau courante, le monitoring des eaux avant rejet, et le recours aux énergies renouvelables dans le mix de consommation énergétique de l'entreprise.

Enfin, la SNPC a pris des mesures en vue de préserver ou développer la biodiversité de son environnement d'activité. Sur le site pilote de Kundji en particulier, des cartes de sensibilité écologique ont été réalisées afin de doter la Direction d'outils de décisions sur la protection de la biodiversité. Cet enjeu a également été inscrit dans les clauses HSE des sous-traitants et fournisseurs tandis que le personnel et les communautés locales ont bénéficié d'actions de sensibilisation sur l'interdiction de la capture des animaux sauvages, des pratiques de chasse, d'achat et de vente des espèces fauniques sur et autour des sites d'opérations. La protection des espèces menacées a également été incluse dans les analyses d'impact de tout nouveau projet.

INITIATIVES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

En plus d'une politique de gestion des risques environnementaux prenant en compte les externalités négatives éventuelles de ses opérations industrielles, la SNPC mène des initiatives spécifiques en faveur de l'environnement dans le cadre de sa responsabilité sociale et environnementale, et conformément aux politiques et stratégies gouvernementales.

Son projet emblématique, le projet Eco-Zamba a d'ores et déjà fait l'objet des premières réalisations afin d'atteindre l'objectif de réaliser un plan d'afforestation de 50 000 hectares d'arbres sur dix ans. L'année 2024 verra d'ailleurs à cet effet le planting de 6 000 hectares afin de préserver l'héritage millénaire du bassin du Congo, l'une des plus vastes étendues forestières au monde, abritant plus de 10 000 espèces de plantes et plus de 400 espèces de mammifères. Ainsi, afin de sécuriser la réserve foncière et permettre la réalisation du projet et sa gestion par la SNPC, celle-ci a entrepris d'obtenir le permis d'occuper et à lancer les procédures de classement du domaine en propriété privée de l'État. Accompagnée d'un bail emphytéotique, d'une cartographie et d'une limitation des terres, cette procédure permettra aussi de procéder au règlement symbolique des droits d'usages auprès des communautés locales. En 2023, ce projet a connu son lancement officiel par la signature, le 21 septembre 2023, du contrat de prestation de services entre la SNPC et le groupe FRMC et sa filiale SPF2B pour la réalisation d'un pilote sur 1 000 hectares. Cet engagement pour la SNPC est de longue date. En effet, chaque année celle-ci participe déjà à la journée de l'Arbre célébrée chaque 6 novembre. Planter des arbres, c'est pour l'entreprise une manière de contribuer à la protection de l'environnement et à la lutte contre les érosions.

Dans le cadre de sa lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique, l'engagement de la SNPC dans la transition énergétique passe donc par le projet Eco-Zamba mais également par l'évaluation des émissions de carbone de la SNPC, ainsi que par la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social et le plan de gestion environnemental et social (PGES) de l'entreprise. Ces initiatives, déjà prévues dans le plan de réalisations du programme de « Performance 2025 » seront lancées en 2024. Ce PGES prévoit également de détailler et de programmer les modalités de conversion du gaz issu des champs en exploitation pour la production d'électricité nécessaire aux besoins internes de l'entreprise mais également des villages environnants. Il inclut également des plans spécifiques pour les filiales de la holding, comme pour la CORAF, qui prévoit de nouveaux dispositifs de traitement des eaux usées.

Enfin, la gestion environnementale de ses opérations pétrolières passe également par des opérations de réhabilitation des écosystèmes impactés. C'est pourquoi la SNPC procède à des opérations d'assainissement par le nettoyage de sites, mais également la fourniture de matériel aratoire et de salubrité.

3 Social

PRÉSENTATION DE LA FONDATION SNPC

Créée en 2002, la Fondation d'entreprise SNPC a pour but la réalisation des œuvres d'intérêt général et d'utilité publique dans les domaines suivants : la santé, l'éducation, la culture, la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie des populations, la création et développement des microprojets économiques et la formation professionnelle.

En 2022, elle a connu une profonde réorganisation afin de recentrer toutes les activités relatives à la prise en charge de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, y compris celles des filiales au sein de la Fondation, désormais dénommée Fondation Groupe SNPC. Aussi, ses statuts ont été changés afin d'intégrer une nouvelle composition du Conseil d'administration, la mise en conformité de sa comptabilité aux normes OHADA, et la désignation d'un commissaire aux comptes. Sur le plan organisationnel également, la structure inclut désormais deux nouveaux départements rattachés au Secrétariat général : Administration et Finances, d'une part, et Projets et Opérations, d'autre part.

Ceci a conduit également la Fondation à redéfinir les critères de sélection des projets pour lesquels elle participe, soit par le financement direct des opérations, soit par la maîtrise d'ouvrage, soit par le mécénat ou le sponsoring. Ces critères, au nombre de quatre sont les suivants :

- La nature des projets, qui doivent être d'intérêt général et sans but lucratif. Ils ne doivent donc pas rechercher de contrepartie commerciale en rapport avec l'aide apportée, à l'exception des soutiens communautaires qui ont pour objectif le développement de projets microéconomiques.
- L'étude d'impact et de faisabilité des projets qui doivent comporter des objectifs à atteindre et des indicateurs permettant d'évaluer les effets de son soutien. La Fondation SNPC est donc très attentive à la faisabilité technique et financière de chaque projet, ainsi qu'à l'expérience du ou des porteur(s) de projet et à la qualité de ses partenaires. Elle privilégie les projets qui ont un caractère original, exemplaire et reproductible.
- La nature et le montant de l'apport financier. La Fondation est attentive à toutes les demandes, quelle que soit leur taille. Aucune limite maximale ou minimale n'est théoriquement fixée au montant de ses aides. Cependant, le but étant de faire bénéficier les porteurs de projet d'un effet de levier supplémentaire, l'apport vient le plus souvent en complément d'aides publiques, des institutions nationales, d'autres fondations ou associations. D'autre part, les aides de la Fondation sont en priorité réservées aux investissements matériels ou immatériels.
- Les porteurs de projet, généralement institutionnels, mais également les collectivités territoriales, les coopératives et les associations communautaires.



ACTIONS DE LA FONDATION SNPC

Santé

Dans le domaine de la santé, l'action de la Fondation SNPC se mobilise à trois niveaux : la réhabilitation d'infrastructures existantes et leur développement, la construction d'infrastructures et la dotations en équipements et matériels. La SNPC en effet s'investit beaucoup dans ce domaine et prévoit par ailleurs de consacrer pour les exercices budgétaires suivants une enveloppe de 3 millions USD rien qu'en dons de matériels, équipements médicaux, réactifs et médicaments. Elle prévoit également, avec le concours du ministère de la Santé, de lancer le projet de construction de deux centres de santé intégrée (CSI). Ces CSI sont des structures de proximité de premier recours qui dispensent sur prescription médicale ou hospitalière des soins infirmiers en centre et/ou à domicile. Ouverts à tous, quels que soient l'âge, les soins à pratiquer, la pathologie, les CSI assurent un libre choix pour les patients en matière de soins sans hébergement. Ils sont une alternative entre l'établissement de santé et les soins de ville.

Cet engagement en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations n'est pas récent. En 2021 déjà, la SNPC a réhabilité, construit et équipé à neuf le CSI de Nkombo Matari et le complexe sanitaire de Talangai. Le CSI de Nkombo Matari s'est vu doté d'un nouveau bâtiment administratif et de trois logements pour le personnel soignant. Le complexe sanitaire de Talangai, quant à lui, est composé d'un hôpital pédiatrique, dont la capacité d'accueil a été accrue, et d'un centre de santé intégré bénéficiant d'une nouvelle maternité. Ces ouvrages ont permis d'augmenter la capacité d'accueil des malades et d'améliorer la qualité des soins administrés aux populations.

En 2022, après une mission d'évaluation des besoins des structures sanitaires de Pointe-Noire et de Dolisie, la SNPC a lancé une campagne de forages d'eau potable en milieu hospitalier. L'initiative de la fondation SNPC a eu pour but de renforcer la capacité des sites en eau potable, de réhabiliter les réseaux de distribution d'eau existants, d'installer ou de remplacer des suppresseurs, de réparer et également de renforcer certaines bâches à eau. Huit hôpitaux ont ainsi pu bénéficier d'une nette amélioration de leur adduction d'eau et donc des soins apportés aux malades.

L'hôpital général d'Elbo d'Oyo également s'est vu doté d'équipements pour la prise en charge efficace des malades qui souffrent d'insuffisance rénale. Ce don a été constitué de 3 500 kits d'éléments solides et liquides, des machines de dialyse permettant d'augmenter le nombre de malades à traiter par jour et couvrir les besoins en dialyse. En dehors de ces équipements, une nouvelle ligne électrique a été offerte à l'unité d'hémodialyse ainsi qu'un forage industriel pour le centre de soins.

Enfin, la SNPC procède également à intervalle régulier à la remise de dons de médicaments, de consommables et de matériels médicaux et chirurgicaux, mais aussi d'ambulances spécialement adaptées et aménagées pour assurer le transport des malades, des accidentés ou des cas urgents vers les centres spécialisés. Elle accompagne aussi les futurs médecins, en leur fournissant des kits de matériel d'études (ordinateurs, blouses et stéthoscopes) aux doctorants en thèse de médecine.





Éducation

La Fondation SNPC s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de promotion de l'éducation et d'accès aux meilleures conditions éducatives afin de permettre à un maximum d'élèves et d'étudiants de réaliser leur plein potentiel, et de garantir l'égalité des chances malgré les disparités territoriales et sociales.

Ainsi, la Fondation ambitionne de permettre la gratuité de l'accès à internet à 10 000 étudiants et l'accès à 30 000 élèves à des infrastructures scolaires et universitaires modernes. Ce programme prévoit donc d'installer des dispositifs d'accès à internet dans les universités Marien Ngouabi et Denis Sassou N'Guesso, d'assurer la maintenance du lycée Antoine Ndinga Oba d'Oyo et de finaliser la construction du complexe scolaire de Tchiminzi. Installé en milieu rural, le complexe de Tchiminzi sera construit pour endiguer le phénomène de décrochage scolaire, endiguer l'exode rural et donner aux enfants des conditions optimales d'études. L'ouvrage qui s'étend sur une superficie de 2,7 hectares est composé des salles de classe, espaces réservés à l'administration et blocs sanitaires pour le préscolaire, l'école primaire et le collège. Afin de contribuer à l'émergence de nouveaux talents congolais, la vision globale de la Fondation inclut en outre

de construire une nouvelle infrastructure scolaire moderne, de réhabiliter des établissements existants, de mettre en place des salles informatiques équipées et des bornes d'accès à internet dans les écoles et universités, d'allouer une enveloppe budgétaire sur l'année 2024 pour les participations au conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), les soutenances de médecine, l'organisation des olympiades de mathématiques et l'attribution de bourses d'études aux meilleurs étudiants pour leurs spécialisations, et enfin de remettre des kits scolaires pour la rentrée des classes.

Ceci vient s'ajouter aux nombreuses réalisations déjà effectuées par la Fondation SNPC. L'engagement d'assurer la maintenance du lycée Antoine Ndinga Oba de Oyo notamment est consécutif de la réalisation de sa construction grâce au financement de la SNPC. Inauguré en novembre 2023, ce lycée est un internat composé de 13 bâtiments avec 16 salles de classe pouvant accueillir chacune 30 élèves. Il dispose également de 2 réfectoires d'une capacité de 400 personnes par rotation, d'un dortoir de 300 lits, d'une bibliothèque, d'un laboratoire de langues, de 2 laboratoires de sciences, d'un complexe sportif, d'un transformateur électrique dédié et

d'un groupe électrogène de 110 kVA. Le collège d'Odziba d'une capacité d'accueil de 272 élèves a également pu être érigé grâce au financement et à la gestion de projet de la Fondation SNPC.

Chaque année, la SNPC accompagne aussi la scolarité des enfants en situation de précarité scolaire par la distribution de kits, composés essentiellement de sacs à dos, de cahiers, de livres de lecture de français et de mathématiques, de stylos, de kits de géométrie, des gommes, de gourdes. Cette action récurrente cible particulièrement les provinces dans lesquelles certains parents sont empêchés d'envoyer leurs enfants à l'école, faute de ressources suffisantes pour assurer la fourniture de matériel pédagogique. Ainsi, ce fut le cas par exemple pour les enfants du district de Nzambi, dans le département du Kouilou, notamment à l'école primaire de Tandou-Ngoma ou encore à l'école primaire et au CEG de Bihoua dans la Lekoumou.

Enfin, afin de faire connaître les métiers du secteur de l'énergie et d'encourager les élèves et étudiants à rejoindre cette filière d'excellence, la SNPC a organisé en 2023 une inédite journée portes ouvertes dans ses locaux de Pointe-Noire et Brazzaville.

Social

Entreprise responsable la SNPC s'engage à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Ainsi, dans le cadre de sa responsabilité sociétale, la Fondation SNPC accompagne les personnes vivant avec handicap, en leur fournissant des équipements de mobilité afin de leur permettre d'exercer des activités économiques et sociales nécessaires à leur insertion dans la société et à la valorisation de leurs compétences. Dans la zone septentrionale du pays, à Makoua et Boundji dans le département de la Cuvette, à Okoyo et Kélé dans la Cuvette-Ouest, la Fondation SNPC a ainsi mis à leur disposition des tricycles manuels. La Fondation SNPC porte également une attention particulière aux plus vulnérables en octroyant des aides financières aux orphelins et hospices des villes de Pointe-Noire et de Brazzaville.

La Fondation SNPC s'engage également dans la fourniture des infrastructures critiques, en particulier en matière d'adduction d'eau et d'accès à l'électricité. En effet, son programme d'accompagnement prévoit un budget financier de trois millions de dollars pour connecter les localités à proximité des sites pétroliers au réseau électrique de son partenaire E2C. Il inclut également la réalisation de trente forages d'eau dans différentes localités, en collaboration avec la société la Congolaise des Eaux. À ce jour, les études d'identification des sites et de faisabilité sont en cours pour faire avancer cet ambitieux projet qui contribuera significativement au développement des opportunités et à l'épanouissement des populations de ces communautés.

Dans cette même optique, la Fondation SNPC a créé un programme de pistes rurales destiné à créer des voies d'accès robustes pour les villages situés dans l'environnement immédiat des sites d'activités de l'entreprise. Aussi, le lancement des études pour la création de ses voies pour les sites du Mayombe et Nanga I est prévu pour l'année 2024.



—
La Fondation SNPC s'engage également dans la fourniture des infrastructures critiques, en particulier en matière d'adduction d'eau et d'accès à l'électricité.

Culture & Sport

La SNPC respecte les droits culturels de ses collaborateurs et des communautés et partenaires qui interagissent avec elle. La SNPC s'engage dans la transparence et l'équité à faciliter, à soutenir, et à promouvoir, les activités à but non lucratif témoignant de l'effort de l'entreprise pour participer activement à la satisfaction des besoins des communautés où elle est présente et sur toute l'étendue du territoire national. La promotion culturelle et sportive en fait donc partie intégrante.

Ainsi, le programme de la Fondation SNPC prévoit de consacrer une enveloppe de quatre millions de dollars afin de poursuivre le sponsoring annuel pour l'organisation du semi-marathon international de Brazzaville (SMIB) et de la coupe du Congo de football, ainsi que réhabiliter le centre de formation et de recherche en arts dramatiques et certains autres centres culturels départementaux.

Des financements importants sont donc consentis afin de permettre aux jeunes athlètes congolais d'émerger et de s'affirmer. Cette politique se traduit également par la volonté de la direction de la SNPC de poursuivre son engagement de subventionner le placement des athlètes congolais dans les grands centres à l'étranger pendant plusieurs mois. Pendant quarante-cinq jours, des jeunes athlètes congolais ont ainsi reçu une formation de haut niveau dans un institut kenyan de renommée

internationale, dispensée par des experts formateurs en la matière. Cette mise en formation des athlètes congolais et leur encadrement technique, en vue de leur participation à la 18^e Édition du SMIB s'inscrivait dans la préparation de cet événement international qui se déroule en marge des festivités de l'Indépendance et pour lequel la Fondation SNPC fournit également des matériels et équipements. La Fondation a aussi sponsorisé en 2023 les compétitions nationales de handball et de football.

Enfin, en 2023, dans le cadre de sa stratégie de promotion de la culture locale, de soutien aux initiatives culturelles et de préservation du patrimoine, la Fondation SNPC a participé activement au financement du festival des Images de Brazzaville (FESTIM) qui sert de plateforme de rencontre, d'échanges et de partage des expériences et de découverte pour le grand public des talents nationaux et internationaux.

Lieu de promotion et d'hommage à la culture par excellence le FESTIM décerne également des récompenses aux personnes physiques ou morales qui se sont distinguées par leur talent et savoir-faire, au Congo et, au-delà, dans les domaines de la musique, du théâtre, du cinéma, de la photographie, du mécénat et des médias.







Finances

1 Performance financière

COMPTES CONSOLIDÉS 2023

Les Commissaires aux comptes (Ernst & Young et Commissariat National aux Comptes) du Groupe SNPC ont effectué l'audit des états financiers annuels de la SNPC, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes. Ces états financiers annuels présentent un total bilan d'USD 6 924 millions, et un bénéfice d'USD 176 millions.

Les Commissaires aux comptes ont émis l'état suivant : les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

États financiers de la SNPC
Bilan consolidé au 31 décembre 2023

Bilan Actif (\$US)

ACTIF	EXERCICE 2023			EXERCICE 2022
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Immobilisations incorporelles	2 778 418 740,50	1 761 791 859,33	1 016 626 881,16	65 836 717,01
Écart d'acquisition	8 436 498,35	-	8 436 498,35	8 436 498,35
Autres immobilisations incorporelles	2 769 982 242,15	1 761 791 859,33	1 008 190 382,81	57 400 218,66
Immobilisations corporelles (1) et (2)	6 348 262 977,23	3 411 394 470,27	2 936 868 506,96	3 481 882 302,66
(1) dont immeuble de placement en Net	16 138 976,98		16 138 976,98	13 127 460,90
(2) dont location acquisition en Net	-		-	-
Avances et acomptes versés sur immobilisation	32 490 186,32	301 977,42	32 188 208,90	5 245 211,75
Immobilisations financières	128 505 410,93	2 883 856,60	125 621 554,33	123 365 972,35
Titres en équivalence	-		-	-
Participations et créances rattachées	24 607 045,50	1 163 055,24	23 443 990,26	23 560 696,28
Prêts et autres immobilisations financières	103 898 365,43	1 720 801,36	102 177 564,07	99 805 276,06
Actifs d'impôts différés	2 332 048,66		2 332 048,66	1 344 768,17
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	9 290 009 363,64	5 176 372 163,62	4 113 637 200,01	3 677 674 971,94
Stocks	78 562 344,56	9 080 594,80	69 481 749,76	104 463 308,59
Créances et emplois assimilés	2 926 462 139,17	324 702 091,69	2 601 760 047,48	2 129 436 568,81
Clients	1 289 631 122,19	197 135 930,53	1 092 495 191,66	838 624 387,63
Autres créances	1 636 831 016,98	127 566 161,16	1 509 264 855,82	1 290 812 181,18
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 005 024 483,73	333 782 686,49	2 671 241 797,23	2 233 899 877,40
			-	
TOTAL TRÉSORERIE - ACTIF	139 168 743,91	214,20	139 168 529,71	149 843 661,60
TOTAL GÉNÉRAL	12 434 202 591,27	5 510 155 064,32	6 924 047 526,95	6 061 418 510,93

États financiers de la SNPC
Bilan consolidé au 31 décembre 2023

Bilan Passif (\$US)

PASSIF	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Capital	260 807 564,00	260 807 564,00
Primes et réserves consolidés	1 044 835 349,89	985 346 196,66
Écarts de conversion	370 505 758,15	210 147 760,58
Résultat net (part de l'entreprise consolidante)	177 427 778,45	267 751 235,57
Autres capitaux propres	310 763 028,17	305 515 648,84
Part de l'entreprise consolidante	2 164 339 478,66	2 029 568 405,65
Part des minoritaires	- 1 816 017,35	- 976 403,41
TOTAL CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	2 162 523 461,31	2 028 592 002,24
Emprunts et dettes financières	498 471 629,91	701 565 295,33
Dettes de location acquisition	1 190,12	326 276,60
Provisions pour risques et charges	173 723 582,00	151 948 131,88
Passifs d'impôts différés	933 987,65	1 236 325,35
TOTAL DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	673 130 389,68	855 076 029,16
TOTAL RESSOURCES STABLES	2 835 653 850,98	2 883 668 031,40
Fournisseurs et comptes rattachés	1 119 547 344,40	774 928 355,59
Autres dettes	2 875 938 589,84	2 381 588 736,61
TOTAL PASSIF CIRCULANT	3 995 485 934,25	3 156 517 092,20
TOTAL TRÉSORERIE - PASSIF	92 907 741,73	21 233 387,34
TOTAL GÉNÉRAL	6 924 047 526,95	6 061 418 510,93

États financiers de la SNPC
Bilan consolidé au 31 décembre 2023

Compte de résultat (\$US)

COMPTE DE RÉSULTAT	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Ventes de marchandises	58 496 245,86	38 115 494,70
Ventes de produits fabriqués	1 950 872 411,45	2 309 122 281,22
Travaux et services vendus	44 231 333,03	41 343 367,21
Produits accessoires	34 285 065,23	5 585 947,07
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	2 087 885 055,57	2 394 167 090,20
Autres produits d'exploitation	161 482 595,10	299 471 638,84
Achats consommés	521 944 929,16	559 853 360,86
Services extérieurs	379 479 710,44	414 632 258,05
Impôts et taxes	473 016 795,07	744 111 423,73
Autres charges	164 416 931,75	110 421 872,21
VALEUR AJOUTÉE	710 509 284,24	864 619 814,18
Charges de personnel	90 654 705,19	66 797 024,53
TOTAL EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	619 854 579,05	797 822 789,65
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	21 359 571,93	48 879 520,36
Dotations aux amortissements, provisions et dépré.	454 437 488,29	442 279 353,93
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (A)	186 776 662,69	404 422 956,08
Produits financiers	183 513 750,96	28 761 603,10
Charges financières	186 182 656,99	159 316 971,65
RÉSULTAT FINANCIER (B)	- 2 668 906,03	- 130 555 368,55
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (C = A+B)	184 107 756,67	273 867 587,53
Produits HAO	4 732 298,60	125 425,71
Charges HAO	3 818 890,89	1 376 634,07
RÉSULTAT HORS ACTIVITÉ ORDINAIRE (D)	913 407,71	- 1 251 208,36
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (E = C + D)	185 021 164,38	272 616 379,18
Impôts exigibles sur résultats	8 719 874,83	5 103 300,62
Impôts différés	- 621 872,35	387 206,60
RÉSULTAT NET DES ENTITÉS INTÉGRÉES	176 923 161,90	267 125 871,96
Résultats nets des entités mises en équivalence	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	176 923 161,90	267 125 871,96
Résultat net	176 923 161,90	267 125 871,95
Intérêts moins	- 504 616,55	- 625 363,62
Résultat groupe	177 427 778,46	267 751 235,57

États financiers de la SNPC

Bilan consolidé au 31 décembre 2023

Immobilisations corporelles et incorporelles (\$US)

	Exercice 2022	Mouvements 2023										Exercice 2023
	Ouverture	Sociétés entrantes	Acquisitions	Diminutions	Cessions internes	Écarts de conversions	Fusions	Changement de méthode	Sortantes	Variation de périmètre	Mouvements Internes	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 671 237 867,08	-	76 864 894,14	- 144 718,40	-	460 697,67	-	-	-	-	1 030 000 000,00	2 778 418 740,50
Écart d'acquisition	8 436 498,35	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 436 498,35
Frais de développement et de prospection	1 404 575 392,62	-	61 028 387,99	-	-	0,00	-	-	-	-	1 030 000 000,00	2 495 613 780,61
Brevets, licences, logiciels et droits similaires	122 103 570,04	-	1 178 868,19	- 15 219,66	-	372 349,17	-	-	-	-	-	123 639 567,74
Fonds commercial et de droit au bail	130 725 615,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	130 725 615,00
Autres immobilisations incorporelles	5 396 791,07	-	14 657 637,96	- 129 498,74	-	88 348,50	-	-	-	-	-	20 013 278,79
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 639 635 481,98	-	802 582 392,39	- 84 882 916,28	-	15 322 404,18	-	-	-	-	- 1 024 394 385,04	6 348 262 977,23
Terrains hors immeuble de placement	43 305 453,91	-	8 445 760,78	-	-	1164 169,58	-	-	-	-	-	52 915 384,27
Terrains - immeuble de placement	6 174 568,17	-	-	- 2 440 099,59	-	23 457,42	-	-	-	-	-	3 757 936,00
Bâtiments hors immeuble de placement	149 177 320,77	-	1 295 689,33	- 289 251,19	-	3 184 531,69	-	-	-	-	- 2 154,41	153 366 136,18
Bâtiments - immeuble de placement	9 734 423,01	-	-	- 1 045 756,97	-	171 351,97	-	-	-	-	-	8 860 018,01
Aménagements, agencements et installations	6 054 175 474,17	-	712 441 473,72	- 42 365 589,29	-	4574 321,62	-	-	-	-	- 1 024 392 230,63	5 704 433 449,60
Matériel, mobilier et actifs biologiques	349 352 109,21	-	74 290 793,71	- 37 240 643,48	-	5 469 907,46	-	-	-	-	-	391 872 166,90
Matériel de transport	27 716 132,75	-	6 108 674,86	- 1 501 575,77	-	734 654,44	-	-	-	-	-	33 057 886,27
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR IMMOBILISATIONS	5 502 408,59	-	37 867 307,39	- 5 367 078,39	-	93 163,69	-	-	-	-	5 605 614,96	32 490 186,32
TOTAL GÉNÉRAL	8 316 375 757,66	-	917 314 593,92	90 394 713,07	-	15 876 265,53	-	-	-	-	0,00	9 159 171 904,05

États financiers de la SNPC
Bilan consolidé au 31 décembre 2023

Amortissements et
provisions d'exploitation (\$US)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	DÉCEMBRE 2022		Mouvements 2023										Exercice 2023
	Ouverture	Sociétés entrantes	Dotations/ Augm.	Cessions/Rep. Util.	Cessions internes	Autres mouvements	Écarts de conversions	Fusions	Changement de méthode	Sortantes	Variation de périmètre	Mouvements Internes	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 605 401 150,07	-	156 024 501,76	-	79,03	-	-	-	-	-	-	-	1 761 791 859,33
Écart d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de développement et de prospection	1 393 597 575,05	-	145 657 934,26	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 539 255 509,31
Brevets, licences, logiciels et droits similaires	106 563 365,47	-	5 382 220,57	-	79,03	-	-57 246,96	313 370,38	-	-	-	-	112 201 630,44
Fonds commercial et de droit au bail	103 417 586,85	-	4 550 985,48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	107 968 573,33
Autres immobilisations incorporelles	1 822 622,70	-	433 360,45	-	-	57 246,96	52 916,14	-	-	-	-	-	2 366 146,26
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 987 599 264,86	-	231 889 164,23	-	20 923 557,31	-	-	8 370 291,78	-	-	-	-	3 206 935 163,56
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments	65 326 683,35	-	6 011 87,48	-	135 156,10	-	-	1 416 822,17	-	-	-	-	72 620 226,89
Aménagements, agencements et installations	2 693 517 186,90	-	202 702 292,60	-	14 109 757,15	-	-	2 796 091,79	-	-	-	-	2 884 905 814,15
Matériel, mobilier et actifs biologiques	205 511 024,81	-	21 522 658,72	-	6 210 526,78	-	-	3 555 521,31	-	-	-	-	224 378 678,06
Matériel de transport	23 244 369,79	-	1652 335,43	-	468 117,27	-	-	601 856,51	-	-	-	-	25 030 444,46
TOTAL AMORTISSEMENTS	4 593 000 414,93		387 913 665,99		-20 923 636,34			8 736 578,31					4 968 727 022,89

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles nettes figurant à l'actif du bilan s'élèvent à USD 4 969 millions au 31 décembre 2023 contre un montant USD 4 593 millions au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 8 %.

États financiers de la SNPC

Bilan consolidé au 31 décembre 2023

Amortissements et provisions d'exploitation (\$US)

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles nettes figurant à l'actif du bilan s'élèvent à USD 4 969 millions au 31 décembre 2023 contre un montant USD 4 593 millions au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 8 %.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	DÉCEMBRE 2022		Mouvements 2023										Exercice 2023
	Ouverture	Sociétés entrantes	Dotations/ Augm.	Cessions/Rep. Util.	Cessions internes	Autres mouvements	Écart de conversions	Fusions	Changement de méthode	Sortantes	Variation de périmètre	Mouvements Internes	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 605 401 150,07	-	156 024 501,76	-	79,03	-	-	-	-	-	-	-	1 761 791 859,33
Écart d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de développement et de prospéction	1 393 597 575,05	-	145 657 934,26	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 539 255 509,31
Brevets, licences, logiciels et droits similaires	106 563 365,47	-	5 382 220,57	-	79,03	- 57 246,96	313 370,38	-	-	-	-	-	112 201 630,44
Fonds commercial et de droit au bail	103 417 586,85	-	4 550 985,48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	107 968 573,33
Autres immobilisations incorporelles	1 822 622,70	-	433 360,45	-	-	57 246,96	52 916,14	-	-	-	-	-	2 366 146,26
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 987 599 264,86	-	231 889 164,23	-	20 923 557,31	-	-	8 370 291,78	-	-	-	-	3 206 935 163,56
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments	65 326 683,35	-	6 011 87,48	-	135 156,10	-	-	1 416 822,17	-	-	-	-	72 620 226,89
Aménagements, agencements et installations	2693 517 186,90	-	202 702 292,60	-	14 109 757,15	-	-	2 796 091,79	-	-	-	-	2 884 905 814,15
Matériel, mobilier et actifs biologiques	205 511 024,81	-	21 522 658,72	-	6 210 526,78	-	-	3 555 521,31	-	-	-	-	224 378 678,06
Matériel de transport	23 244 369,79	-	1652 335,43	-	468 117,27	-	-	601 856,51	-	-	-	-	25 030 444,46
TOTAL AMORTISSEMENTS	4 593 000 414,93	-	387 913 665,99	-	20 923 636,34	-	-	8 736 578,31	-	-	-	-	4 968 727 022,89

États financiers de la SNPC
Bilan consolidé au 31 décembre 2023

Dépréciations à l'actif du bilan (\$US)

Les provisions et dépréciations figurant à l'actif du bilan s'élèvent à USD 541 millions au 31 décembre 2023 contre un montant USD 422 millions au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 28 %. Elles sont ainsi détaillées :

DÉPRÉCIATIONS A L'ACTIF DU BILAN	DÉCEMBRE 2022		Mouvements 2023								Exercice 2023	
	Ouverture	Sociétés entrantes	Dotations/ Augm.	Rep. Util.	Autres mouvements	Écarts de conversions	Fusions	Changement de méthode	Sortantes	Variation de périmètre	Mouvements Internes	Clôture
DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	170 411 111,31	-	47 928 401,96	- 13 801 375,48	-	223 146,35	-	-	-	-	-	204 761 284,14
Bâtimens et aménagements	167 581 174,08	-	46 934 046,21	- 13 636 540,16	-	118 732,85	-	-	-	-	-	200 997 412,97
Matériels	2 572 740,39	-	958 245,10	- 164 835,32	-	95 743,58	-	-	-	-	-	3 461 893,75
Avares et acomptes sur immobilisations	257 196,84	-	36 110,65	-	-	8 669,93	-	-	-	-	-	301 977,42
DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 707 591,00	-	123 626,49	- 1 337,49	-	53 976,60	-	-	-	-	-	2 883 856,61
Titres de participation	1 036 849,13	-	123 626,49	-	-	2 579,62	-	-	-	-	-	1 163 055,24
Prêts accordés	9 795,00	-	-	-	-	301,49	-	-	-	-	-	10 096,49
Dépôts et autres créances financières	1 660 946,87	-	-	- 1337,49	-	51 095,49	-	-	-	-	-	1 710 704,87
DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS	11 894 443,89	-	867 844,67	- 3 968 054,10	-	286 360,35	-	-	-	-	-	9 080 594,81
Marchandises et autres approvisionnements	322 551,64	-	146 250,60	- 142 428,89	-	10 007,78	-	-	-	-	-	336 381,13
Produits finis	11 571 892,25	-	721 594,07	- 3 825 625,21	-	276 352,57	-	-	-	-	-	8 744 213,68
DÉPRÉCIATIONS DES TIERS ET DÉBITEURS	236 673 988,59	-	113 009 687,98	- 28 635 029,67	-	3 653 444,78	-	-	-	-	-	324 702 091,69
Fournisseurs débiteurs	1 388 669,65	-	2 002 595,64	- 116 324,35	-	46 041,35	-	-	-	-	-	3 320 982,29
Créances clients	187 776 647,98	-	11 993 849,90	- 6 169 534,10	-	3 534 966,75	-	-	-	-	-	197 135 930,53
Personnel	118 804,66	-	494 505,96	-	-	13 975,25	-	-	-	-	-	627 285,87
État et collectivités publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes courants et associés	4 899 611,84	-	-	- 364 970,88	-	1 226,33	-	-	-	-	-	5 265 809,05
Autres débiteurs divers	42 490 254,46	-	98 518 736,49	- 22 714 142,10	-	57 235,10	-	-	-	-	-	118 352 083,95
DÉPRÉCIATIONS DES COMPTES DE TRÉSORERIE	214,20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	214,20
Banques	214,20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	214,20
TOTAL DÉPRÉCIATIONS A L'ACTIF	421 687 349,00	-	161 929 561,10	- 46 405 796,74	-	4 216 928,08	-	-	-	-	-	541 428 041,44

États financiers de la SNPC Bilan consolidé au 31 décembre 2023

Immobilisations financières (\$US)

Les immobilisations financières brutes consolidées au 31 décembre 2023 s'élèvent à USD 129 millions contre USD 126 millions au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 2 %. Elles sont constituées des titres des sociétés non consolidées et des autres immobilisations financières (prêts accordés aux personnels ainsi que les dépôts et cautionnements versés). Ces immobilisations se présentent de la manière suivante :

Postes	DÉCEMBRE 2022		Mouvements 2023									
	Ouverture	Sociétés entrantes	Augmentations	Diminutions	Cessions internes	Autres mouvements	Écarts de conversions	Fusions	Changement de méthode	Sortantes	Variation de périmètre	Clôture
PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES	24 597 545,41	-	5 731,50	-	-	-	3 768,59	-	-	-	-	24 607 045,50
ILOGS	122 437,52	-	-	-	-	-	3 768,59	-	-	-	-	126 206,11
SNPC EPIC	24 475 107,89	-	5 731,50	-	-	-	-	-	-	-	-	24 480 839,39
SONAREP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	101 476 017,94	-	18 109 886,81	- 18 127 718,19	-	-	2440 178,86	-	-	-	-	103 898 365,43
CONGOREP	373 404,25	-	541 174,11	- 467 188,66	-	-	-	-	-	-	-	447 389,70
CORAF	68 214 423,06	-	1 073 643,95	- 1 169 923,10	-	-	2 097 608,28	-	-	-	-	70 215 752,19
ILOGS	10 872 306,12	-	230 398,57	- 188 385,18	-	-	335 522,63	-	-	-	-	11 249 842,13
SCLOG	20 389,98	-	-	- 10 205,42	-	-	414,65	-	-	-	-	10 599,21
SFP	60 621,36	-	-	-	-	-	1865,91	-	-	-	-	62 487,27
SNPC D	146 396,90	-	14 174,93	- 30 819,20	-	-	4 158,74	-	-	-	-	133 911,38
SNPC TRADING	11 087,24	-	24 429,80	-	-	-	608,65	-	-	-	-	35 125,58
SNPC EPIC	21 622 720,96	-	16 033 318,57	- 16 069 077,54	-	-	-	-	-	-	-	21 585 961,99
SONAREP	154 668,07	-	192 746,90	- 192 119,09	-	-	-	-	-	-	-	155 295,88
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES	126 073 563,35	-	18 115 618,31	- 18 127 718,19	-	-	2 443 947,45	-	-	-	-	128 505 410,93

États financiers de la SNPC Bilan consolidé au 31 décembre 2023

Stocks et encours (\$US)

Les stocks et en-cours bruts consolidés au 31 décembre 2023 s'élèvent à USD 79 millions contre USD 116 millions au 31 décembre 2022, soit une diminution de 32 %.

Ils sont constitués des stocks de matières et fournitures consommables, de fournitures de magasin et atelier, des marchandises et des produits finis. À la clôture, ils se présentent par entité comme suit :

Entités imputées	EXERCICE 2022	Mouvements 2023		EXERCICE 2023
	Ouverture	Mvts de stocks	Écarts de conv.	Clôture
CONGOREP	24 420 422,01	589 605,81	-	25 010 027,82
CORAF	69 451 062,15	29 585 670,87	1 520 338,76	41 385 730,04
ILOGS	2 695 075,63	1 619 259,00	49 165,68	1 124 982,31
SCLOG	555 212,96	38 559,25	16 284,68	532 938,39
SFP	181 492,54	-	5 586,28	187 078,82
SNPC_D	653 304,15	446 260,82	29 420,27	1 128 985,24
SNPC_EPIC	18 224 307,90	9 208 581,11	-	9 015 726,79
SONAREP	176 875,14	-	-	176 875,14
TOTAL	116 357 752,48	-39 416 203,59	1 620 795,67	78 562 344,56

Créances clients consolidées (\$US)

Les créances clients brutes consolidées au 31 décembre 2023 s'élèvent à USD 1 290 millions contre USD 1 026 millions au 31 décembre 2022, soit une diminution de 26 %. Ces créances se détaillent de la manière suivante :

Entités imputées	EXERCICE 2022	Mouvements 2023		EXERCICE 2023
	Ouverture	Mvts de la Période	Écarts de conv.	Clôture
CONGOREP	19 461 825,89	-	7 643 013,35	11 818 812,54
CORAF	789 219 937,68	211 132 396,20	28 697 467,61	1 029 049 801,49
ILOGS	10 290 385,59	3 908 164,55	398 283,37	14 596 833,51
SCLOG	4 994 010,25	1 019 484,93	174 986,80	6 188 481,98
SFP	14 227 156,61	10 810,97	438 132,74	14 676 100,32
SNPC_D	37 326 284,14	1 480 941,27	1 179 792,30	39 987 017,71
SNPC_EPIC	149 035 399,15	22 791 246,01	-	171 826 645,16
SONAREP	1 846 036,29	-	358 606,81	1 487 429 48
TOTAL	1 026 401 035,60	232 341 423,77	30 888 662,81	1 289 631 122,19

États financiers de la SNPC Bilan consolidé au 31 décembre 2023

Autres créances consolidées (\$US)

Les autres créances nettes consolidées au 31 décembre 2023 s'élèvent à USD 1 637 millions et se détaillent de la manière suivante :

Autres créances consolidées	CONGOREP	CORAF	ILOGS	SCLOG	SFP	SNPC D	SNPC EPIC	SNPC_ TRADING	SONAREP	Total
Fournisseurs avancés et acomptes versés	- 749 818,89	7 080 002,22	1 902 136,29	163 560,81	53 970,69	369 990,34	2 243 390,23		156 241,85	11 219 473,55
Personnel débiteurs	774 404,31	-	804 178,29	63 440,11	16 206,17	249 516,73	2 069 490,69			3977 236,31
Organismes sociaux débiteurs	18 731,90	-	4053,63	-	-	-	436152,73	87 339,30	266 325,70	812 603,26
État et collectivités publiques débiteurs	767 195,17	75 499 891,88	5 117 487,07	440 114,97	-	330 641,84	577 019,34			82 732 350,27
Comptes groupes et associés débiteurs	123 914 979,86	145 038 995,82	-	-	-	2 145 503,86	12 116 548,82			283 216 028,36
Débiteurs Divers	661 578,14	3 288 014,55	11 400 052,28	103 114,46	132 652,47	849 862,73	1 235 041 503,16	975 285,78	8 674,33	1 252 460 737,90
Autres créances hors activités ordinaires	-	-	-	-	-	1413 696,29	-		998 891,04	2 412 587,33
Total Autres créances consolidées	125 387 070,48	230 906 904,47	19 227 907,56	770 230,36	202 829,34	5 359 211,80	1 252 484 104,97	1 062 625,08	1 430 132,92	1 636 831 016,97

États financiers de la SNPC
Bilan consolidé au 31 décembre 2023

Dettes fournisseurs consolidées (\$US)

Les dettes fournisseurs consolidées au 31 décembre 2023 s'élèvent à USD 1 120 millions contre USD 775 millions au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 44 %. Cette augmentation correspond principalement au faible niveau des règlements de factures CORAF échues sur les achats de pétrole brut de l'État.

Ces dettes par entité sont détaillées de la manière suivante

Entités imputées	Entités imputées	Ouverture	Mouvements de la période	Clôture
Dettes en comptes Fournisseurs	CONGOREP	7 140 724,74	1 505 931,86	5 634 792,89
Dettes en comptes Fournisseurs	CORAF	693 580 653,62	322 368 174,46	1 015 948 828,07
Dettes en comptes Fournisseurs	ILOGS	9 295 230,84	267 826,87	9 563 057,71
Dettes en comptes Fournisseurs	SCLOG	2 604 048,95	443 902,92	3 047 951,86
Dettes en comptes Fournisseurs	SFP	4 286 938,99	218 837,13	4 068 101,86
Dettes en comptes Fournisseurs	SNPC_D	3 684 499,50	3 157 946,48	6 842 445,98
Dettes en comptes Fournisseurs	SNPC_EPIC	23 442 339,59	872 262,58	22 570 077,01
Dettes en comptes Fournisseurs	SNPC_TRADING	422 913,12	88 101,87	334 811,25
Dettes en comptes Fournisseurs	SONAREP	835 993,88	336 779,49	499 214,39
Total dettes en comptes Fournisseurs	Total	745 293 343,23	323 215 937,80	1 068 509 281,02
Dettes Fournisseurs factures non parvenues	CONGOREP	15 364 665,67	9 960 964,66	25 325 630,33
Dettes Fournisseurs factures non parvenues	CORAF	5 890 230,28	3 881 548,11	9 771 778,39
Dettes Fournisseurs factures non parvenues	ILOGS	504 203,14	893 124,96	1 397 328,10
Dettes Fournisseurs factures non parvenues	SCLOG	671 412,58	70 736,11	742 148,70
Dettes Fournisseurs factures non parvenues	SEP	232 689,59	146 606,50	86 083,09
Dettes Fournisseurs factures non parvenues	SNPC_D	201 147,87	6 191,26	207 339,14
Dettes Fournisseurs factures non parvenues	SNPC_EPIC	1 494 034,77	461 908,62	1 032 126,15
Dettes Fournisseurs factures non parvenues	SONAREP	437 720,97	188 616,24	249 104,73
Total dettes en comptes Fournisseurs	Total	24 796 104,88	14 015 433,75	38 811 538,63
Dettes en compte fournisseurs d'investissements	CORAF	1 834 522,83	2 698 509,11	4 533 031,94
Dettes en compte fournisseurs d'investissements	ILOGS	805 724,91	335 472,70	1 141 197,61
Dettes en compte fournisseurs d'investissements	SCIOG	310 568,29	917 408,41	1 227 976,69
Dettes en compte fournisseurs d'investissements	SFP	564 132,95	47 754,86	611 887,81
Dettes en compte fournisseurs d'investissements	SNPC_D	48 094,72	169 334,41	217 429,13
Dettes en compte fournisseurs d'investissements	SNPC_EPIC	1 256 215,61	3 214 256,28	4 470 471,89
Dettes en compte fournisseurs d'investissements	SONAREP	19648,17	4 881,50	24 529,68
Total dettes en comptes Fournisseurs d'investissements	Total	4 838 907,48	7 387 617,27	12 226 524,75
Total des dettes Fournisseurs		774 928 355,59	344 618 988,81	1 119 547 344,40

États financiers de la SNPC Bilan consolidé au 31 décembre 2023

Tableau de répartition du chiffre d'affaires (\$US)

Le chiffre d'affaires net consolidé au 31 décembre 2023 est d'USD 2 088 millions contre USD 2 394 millions au 31 décembre 2022, soit une baisse de 13 %. Cette variation est due essentiellement à la baisse des quantités de pétrole brut vendues par la SNPC ainsi qu'à la baisse des prix de pétrole sur le marché. Il se présente comme suit :

Secteur d'activités	Chiffre d'affaires 2023	Chiffre d'affaires 2022	Variations
Exploration et Production	1 499 086 521,83	1 882 203 019,25	20 %
Trading	13 595,53	31 559,84	57 %
Marketing et Distribution	58 704 190,63	38 421 058,23	53 %
Raffinage	487 381 209,40	440 671 593,09	11 %
Logistique	42 699 538,17	32 839 859,78	30 %
Total Chiffre d'affaires	2 087 885 055,57	2 394 167 090,20	-13 %

États financiers de la SNPC Bilan consolidé au 31 décembre 2023

Informations relatives aux impôts

Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôts sur les sociétés appliquées au cours de l'exercice 2023 est de 28 % pour toutes les entités à l'exception de l'entité en charge du trading, basée à Singapour dont le taux est de 17 % conformément à la législation en vigueur dans ce pays.

Les entités SNPC, société mère, SONAREP et CONGOREP s'acquittent de l'impôt sur les sociétés de manière forfaitaire et libératoire par remise à l'État de sa part de « profit oil ». Conformément à l'article 172 du Code des hydrocarbures, repris dans le Code général des impôts.

Les entités CORAF et SNPC Distribution sont exonérées de IIS, suite aux exonérations accordées par l'État.

% Impôts différés

Les comptes des entités exonérées de l'IS ne génèrent pas d'impôts différés dans les comptes consolidés. Les entités soumises à l'imposition différée dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont :

- ILOGS
- SEP
- SCLOG
- SNPC TRADING

Les impôts différés consolidés au 31 décembre 2023 se présentent comme suit :

IMPÔTS DIFFÉRÉS	ILOGS	SFP	Total
Impôts différés actif	1 578 486,62	753 562,04	2 332 048,66
Impôts différés passif	- 877 615,93	- 56 371,71	- 933 987,64
Net Impôt différés	700 870,69	697 190,33	1 398 061,02

États financiers de la SNPC
Bilan consolidé au 31 décembre 2023

Charges du personnel et effectifs

Charges du personnel

Les charges de personnel de l'exercice sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût et par secteur d'activités :

Secteur d'activités	Charges du personnel 2023	Charges du personnel 2022	Variations
Exploration et Production	53 872 577,37	37 178 601,59	45 %
Trading	678 015,64	1 292 993,57	- 48 %
Marketing et Distribution	3 551 586,90	3 035 456,86	17 %
Raffinage	20 752 453,37	16 178 366,42	28 %
Logistique	11 800 071,90	9 111 606,08	30 %
Total Charges du Personnel	90 654 705,18	66 797 024,52	36 %

Effectifs

Les effectifs de la SNPC et des filiales consolidées ont évolué comme suit :

	31 décembre 2023				31 décembre 2022			
	Cadres	Maîtrises	Exécutions	Total	Cadres	Maîtrises	Exécutions	Total
SNPC EPIC	280	121	10	411	251	132	11	394
CORAF	91	134	46	271	80	141	51	272
SNPC Distribution	29	48	17	94	31	37	20	88
SONAREP	22	42	22	86	22	38	24	84
SNPC Trading	5			5	5	-	-	5
SFP	30	15	44	89	39	14	50	103
ILOGS	73	136	8	217	54	136	17	207
TOTAL	530	496	147	1173	482	498	173	1 153

Photos, Illustrations et graphiques fournis par SNPC et Adobe Stock.

Note de l'éditeur : Le Code Typographique de l'imprimerie nationale est appliqué à l'intégralité du texte, y compris à l'usage des majuscules.



Tour SNPC, Bd Denis Sassou N'Guesso, Brazzaville,
République du Congo, +242 06 555 2100